

Francesco Carotta

Fulvia : mère du christianisme ? *

La question peut étonner. En effet, Fulvia, la première femme dont le portrait apparaît sur les monnaies romaines¹ — pour mémoire le premier homme à y figurer est César, son contemporain et allié — est aujourd’hui au mieux oubliée, mais le plus souvent dépréciée, voire diabolisée. Si Plutarque raconte, non sans une certaine ironie, qu’après sa mort, Antoine et Octavien se sont entendus pour lui attribuer toute la responsabilité² de la guerre contre Octavien, initiée lors de la distribution des terres labourables aux vétérans, DRUMANN, ce même grand érudit qui a dissimulé³ la date des obsèques de César, n’hésite pas à l’accuser.⁴ Il adhère sans la moindre distance ou critique⁵ aux sources, souvent partiales, encore disponibles qui ne décrivent plus Fulvia que comme une virago,⁶ avide, pleine de convoitise et d’instincts meurtriers. Les chercheurs, qui ont tenté de nuancer ces horribles jugements, n’ont malheureusement, le plus souvent, réussi qu’à la banaliser. À vouloir la disculper, ils l’ont privée de toute sa force.⁷ Elle était pourtant bien plus grande qu’on ne le souhaiterait et bien plus dangereuse qu’on ne le craint.⁸ Oui, le résultat étonnant de notre recherche est que nous lui devons le christianisme.

Lorsque « Jésus était-il César ? » est paru pour la première fois en tant que monographie en 1999, nous n’avions pas encore conscience de ce fait. Et ce pour une raison apparemment banale. À l’époque, les ouvrages et documents consultés donnaient des dates très différentes quant aux funérailles de César. Les historiographes antiques les fixaient au 17 mars tandis que la plupart des modernes les situaient au 20, voire même à une date ultérieure. Devant cette incertitude, il était impossible de tirer de quelconques conclusions.

Entre temps, et après de longues recherches,⁹ nous pouvons affirmer que les Anciens avaient raison. Les funérailles de César ont bien eu lieu lors des *Liberalia*, la fête du Liber Pater, le Dionysos-Bacchus romain.

Ce fait, qui pourrait paraître anecdotique, se révèle pourtant lourd de conséquences.

La première est que nous comprenons désormais pourquoi le christianisme est une religion de mystères¹⁰ et plus particulièrement une religion dionysiaque dont le pain et le vin sont présentés sur l’autel.¹¹ L’événement historique à l’origine des nouveaux rites est le soulèvement du peuple contre les assassins de César lors de ses funérailles. Or ces funérailles étant concomitantes avec les fêtes dédiées au dieu du vin Dionysos–

* © Francesco Carotta 2012/14. Publié dans : CAROTTA, F. (2012). *Was Jesus Caesar? – Artikel und Vorträge. Eine Suche nach dem römischen Ursprung des Christentums*, p. 109–177. Kiel. Version postprint. Traduction française : Elisabeth Jung et Caroline Viellard.

— Dernière révision : 14 janvier 2019.

Bacchus, dont le culte était relié à celui de Cérès, déesse des céréales, du pain, la tragédie primitive de Dionysos, mort et résurrection du « deux fois né » se rejouait.

Fulvia : l'initiatrice de la liturgie du Vendredi Saint ?

La deuxième conséquence est, qu'avec la date des funérailles de César, on peut également déterminer la paternité — qui en l'espèce se révèle être plutôt une maternité — de la liturgie chrétienne du Vendredi Saint. Dès les années 50, le théologien Ethelbert STAUFFER avait reconnu dans le rituel des funérailles de César une liturgie de la Passion unique en son genre, que l'on retrouvera plus tard dans la liturgie romaine du Vendredi Saint.¹² Or, comme nous le verrons, la mise en scène des funérailles de César peut être attribuée à Fulvia,¹³ alors épouse d'Antoine. Tandis qu'Antoine prononçait l'oraison funèbre, on exhiba au peuple la robe ensanglantée¹⁴ de César, ainsi qu'une effigie de son corps martyrisé, fixée sur un *tropaeum* en forme de croix et dressée au-dessus de la civière.¹⁵ Cette vue suscita la révolte du peuple. Cette cérémonie première qui anticipe la Pâques chrétienne, c'est-à-dire la plus importante, voire l'unique fête de la chrétienté pendant longtemps, nous la devons à Fulvia.

Ces faits ne sont guère contestables. Les sources ne la désignent pas nommément bien sûr, mais la remarque de Plutarque, soulignant les similitudes¹⁶ entre les funérailles de César et celles de Publius Clodius, est tout à fait significative. Fulvia était alors l'épouse de Clodius qui après avoir été l'ennemi de César était devenu son ami. Assassiné lors d'un combat de rue, Fulvia avait montré au peuple son corps ensanglanté par les coups de poignards et provoqué ainsi une véritable révolte.¹⁷ Lors des funérailles de César, — Fulvia était, entre temps, devenue l'épouse d'Antoine, qui, lui, prononçait l'oraison funèbre — le corps, sous forme d'effigie de César, criblé de coups de poignards, est à nouveau exhibé et cette fois encore cette vue provoque le soulèvement du peuple. De ces similitudes on peut déduire l'implication de Fulvia.¹⁸

Lors des funérailles de César, au lieu du cadavre lui-même, on a montré au peuple une effigie en cire sur laquelle étaient reproduites toutes les blessures, à la différence des funérailles de Clodius où le corps lui-même avait été exposé. Cette différence s'explique par le fait qu'après la mort de Clodius, Fulvia avait épousé Curion, mort en guerre¹⁹ par la suite en Afrique,²⁰ au service de César. En l'absence de corps, Fulvia n'avait pu organiser en hommage à Curion qu'un *funus imaginarium* qui, selon la coutume, voulait que l'on montre une *imago* en cire, grandeur nature. Pour les funérailles de César, on remarque l'association des deux rituels, celui de Clodius et celui de Curion, qui était rendue possible par la présence tout aussi bien de la dépouille²¹ que de l'*imago*.

Le corps de César reposait sur une civière à l'intérieur d'un simulacre du temple de *Venus Genetrix*,²² posé sur la tribune aux harangues. Le corps étant allongé et donc peu visible, dans une atmosphère déjà bien agitée, quelqu'un souleva au-dessus de la civière une reproduction très réaliste du corps de César sous forme de figure en cire. À l'aide d'un mécanisme, on pouvait, en outre, faire tourner cette figure en cire sur son axe et

l'exhiber dans toutes les directions. Ainsi les 23 horribles blessures portées sur le corps et le visage²³ de César étaient visibles par tous. Incapable de supporter cette mise en scène pathétique, la foule en colère se mit à la poursuite des meurtriers et dévastât la Curie où César avait été tué.

Le corps de César fut brûlé au Forum même sur un bûcher improvisé en amassant du bois qui traînait par là. Les gens couraient, un tison de bois brûlant à la main, pour mettre le feu aux maisons des conspirateurs. Ils ne renoncèrent que grâce aux supplications des voisins qui craignaient pour leurs propres demeures. Apparemment, le souvenir des funérailles de Clodius était encore très présent. À l'époque, en effet, en mettant le feu à son corps, la foule avait également provoqué l'incendie de la Curie.

Dans tous les cas, l'implication de Fulvia est évidente. La seule différence entre les funérailles de Clodius et celles de César est que lors des premières, la vraie dépouille a été montrée au peuple tandis que pour les deuxièmes il s'agissait d'une figure en cire parfaitement réaliste comme en témoigne le mot utilisé, *ἀνδρείκελον*, qui signifie « semblable à un homme ». Il s'agissait d'un mannequin en cire sur lequel on avait reproduit, de manière très réaliste, les marques des blessures. Cette figure était mobile, car elle a pu être hissée et fixée à quelque chose qui possédait une *mêchanê*, une sorte de pivot, comme elle pouvait être applicable au pied d'une idole ou d'une herme de Dionysos²⁴ ou encore du *tropaeum* qui avait servi à suspendre les vêtements ensanglantés de César.²⁵ Pour que toutes les blessures,²⁶ y compris sur les côtés — la blessure mortelle se trouvait sur le côté²⁷ —, soient visibles, cette figure de César, sorte de poupée articulée que les Romains utilisaient déjà lors des funérailles,²⁸ dû être fixée sur le *tropaeum* non pas les bras le long du corps, mais en croix.

Fulvia n'est pas citée nommément. Cependant à la lecture des récits de cet événement, il est frappant de noter qu'aucun nom n'est jamais mentionné : *τις*, « quelqu'un » hissa le mannequin au-dessus de la dépouille ;²⁹ *duo quidam*, « deux inconnus » mirent le feu à la dépouille de César.³⁰ Certes, il pourrait s'agir d'inconnus ou de personnes issues de la foule et il n'y aurait donc pas lieu de les nommer. Cependant, aucun nom n'est cité non plus, là où pourtant on s'y attendrait le plus. Ainsi Nicolas de Damas, lorsqu'il rend compte des délibérations entre les partisans de César suite à son assassinat, ne parle vaguement que de *οἱ*, « quelques-uns » qui préparent les funérailles.³¹ Cette absence de noms est d'autant plus étonnante que, peu après, il cite clairement Atia, la mère d'Octavien, normalement chargée par le testament de César des funérailles, mais qui, violemment devancée par le peuple,³² n'avait pas pu intervenir. Le peuple lui-même reste parfaitement anonyme, comme il était resté anonyme lors des funérailles de Clodius : « le peuple transporta la dépouille de Publius Clodius dans la Curie et y mit le feu ».

Pour les funérailles de Clodius, nous disposons cependant d'un élément d'explication quant au comportement du peuple : « la femme de Clodius, Fulvia, exposait les blessures de son mari en poussant des cris de douleur ce qui ne fit qu'accroître l'amertume et la colère du peuple. » Lors des funérailles de César, il n'est

fait mention d'aucune femme en pleurs. Il n'est question que de l'absence d'Atia. On ne sait rien de la présence ou non de Calpurnia aux funérailles de son mari. Or, Calpurnius Piso, son père, avait obtenu au Sénat que les funérailles du *pontifex maximus* se déroulent et avait, ensuite, fait transporter le corps de son gendre au Forum.³³ Aucune allusion à la douleur de Calpurnia. Les récits n'en font état que lorsque, le jour de son assassinat, le corps de César est amené au domicile. Selon Quintilien, le jour des funérailles a été l'occasion, non seulement de montrer au peuple que César avait été assassiné, mais, en exhibant ses vêtements, c'était comme si on l'assassinait là à nouveau.³⁴ Et cependant rien n'est dit de Calpurnia ! Ce n'était apparemment pas son jour !³⁵

C'était, en revanche, le jour d'Antoine. Les textes lui attribuent le fait d'avoir prononcé l'oraison funèbre. Il avait été désigné pour cette tâche, entre autres, parce qu'il était parent de César. En l'absence des autres femmes de la famille,³⁶ Fulvia, en tant qu'épouse d'Antoine, consul et chargé de l'éloge funèbre,³⁷ était parfaitement habilitée à s'occuper de ces funérailles. En effet, Antoine étant désigné *flamen Divi Iulii*, c'est-à-dire Grand prêtre du dieu que César allait devenir après sa mort, Fulvia, son épouse, devenait la *flaminica*.³⁸ Le précédent de la mort de Clodius et sa position actuelle la prédestinait³⁹ donc à agir comme *praefica*, comme pleureuse. Antoine tint son oraison funèbre de telle sorte que les funérailles de César se déroulèrent comme celles de Clodius. Or Fulvia avait été l'épouse de Clodius, comme elle était, ce jour là, celle d'Antoine.

Et pourtant ce sont de parfaits inconnus qui interviennent aux moments cruciaux des funérailles : « quelques-uns », « quelqu'un », « certains ». Étaient-ils réellement inconnus ou voulait-on délibérément ne pas les nommer ? Voulait-on, avant tout, taire le nom de la véritable instigatrice de ces cérémonies ?

Après coup, on comprend la raison de ce silence et notamment celui de Nicolas de Damas, historien officiel à la cour d'Auguste. Fulvia avait, en effet, mené la guerre contre Octavien lors du *bellum Perusinum*. Mais les sources proches d'Antoine avaient, elles aussi, une raison de se taire. Car Antoine a trahi Fulvia en rejetant sur elle, après coup, toute la responsabilité de la guerre contre Octavien. On comprend donc pourquoi, après sa mort, on ne pouvait évoquer publiquement Fulvia que de manière négative, voire ne pas la citer du tout.⁴⁰ Les grands moments de sa vie ont donc été littéralement oubliés.

Si nous possédons encore quelques informations sur ses faits et gestes, c'est indirectement et comme par hasard. Si nous ne disposons pas des commentaires d'Asconius sur le plaidoyer de Cicéron en faveur du meurtrier de Clodius, nous ne saurions rien quant au rôle joué par Fulvia lors des funérailles de ce dernier, car les historiens antiques n'en parlent pas. Il n'est donc guère étonnant que ces mêmes sources ne la mentionnent pas pour les funérailles de César, alors qu'il s'est sans doute agi de son plus grand jour. Le jour où elle a réussi à transformer les funérailles de César

en sa victoire posthume. On ne peut donc que souligner l'éloquence de tous ces silences.

Cicéron lui-même, pourtant d'ordinaire plutôt prolixe en commentaires, ne la nomme que pour la blâmer ou pour ridiculiser Antoine. Il dit, par exemple, qu'elle a déjà fait mourir deux maris et qu'il sera donc le suivant.⁴¹ Lorsque, après l'assassinat de César, Antoine remettra son petit enfant en otage aux conspirateurs, il s'agira, pour Cicéron, d'un acte de bravoure, le prix de la paix et donc de l'amnistie pour les « tyrannicides » qu'il admire tant. Cicéron se contente de parler du fils d'Antoine.⁴² Jamais il n'est question du fils de Fulvia. Certes, il attribue à Fulvia la maternité de cet enfant, mais il le désigne toujours avec beaucoup de mépris « *Bambalionis nepos* », c'est-à-dire « petit fils du bègue » utilisant le surnom désobligeant donné au père de Fulvia et évitant ainsi de la nommer directement.⁴³

Malgré cette ironie et cette volonté délibérée d'ignorer Fulvia, Cicéron reconnaît que la paix, même provisoire, après le meurtre de César est due à son abnégation. Fulvia avait en effet remis en otage entre les mains des meurtriers ce petit enfant. Or celui-ci n'avait guère plus d'un an.⁴⁴ Compte tenu de son bas âge et de la domination certaine que Fulvia exerçait sur ses maris en général et sur Antoine en particulier,⁴⁵ il est peu probable qu'Antoine ait pris cette décision seul. Fulvia a sans doute accompagné elle-même cet enfant. Elle ne le tenait vraisemblablement pas par la main, mais bien dans ses bras. Il y a peu de chance qu'elle ait confié cette tâche à une nourrice car, plus tard, lorsque après Philippi il s'est agi du partage des terres, elle parut sur les sites personnellement avec les deux enfants d'Antoine.⁴⁶ Il est donc peu probable qu'elle se soit présentée différemment lors de la conclusion des accords d'amnistie après le meurtre de César. Elle était, après tout, la maîtresse de maison lorsqu'Antoine, après avoir remis l'enfant en otage, a invité Cassius, l'un des principaux meurtriers à partager son repas.⁴⁷

Ces faits ont pourtant été refoulés. Orosius attribuera à Cicéron le mérite de la grâce accordée aux meurtriers.⁴⁸ Ce qui n'est exact que dans la mesure où, pour désigner le renoncement à la vindicte après l'assassinat, il préféra le terme grécisant *amnestia* à celui latin d'*oblivio*. Cette dernière formule aurait pu faire penser à l'oubli réciproque préconisé par César pour mettre fin à la guerre civile.⁴⁹ L'*amnestia*, en revanche, faisait le lien avec Athènes où les tyrannicides étaient glorifiés. Et effectivement à Athènes on érigea bientôt des statues à Brutus et Cassius aussi.⁵⁰ Bien qu'ils aient été très longtemps opposés, Orosius associe Antoine à Octavien qui lui ne rêve que de vengeance. Orosius ne fait, bien évidemment, aucune allusion à Fulvia.

Ce père de l'Église ne disposait certainement plus que de documents épurés durant le long règne d'Auguste.⁵¹ Les sources ne parlent pas de la plus petite implication de Fulvia dans cette amnistie. Orosius a très bien constaté le particulier et le nouveau dans l'attitude de César qui ont fini par lui coûter la vie. Car, dans le même ouvrage, il souligne comme un fait de notoriété publique que la mort de César est due à son système politique basé sur la clémence, contrairement à celle de ses prédécesseurs.⁵²

Orosius aurait donc dû admettre que l'amnistie accordée aux meurtriers de César n'était en fait que la poursuite de la politique de l'*oblivio* ordonnée par César lui-même pour mettre fin à la guerre civile. Cicéron, admirateur des assassins, ne pouvait pas être à l'origine de cet « oublier ». Cette attitude inouïe qui présage le très chrétien « aimez vos ennemis » ne pouvait provenir que du cercle restreint des proches de César, avec la compréhension la plus intime de la doctrine qui la sous-tendait.

À défaut d'attribuer cette conduite à Fulvia, il aurait pu l'attribuer à Antoine. Car c'est bien Antoine, lors du Conseil qui s'est tenu après l'assassinat de César, qui s'est opposé à l'incendie du Capitole où s'étaient réfugiés les assassins. Orosius fait allusion⁵³ à cet épisode sans toutefois citer Antoine et en tout cas sans reconnaître que cette renonciation — due vraisemblablement à l'expérience désastreuse faite lors des funérailles de Clodius durant lesquelles l'incendie de la Curie avait suscité plus d'indignation que le meurtre lui-même et finalement rendu service aux meurtriers⁵⁴ — représentait une anticipation de l'amnistie prononcée, dès le lendemain, au Sénat.

Le père de l'Église en omettant les faits et gestes de Fulvia, néglige par là même la portée des paroles de César qui les sous-tendent. Cela montre que au plus tard du temps d'Augustin et des siens, on ne fait plus aucun lien entre les paroles de l'*oblivio* de César et le commandement chrétien du pardon et de l'oubli des injustices.⁵⁵ Orosius a dû encore avoir connaissance de ce texte qui nous est parvenu d'une source proche d'Auguste :

« C'est pourquoi laissez-nous, Pères, rester unis avec confiance *en oubliant* tous les événements antérieurs comme si ceux-ci avaient été le résultat d'un plan divin et commençons à *nous aimer les uns les autres* sans le moindre soupçon, comme si nous étions de nouveaux citoyens ».⁵⁶

Pourtant Orosius ne semble pas se souvenir qu'il s'agit là des paroles, parmi les plus importantes, que Jésus Christ prononcera plus tard : « aimez vos ennemis ». Et il oublie bien évidemment l'action de Fulvia qui, contrairement à l'image que l'on a voulu donner d'elle, a donné son propre enfant en otage aux assassins de César, c'est-à-dire en garantie de l'oubli, sinon du pardon.

Fulvia à l'origine de l'Eucharistie

Le jour des funérailles de César correspondait aux festivités des *Liberalia*. Les prêtresses de *Liber-Dionysos*, de vieilles femmes couronnées de lierre, étaient assises, selon la coutume, un peu partout dans la ville et distribuaient des galettes appelées *liba*, dont elles sacrifiaient aux dieux des morceaux pour le compte du fidèle en les crémant sur des petits foyers portables.⁵⁷ Cette coutume exprimait la communauté culturelle entre le Liber Pater, le *Dionysos-Bacchus* romain et la déesse des céréales *Cérès*,⁵⁸ la *Déméter* romaine. Les deux symboles qui accompagnaient ces cultes, à savoir la coupe de vin et le pain-ostie perdurent dans notre Eucharistie chrétienne. La signification rituelle du propre corps et du propre sang du dieu était, elle aussi, déjà présente dans les festivités de *Liberalia*. Elle remontait au mythe de Dionysos qui après avoir été tué

et mangé par les Titans renaît malgré tout grâce à l'intervention de Zeus. Selon une version du mythe, en effet, les Titans l'attrapèrent et le déchirèrent, membre par membre ; puis ils le dévorèrent tout entier, excepté le cœur qu'Athéna put sauver. Zeus le donna à manger à Sémélé, la mère de Dionysos et ainsi, il fut conçu à nouveau.

Contrairement aux autres cultes romains présidés par des *flamines* hommes, le culte de Cérès était célébré par des femmes. On allait chercher ces femmes dans les régions grecques du sud de l'Italie.⁵⁹ Le culte de *Liber-Dionysos-Bacchus* était également du ressort des femmes. Elles le célébraient soit en tant que paisibles nourrices du dieu cuisinant des galettes, soit en tant que Ménades en transe extatique. Les hommes pouvaient prendre part à ces festivités à condition qu'ils soient habillés en femmes, au grand scandale des conservateurs romains. Il n'est pas rare d'ailleurs de voir le dieu lui-même représenté en femme, y compris sur les monnaies.⁶⁰ Les conservateurs étaient d'autant plus scandalisés que le mélange cultuel des sexes favorisait celui des états sociaux, et déjà une fois auparavant, ils avaient réagi de façon épidermique en interdisant les Bacchanales.⁶¹ Les sources nous disent que c'est César qui a introduit le culte du Liber Pater à Rome⁶² — qui probablement entendent par là sa réintroduction après l'interdiction des Bacchanales.

Comme nous le verrons un peu plus loin, Publius Clodius avait, une fois de plus, provoqué un scandale en pénétrant dans la maison de César habillé en femme lors de la fête, exclusivement réservée aux femmes, de la *Bona Dea*, la bonne déesse, mère de Dionysos. Ce geste a été interprété comme la volonté de transformer la fête en Bacchanales, ce qui compromettrait, non seulement la femme de César, mais aussi son propre statut de *pontifex maximus*. Il a donc été accusé de sacrilège. César réussit néanmoins à se sortir fort habilement de cette affaire. Il alla jusqu'à pardonner sa faute à Publius Clodius qui devint son ami.⁶³ Cette même année, Publius Clodius épousait Fulvia, ce qui peut être considéré comme un gage de sa loyauté. Ce mariage peut nous laisser supposer que non seulement ils appartenaient au parti des *populares*, mais qu'il existait bien à Rome un *thiasos*, une association des partisans du culte de Dionysos qui agissait religieusement et politiquement, pas forcément exempt de conflits et de contradictions, mais qui allait néanmoins droit au but.⁶⁴ C'est pourquoi on peut supposer que lors des funérailles de César, Fulvia était doublement dans son élément : non seulement à cause du précédent des funérailles de Clodius, mais aussi parce que c'était le jour des *Liberalia*, où, de toute façon, c'étaient les femmes qui dirigeaient les rites.

Or il y eut, ce jour là, un événement tout à fait dramatique qui fut lourd de conséquences.

À la vue de la toge ensanglantée de César représentant les blessures qu'on lui avait infligées sur tout le corps, les gens, ivres de colère, poursuivirent les sympathisants des assassins et, de douleur et de rage, mirent en lambeaux l'ami intime de César, le tribun du peuple Helvius Cinna qu'ils avaient pris pour un homonyme renégat. Ils s'acharnèrent de telle sorte sur lui « qu'on ne retrouva plus aucune partie de son corps

que l'on puisse enterrer ». Un euphémisme pour désigner le fameux *diasparagmos* des Ménades en transe extatique, à savoir le démembrement de l'animal sacrifié, avec omophagie rituelle, la dévoration orgiaque de la victime crue dans le culte dionysien.⁶⁵

Ce rite peut paraître inhumain et barbare, mais il est caractéristique du culte de Dionysos. À Rome personne ne déplora ce fait, pas même Cicéron. On l'attribua apparemment à la possession par le dieu, de telles actions étant notoirement le fait de femmes possédées par le dieu, les Ménades. On peut donc supposer que Fulvia participait à ces manifestations, voire en était l'instigatrice.⁶⁶

Une omophagie orgiaque donc, avec incorporation d'un substitut de la victime. Puisque *Helvius Cinna* était un ami intime de César,⁶⁷ il avait en quelque sorte, *nolens volens*, mis son corps et son sang à disposition du mort. Durant la nuit précédente, *Helvius Cinna* avait rêvé qu'il refusait l'invitation de César à sa table. César, malgré ses réticences, l'avait pris par la main et entraîné avec lui. Ce rêve se réalisa puisque, apprenant que la dépouille de César devait être brûlée au Forum, et malgré son cauchemar et sa fièvre, il se rendit sur les lieux pour rendre un dernier hommage au mort.⁶⁸ Il s'était finalement rendu à la table de César pour être lui-même mangé, en représentant, un peu comme le mannequin en cire, un substitut du corps du défunt. Cet événement à la dimension mystique n'en est pas moins bien réel, et a donné au rite dionysien de l'omophagie une nouvelle dimension que l'on retrouve dans la tradition chrétienne de la Communion. Lors de celle-ci, en souvenir du dernier repas du Christ, on ne consomme certes que du pain et du vin, mais ils représentent bien la transsubstantiation du corps et du sang du Christ.⁶⁹

La signification politique explosive de cet événement est mise en évidence par l'opposition d'Antoine à l'élection d'Octavien comme tribun du peuple en lieu et place de cet *Helvius Cinna* qui avait été dévoré, ce qui contrariait fort Octavien et marqua le début de leur rupture. Visiblement on ne voulait pas laisser identifier de manière aussi sacrée Octavien à César. Ou plutôt, elle ne voulait pas. Car, là aussi on reconnaît la signature de Fulvia puisqu'il en allait de l'héritage de son agissement. La seule solution pour Octavien était donc la voie de la filiation par adoption. Bien sûr, après ses victoires tout d'abord sur Fulvia, puis sur Antoine, Octavien réussit plus tard à obtenir la *tribunicia postestas*, voire même une renouvelable d'année en année. Apparemment cette disposition revêtait une importance considérable pour lui : non seulement du point de vue politique, mais également religieux. Ce n'est pas un hasard si l'Évangile selon Jean, particulièrement imprégné d'Auguste, utilise les termes « ceci est mon corps, ceci est mon sang »,⁷⁰ mais encourage très clairement à « en boire et en manger ». « En vérité, en vérité je vous le dis, si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'Homme, et si vous ne buvez pas mon sang, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle ;⁷¹ et je le ressusciterai au dernier jour. » S'agit-il là d'exprimer la douloureuse frustration de ne pas avoir pris la place de *Helvius Cinna* et donc de ne pas être devenu la chair du Christ ?

Ce contexte historique permet de comprendre pourquoi on accuse les chrétiens de cannibalisme. Ce reproche est cependant totalement infondé puisque l'omophagie dionysiaque ne peut être confondue avec le cannibalisme. Bien au contraire, car ce sont bien les déesses des céréales Isis, Déméter, Cérès qui avaient interdit le cannibalisme.⁷² Tandis que les détracteurs de l'omophagie dionysiaque étaient justement ceux qui avaient affamés le peuple. Pour ce qui nous concerne, c'est l'autre Cinna, Cornelius qui est visé. Il s'était, en effet, après son assassinat, retourné contre César défunt⁷³ et ce faisant, s'était opposé à la conservation des lois agraires de César et à la répartition des terres aux vétérans et prolétaires. Ce comportement pouvait être considéré comme une trahison envers Cérès, comme une tentative d'enlever au peuple ses moyens de subsistance. Il était donc passible de mort.⁷⁴

Les agissements des Ménades romaines, vraisemblablement dirigés par Fulvia, avaient aussi une signification politique. Il est donc tout à fait logique que Fulvia se soit battue plus tard pour une juste répartition des terres aux vétérans, contre l'expropriation des innocents vieux propriétaires de terres agricoles, et contre les largesses exagérées d'Octavien envers ses propres soldats. Octavien procédait à des expropriations tout à fait injustifiées, voire aux pillages des anciens paysans au lieu, comme le préconisait César, de favoriser l'installation de petits fermiers, comme dans la tradition romaine. Octavien a donc introduit un nouveau latifundisme, une préfiguration du féodalisme ultérieur. On peut lire les échos de cette trahison d'Octavien dans les œuvres de Virgile, Poperce et même Horace.⁷⁵

L'Eucharistie chrétienne se réfère bien sûr au dernier repas pris par le Christ, mais le commandement de la communion, plus particulièrement à Pâques montre bien que les origines de ce rite sont à chercher dans les événements liés aux funérailles de César. Il faut également regarder à ce qui n'a pas eu lieu. Par exemple l'incendie des bâtiments. Dans les régions orientales, l'Église a conservé la tradition du feu pascal. Cette tradition a également été réintroduite, après une longue interdiction, par les catholiques romains.⁷⁶ Ainsi, lors des célébrations de Pâques en Grèce, on peut voir des jeunes gens sortir de l'église en courant, flambeau à la main. Fidèle restitution des événements attachés aux funérailles de César durant lesquels les gens révoltés couraient vers les maisons des assassins une torche à la main pour les effrayer. Notre liturgie de la lumière conduit les braves croyants à rentrer pieusement à la maison, la bougie à la main. Il est vrai qu'on ne met plus le feu aux maisons des ennemis ;⁷⁷ Et cela aussi on le doit aux funérailles de César dont la dépouille n'a pas été brûlée en la Curie. La colère suscitée par la mise à feu de la Curie lors des funérailles de Clodius, avait surpassé celle consécutive à son assassinat⁷⁸ et avait apparemment servi de leçon à Fulvia. Les plus téméraires ont été plutôt sévèrement dissuadés de mettre le feu aux maisons et de toute façon si le feu avait pris, tout était prêt pour l'éteindre aussitôt.⁷⁹ Tradition conservée par les chrétiens puisque aussitôt les bougies allumées, on répand de l'eau bénite sur les croyants et leurs bougies.

Tout compte fait, la liturgie pascale reprend non seulement l'exposition de son corps, mais tous les événements liés aux funérailles de César. Les interventions de Fulvia ont permis à ce dernier une victoire posthume, une résurrection d'entre les morts.

Et lorsque dans l'Évangile Marie-Madeleine est montrée aux pieds de la Croix,⁸⁰ puis comme la première à qui le ressuscité est apparu, ou celle qui annonce aux disciples la résurrection du Seigneur,⁸¹ alors on peut se demander combien de Fulvia est reconnaissable dans Marie-Madeleine.

L'identité de Marie-Madeleine peut être établie puisque dans l'Évangile de Jean, elle provoque en fait la course entre Simon Pierre et l'autre disciple aimé de Jésus, Jean sans doute, jusqu'au tombeau vide.⁸² Comme nous l'avons vu précédemment, Simon Pierre et le disciple Jean sont la transposition diégétique d'Antoine et d'Octavien, et puisque Fulvia est le lien entre eux dans cette dispute — puisqu'elle est la femme de l'un et la belle-mère, deux années durant, de l'autre — ceci ne laisse aucun doute que Marie-Madeleine est Fulvia, telle qu'elle fut adaptée dans le récit évangélique.

On ne s'étonnera donc plus que dans le même passage se trouve aussi le fameux *noli me tangere!*, « ne me touche pas ! / ne me retiens pas ! », prononcé par ce « Jésus » inattendu et étrange que Marie Madeleine ne voit pas gisant dans le sépulcre mais debout, et qu'elle ne reconnaît pas comme étant Jésus. Cela rappelle trop clairement la répudiation de la fille de Fulvia, Clodia, par le nouveau César arriviste, Octavien, signifiant en même temps le rejet de sa belle-mère Fulvia, qui ne le reconnaissait pas comme l'héritier unique de César : discorde familiale annonçant l'imminente guerre de succession, qui sera aussi une guerre religieuse (à ce sujet : vide infra). Il faut d'ailleurs observer que dans l'original grec traduit dans la Vulgate latine par *Noli me tangere!*, cela se dit Μή μου ἅπτου, dont la traduction classique pourrait être aussi bien « Ne porte pas la main sur moi ! / Ne m'attaque pas ! », ce qui convient parfaitement au *bellum Perusinum* qui allait éclater. Qu'il s'agisse là du jeune Octavien est assuré par sa propre affirmation de ce « Jésus » qu'à ce moment là il n'était « pas encore monté vers son Père », qui est en même temps son Dieu et allait devenir le Dieu de tous : la consécration comme *Divus Iulius* de son père adoptif César n'avait pas encore eu lieu (ce qui est correct même chronologiquement, puisqu'elle ne devint officielle qu'après Mutina et la fondation du deuxième triumvirat), et par conséquence l'ascension d'Octavien en tant que *Divi filius* n'était pas encore effective.

Fulvia : la Marie-Madeleine de l'Évangile

Lorsque nous observons les faits concernant Marie-Madeleine dans l'Évangile, il est frappant de constater qu'elle joue le même rôle envers Jésus, que Fulvia envers César.

C'est la première femme à être mentionnée lorsque Jésus rendit son dernier souffle et fut déclaré Fils de Dieu par le centurion, ce qui, *mutatis mutandis*, correspond à la fonction de Fulvia aux funérailles de César, qu'elle dirigea tandis qu'Antoine déclamait les louanges du nouveau Dieu. Il est dit aussi qu'il y avait des femmes parmi les

suivantes de Jésus au cours de son ministère en Galilée, ce qui correspond tout spécialement à Fulvia : l'homme le plus utile à César à Rome, tandis qu'il menait la guerre en Gaule, était Publius Clodius Pulcher, le premier époux de Fulvia.⁸³

Il est dit aussi que Marie-Madeleine, avec les autres femmes, regardaient la scène de loin lorsque Jésus mourut. Mais qu'ensemble avec l'autre Marie, mère de Jacques ou Joseph, elles virent où il était étendu et préparèrent l'embaumement du corps, en allant acheter des aromates. Mais ceci en vain, puisqu'il était déjà ressuscité.⁸⁴ C'est également arrivé dans les funérailles de César lorsque Atia, mère d'Octave, qui était stipulée dans les volontés de César comme exécutante pour ses funérailles, n'a pu remplir sa fonction puisque le peuple eût recours à la violence pour accélérer les funérailles. La disparition du corps peut être retracée au décret du Triumvirat interdisant aux parents d'utiliser, comme l'indiquait la coutume à cette époque, aucune image de César pendant les funérailles de membres de la famille. Car, une fois élevé au rang des dieux, il ne pouvait plus être vu comme mort.⁸⁵

Lorsque Jésus ressuscita, il apparut tout d'abord à Marie-Madeleine seule.⁸⁶ Ce qui souligne sa position éminente, non seulement parmi les femmes, mais aussi parmi les apôtres, qui ne la crurent pas lorsqu'elle leur parla de la résurrection. On trouve également cela dans l'histoire de Fulvia, qui arrangea les funérailles de César pour le conduire à sa résurrection, grâce à la révolte du peuple qu'elle provoqua. On peut même se demander si l'enfant qu'elle conçut à cette époque n'était pas pour elle le fils mystique de César, puisqu'on peut remarquer notamment qu'elle ne le nomma pas Antonius mais justement Iullus. Comme si elle espérait qu'il symboliserait sa résurrection corporelle, au même niveau que le Césarion de Cléopâtre, ou l'Octavien d'Atia.

Il est fait mention, dans cette même phrase, dans laquelle le rôle singulier de Marie-Madeleine lors de la résurrection est accentué, de sept « démons ». C'est significatif. Dans l'Évangile de Marc, ils avaient été chassés hors d'elle. Toutefois, chez Luc, qui ramène cela dans le contexte de l'énumération des personnes qui suivent Jésus dans son prêche de la bonne nouvelle du royaume de Dieu — à savoir, les douze apôtres et les femmes qui l'assistaient de leurs biens — les sept démons sont sortis de Marie-Madeleine.⁸⁷ Dans les traductions françaises, on rend ici le grec ἐξεληλύθει avec « chassés », de sorte que l'on pense que les démons avaient été exorcisés. Mais il aurait été plus correct de traduire « étaient sortis » et l'on aurait alors pensé en premier qu'ils étaient sortis de la matrice d'une femme ou de toute façon, qu'ils venaient d'elle. Par ses δαιμόνια, ses démons, on pourrait entendre quelque chose d'autre que des diables, à savoir des *genii*, un pouvoir divin, par exemple ses enfants et ses époux, qu'elle avait mis au service de son Seigneur : ce qui une fois de plus, sied très bien à Fulvia qui fit de ses trois maris des compagnons d'armes de César, tout en y incluant ses quatre enfants, qu'elle conçut de ses trois mariages.

Cette Madeleine fut aussi appelée Marie, tout comme la mère de Jésus et comptait parmi les trois Maries, ce qui en faisait une proche parente du Seigneur — ce qui convient aussi à Fulvia, qui était la femme d'Antoine dont la mère était une Iulia.

Concernant le nom énigmatique de Magdalène (Madeleine), qui souleva bien des questions parmi les critiques de la Bible : si l'on imagine que *Magdalène* est nommée d'après la localité de *Magdala* près du Lac de Gennezaret, alors survient le problème que les *variae lectiones Magadán, Magadá, Magedá* ne peuvent être localisées. La clé résiderait peut-être alors dans le lieu mythique de l'apocalypse, *Magedôn*, mieux connu dans le *textus receptus* comme *Armageddôn*, que l'on conçoit occasionnellement dans les manuscrits avec la séparation *Ar Magedôn*⁸⁸. Ce qui, en passant, conviendrait parfaitement à Fulvia, qui était notoirement connue pour être *arma gerens, armigera*, dans le sens « d'être armée » aussi bien que « celle qui fait la guerre ». Car elle apparaissait souvent en armes sur les champs de bataille, de même que devant les sénateurs. Elle levait aussi des armées, recrutait des soldats, quand elle n'allait pas elle-même à la bataille. Fulvia, en tant que *arma gerens* et *armigera*, pourrait être devenue, à travers *Armagedôn, et Ar Magedôn*, la femme de Magdala⁸⁹.

Cependant l'origine du nom *Magdalena* pour Fulvia devrait avoir été un autre. Sur ses premières monnaies Fulvia est représentée sur le recto ailée, c'est-à-dire victorieuse, avec au verso ein lion, *infra* fig. 1.

«Lionne» (poétiquement aussi «lion») se disait en latin *leaena*, d'où la conjecture que *Magnalena* ait pu être la forme contractée d'un originaire *Magna·Leaena*, «la Grande Lionne». Une telle devint Fulvia effectivement à l'occasion des funérailles de César, où les assassins furent littéralement déchirés dans leur chair, comme dans une répétition de la tragédie « Les Bacchantes » d'Euripides.

MAGNALEAENA, muté en *MAGDALENA* en passant par *MAGNALENA*,⁹⁰ pourrait être l'appellation originaire de la Madelaine, archaïque, dénommant en latin celle qui déclame les *Magnalia Dei*, les louanges et les lamentations pour le Christ. Surnom convenant à Fulvia, qui joua un rôle essentiel aux funérailles de César, celui de la *praefica*.

Fulvia, l'autrice du plus vieil Évangile ?

Dans la première édition de « War Jesus Caesar ? » nous relations comment l'Évangile de Marc qui raconte la vie de Jésus depuis son baptême dans le Jourdain jusqu'à son arrestation et sa crucifixion, fait le récit de la guerre civile romaine, depuis le franchissement du Rubicon jusqu'à l'assassinat et les funérailles César. Mais nous savons aussi que l'Évangile de Marc, comme les Évangiles synoptiques qui lui ont succédé, ceux de Matthieu et Luc, accordent une place très importante aux anecdotes concernant Publius Clodius Pulcher.

Il faut se souvenir que Clodius était le premier mari de Fulvia et, comme plus tard César, il avait été assassiné. Fulvia avait déjà exposé son corps martyrisé provoquant ainsi le soulèvement du peuple. C'est pourquoi, il est vraisemblable que nous soyons

redevables à Fulvia de l'Évangile, en tout cas du plus ancien, celui de Marc. Ainsi appelé d'après Marc Antoine, dernier mari et complice de Fulvia lors des *Liberalia*.

La monographie « War Jesus Caesar ? » n'ayant jamais été traduite en français, nous reportons ci-après quelques passages concernant Clodius⁹¹.

MUTATION DES NOMS

Les déformations de noms tels que nous les trouvons dans les Évangiles répondent à la règle de base de la transposition diégétique : le rapprochement⁹². L'histoire tente de se rapprocher de son nouveau public. On l'actualise et la déplace. On continue à la raconter, mais dans une langue imagée et populaire : les compagnons d'Ulysse deviennent des porcs.

Les évangélistes ne dérogent pas à la norme. Afin de vérifier si, dans notre cas, il s'agit bien d'une règle et non de hasard, nous allons reprendre les hypothèses à peine esquissées plus haut et les soumettre à la vérification des textes.

Lorsque, dans une anecdote bien connue, apparaît une personne portant un nom pouvant être confondu avec celui d'une infirmité et que César a été amené à infliger une correction à cette personne, on retrouve tout naturellement ce personnage dans le rôle d'un candidat à la guérison par Jésus. Les noms romains font volontiers allusion à des particularités physiques (*Rufus*, le Rouquin, *Lentulus*, le Lent, etc.). De nombreux patronymes renvoient aussi à des tares physiques. Ainsi *Claudius* ou *Clodius* signifie le Boiteux et *Caecilius*, l'Aveugle. Or César se trouva en conflit avec des gens qui portaient ce type de noms. À côté d'un *Lentulus*, il y avait ainsi plusieurs *Claudii* et plus particulièrement un *Clodius* et quelques *Caecilii*. Il faut donc s'attendre à la guérison, dans la Bible, de nombreux paralytiques, handicapés ou aveugles.

Caecilii, aveugles et *Claudii*, boiteux. De nombreux ennemis de César portaient de tels noms et notamment ceux qui ont pris une part décisive au déclenchement de la guerre civile.⁹³ Les aveugles dirent ouvrir leurs yeux, les paralytiques on les fit marcher. « Les aveugles voient et les paralytiques marchent » dit l'Évangile (Matthieu 11:5). Jésus a guéri tant d'aveugles et de paralytiques que s'en est devenu son signe distinctif, sa marque de fabrique.

Cependant, un *Claudius* attire tout particulièrement notre attention : *Publius Clodius Pulcher*. Il se heurte tout d'abord à César. Puis, contre toute attente, celui-ci le prend sous sa protection et enfin il se rallie au parti de César. Ces faits sont caractéristiques aussi bien de la clémence que de la supériorité politique de César. Cette anecdote devrait donc figurer dans les Évangiles. Si elle n'y figure pas, nos hypothèses seraient mises à mal. En revanche, si elle y figure, elles seront confirmées. Nous nous attendons à ce que l'anecdote de Clodius paraisse sous forme de la guérison centrale d'un paralytique. Nous verrons que toutes nos espérances seront dépassées, tant par la forme que par le volume, car de nombreuses péripécies lui seront dédiées jusqu'à ce que tous les accessoires paraissant dans l'anecdote césarienne aient trouvé leur place aussi dans les Évangiles.

Publius Clodius Pulcher

Clodius, à l'époque encore *Claudius*, dit *Pulcher*, le « Beau », extravagant et téméraire, était un ami de Cicéron. Lors de la victoire sur les Catiliniens, il avait été d'une aide précieuse et s'était montré un garde du corps impitoyable. Tandis que César avait tenté d'offrir aux Catiliniens un procès équitable et s'était, de ce fait, lui-même mis en danger de mort. C'est dans ce contexte qu'a eu lieu le scandale de la *Bona Dea*.

César, déjà *pontifex maximus*, avait entre temps été élu préteur, c'est-à-dire à la plus haute magistrature judiciaire. Il se trouvait donc dans la ville. En cette année 62 avant J.-C. la fête de la *Bona Dea* se déroulait dans la demeure de César.⁹⁴ Les hommes étaient exclus de ces festivités secrètes destinées à la déesse. Le culte de la *Bona Dea*, mère de Dionysos, avait survécu en Italie malgré l'interdiction sous peine de mort des bacchanales par le Sénat, en 186 avant J.-C.

Sans doute était-ce dû au fait que cette fête avait maintenu son caractère de pur culte féminin. Mais voilà que Clodius fut lourdement soupçonné d'avoir profané la fête à cause de la femme de César, Pompéia. Il se serait, à l'aide des servantes de Pompéia, déguisé en femme, se serait introduit subrepticement dans la maison pour rejoindre la chambre de Pompéia. Mais s'étant perdu dans la maison, il aurait été découvert.⁹⁵ Cette irruption de Clodius dans la fête devait forcément valoir comme tentative de la transformer en bacchanales. L'aide concrète fournie par les servantes montre combien cette forme de fête était encore populaire. Peut-être Clodius s'était-il aussi senti encouragé par César, qui avait levé l'interdiction du culte à Bacchus.⁹⁶ Toujours est-il que César n'a pas condamné Clodius. Soit parce que Clodius était très populaire, soit parce que César lui-même était un grand séducteur de femmes influentes.⁹⁷ En revanche il demanda immédiatement le divorce d'avec sa femme.

Leurs adversaires politiques subodorent bien sûr dans cet épisode la possibilité de se débarrasser des deux à la fois et traduisent Clodius en justice pour sacrilège.⁹⁸ À cause de son comportement, les prêtres invalident les cérémonies religieuses et les personnages les plus puissants du Sénat témoignent tous, comme un seul homme, contre Clodius. Entre autres exactions, ils l'accusent d'adultère avec sa propre sœur. Ce que le mari trompé confirme.⁹⁹ Même son ami politique, Cicéron, témoigne contre lui.¹⁰⁰ Cependant César, entendu en tant que maître de maison, prend sa défense et affirme n'avoir rien entendu de toute cette affaire. Lorsqu'on l'interroge alors sur le pourquoi de sa demande de divorce, il répond « parce que les membres de ma maison doivent non seulement être exempts de fautes, mais aussi de soupçons ». ¹⁰¹ Finalement Clodius est acquitté soit par peur du peuple, favorable à Clodius par haine des moralistes, soit parce que les juges avaient été achetés comme l'affirmait Cicéron et, en effet, la plupart des juges s'abstiennent car en exprimant leur vote sur des tablettes, ils brouillent volontairement les lettres en les rendant illisibles. La femme de César, implicitement accusée d'adultère et de sacrilège, est elle aussi acquittée de toute faute.¹⁰²

À partir de là, Clodius devient un ami politique de César qui le fait élire comme tribun du peuple. Pour arriver à ses fins, il se tourne vers la plèbe et transforme son nom patricien Claudius en Clodius. Il s'en prend finalement à Cicéron qu'il accuse d'avoir fait exécuter les Catiliniens sans leur accorder de procès et réussit à le faire expulser de la ville.

Comme on pouvait s'y attendre, nous retrouvons la quintessence de l'histoire de Clodius dans le récit de la célèbre GUERISON DU PARALYTIQUE. Dans certaines anciennes traductions¹⁰³ de l'Évangile il était initialement question d'*arthritique* puis d'*hémiplégique*. Cette fois encore, nous utiliserons essentiellement la version de l'Évangile selon Marc et mettrons entre parenthèses les variantes les plus importantes trouvées dans les autres Évangiles.

« ... On apprit qu'il était à la maison, et il assembla un si grand nombre de personnes [venus de tous les villages de Galilée de la Judée et de Jérusalem (Luc)] que l'espace devant la porte ne pouvait plus les contenir. Il leur annonçait la parole. Des gens vinrent à lui, amenant un paralytique porté par quatre hommes [des gens portant sur un lit un homme qui était paralytique (Luc); ... couché sur un lit (Matthieu)] Comme ils ne pouvaient l'aborder, à cause de la foule, ils

découvrirent le toit de la maison où il était, et ils descendirent par cette ouverture le lit sur lequel le paralytique était couché. Jésus voyant leur foi, dit au paralytique : "Mon enfant, tes péchés te sont pardonnés." Il y avait là quelques scribes, qui se disaient au-dedans d'eux : "comment cet homme parle-t-il ainsi ? Il blasphème. Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu seul ?" Jésus, ayant aussitôt connu par son esprit ce qu'ils pensaient au-dedans d'eux, leur dit : "Pourquoi avez-vous de telles pensées dans vos cœurs ? Lequel est le plus aisé, de dire au paralytique : Tes péchés te sont pardonnés, ou de dire : Lève toi, prends ton lit et marche ? Or afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de pardonner les péchés : Je te l'ordonne, dit-il au paralytique, lève-toi, prends ton lit, et va dans ta maison." Et, à l'instant, il se leva, prit son lit, et sortit en présence de tout le monde, de sorte qu'ils étaient tous dans l'étonnement et glorifiaient Dieu, disant : "Nous n'avons jamais rien vu de pareil." »¹⁰⁴

Là aussi même mise en scène, mêmes accessoires.

On apprend qu'« il » était à la maison : comme là-bas la rumeur parle de Clodius, ici il est question de « il ». De qui s'agit-il, de Jésus ou du paralytique ? Puis nous avons les quatre hommes qui ne sont pas dans la pièce, pas même dans l'espace devant la porte : tels les hommes exclus de la fête de la *Bona Dea*. Il manque la fête, les activités nocturnes. Cependant Luc dit qu'ils étaient venus de « tous les villages¹⁰⁵ » : *kômê*. Mais *kômos*¹⁰⁶ signifie fête, joyeux cortège, festin, musique nocturne, tapage, beuveries comme lors de la fête de la *Bona Dea*.

Puis il y a Jésus « qui leur annonçait la parole », comme César a eu à se prononcer comme témoin.¹⁰⁷ Vient ensuite le paralytique porté par quatre hommes pour entrer dans la maison, comme Clodius par les servantes. « Par quatre », *hypo tessarôn* – mais *hypo therapontôn* signifie « par les serviteurs ». ¹⁰⁸ Dans le récit de l'Évangile, les quatre portent sur un lit un homme qui était paralytique, dans l'autre récit, les servantes voulaient amener l'homme sur le lit : Clodius dans le lit de la femme de César. Mais où est la femme ? Au lieu d'amener le paralytique dans le lit de la femme, ils « découvrirent le toit » : « de sa femme » *uxoris suae*¹⁰⁹ – *exoryxantes* « en découvrant ». ¹¹⁰

Puis Jésus « voyant leur foi » pardonne ses péchés au paralytique, tout comme César n'a pas puni le sacrilège de la sainte cérémonie¹¹¹ parce qu'il choisit de croire en la bonne foi des accusés Clodius, sa femme et les servantes.

Il y avait là les scribes qui se disaient au-dedans d'eux que Jésus n'avait pas le droit de pardonner les péchés, tout comme certains ont accusé Clodius : *graphê* en grec signifie à la fois écriture et accusation.¹¹² C'est pourquoi on peut très bien confondre en prenant les accusateurs pour des scribes. Tout comme il a été reproché à César, en tant que Pontifex maximus, de ne pas punir un sacrilège, il a été reproché à Jésus de pardonner les péchés, se comportant ainsi comme un dieu.

Les deux récits finissent bien : Clodius sauvé par César, repart libre de tout adultère ou sacrilège et le paralytique, soulagé de ses péchés, prend son lit et retourne chez lui au grand dam de ses accusateurs et sous les yeux ébahis de tous car, d'un point de vue religieux, des choses extraordinaires s'étaient produites.¹¹³

Nous avons donc retrouvé le paralytique le plus important, Clodius, dans un contexte transposé. Mais il est évident que l'anecdote de Clodius est beaucoup plus longue que celle de la guérison du paralytique qui n'en rend pas entièrement compte. Les péchés n'y sont évoqués que d'une manière générale et il n'est jamais question de sacrilège. Il y manque aussi le ralliement de Clodius à César, son changement de nom et l'expulsion de Cicéron hors de la

ville. Mais avant tout, il n'est pas question des accusations contre la femme adultère, de la corruption des juges, des tablettes de vote illisibles, de la lettre de divorce etc.

Mais il suffit de consulter l'Évangile de Marc pour découvrir que, juste avant et juste après l'épisode du paralytique, se trouve le reste de l'histoire. Viennent, en effet, en renfort pour commencer la guérison d'un lépreux et pour finir la vocation de Lévi. Il est curieux de constater que chez Marc, ces trois anecdotes ont été conservées comme un tout cohérent. Il manque en revanche tout ce qui concerne la femme — Jésus et la femme adultère. Cet épisode est détaché du récit de Marc, pour échouer chez Jean, tandis que Matthieu et Marc conservent la lettre de répudiation.

LA GUERISON D'UN LEPREUX,¹¹⁴ trouve chez Marc une place tout à fait appropriée juste avant la guérison du paralytique et semble être, par sa structure même, une sorte de résumé de l'histoire qui lui fait suite. On pourrait presque croire à un doublon si un lépreux n'avait pas remplacé le paralytique.

« Un lépreux vint à lui ; et, se jetant à genoux, il lui dit d'un ton suppliant : "Si tu le veux, tu peux me rendre pur". Aussitôt la lèpre le quitta, et il fut purifié. Jésus le renvoya sur le champ avec de sévères recommandations, et lui dit : "Garde-toi de rien dire à personne ; mais va te montrer au sacrificateur, et offre pour ta purification ce que Moïse a prescrit, afin que cela leur serve de témoignage." Mais cet homme, s'en étant allé, se mit à publier hautement la chose et à la divulguer, de sorte que Jésus ne pouvait plus entrer publiquement dans une ville. Il se tenait dehors, dans les lieux déserts, et l'on venait à lui de toutes parts. »

De même que ses péchés sont pardonnés au paralytique, le lépreux est purifié. Jésus le menace, voire se fâche. Cependant il n'a aucune raison de se fâcher au contraire de César qui lui a toutes les raisons d'être en colère contre Clodius. Jésus tend la main et le lépreux est purifié, tout comme César a étendu sa main protectrice sur Clodius. Il est étonnant de voir que Jésus menace le lépreux et le renvoie en lui disant « garde-toi de rien dire à personne ». César a fait la même chose : il a renvoyé sa femme et obligé Clodius à démentir tout ce qui s'était passé pour être blanchi. Le fait que le lépreux se montre ensuite aux prêtres a également son pendant : Clodius se justifie tout d'abord devant le *pontifex maximus*¹¹⁵ César, puis César doit lui-même se présenter en tant que témoin.

Il est intéressant de souligner ici que lorsqu'il s'agit de purification, il s'agit pour les prêtres de suivre les prescriptions de Moïse. *Môsês* — *mos* « les coutumes », était ce sur quoi le *pontifex maximus* devait veiller.¹¹⁶

Au lieu de garder le silence sur cette histoire, elle a été répandue, comme celle de Clodius, et sa fin en devient prévisible : il ne pouvait plus entrer publiquement dans une ville. Il se tenait dehors, dans les lieux déserts, et l'on venait à lui de toutes parts. Le même sort fut réservé à Cicéron. Le zèle de Clodius le contraignit à l'exil et en rien ne l'aida qu'il y fut accompagné par de nombreux amis politiques.¹¹⁷

Ce passage de l'Évangile peut aussi être mis en parallèle avec la période où César était proconsul des Gaules. Fonction pour laquelle il a été soutenu par Clodius, chose qu'Appien d'Alexandrie nomme en même temps que l'exil de Cicéron.¹¹⁸

Maintenant que nous sommes certains d'avoir affaire à Clodius, nous pouvons examiner de plus près les noms. Ici, Clodius n'est plus le paralytique, mais le lépreux, *lepros*. *Pollutarum caeremonarium reus*, accusé de polluer les cérémonies dans un *quaestio de pollutis sacris*, un procès pour pollution du culte, autrement dit de sacrilège. Mais au niveau de la sonorité, *pollutor* ou *pollutarum* est plus proche de *lepros*, lépreux, que de *asebês*, profanateur, sacrilège, tout comme *polluta sacra* de *lepra*, « la lèpre » surtout parce que cette maladie représentait

pour le peuple la quintessence de l'impureté. La maladie, d'une manière générale représentait quant à elle une punition divine pour ses propres péchés.¹¹⁹

Nous avons donc ainsi retrouvé notre pécheur. Cette fois sous la forme d'un lépreux.

LA VOCATION DE LEVI fait immédiatement suite à *la guérison du paralytique* dans l'Évangile selon Marc et correspond structurellement au ralliement de Clodius à César après son acquittement. Seule différence : il porte à nouveau un autre nom et a changé de métier. Il s'appelle ici Lévi, fils d'Alphée.

« *En passant, il vit Lévi, [Jacob (selon certains manuscrits de Marc)] fils d'Alphée, assis au bureau des péages [un publicain du nom de Lévi (Luc); un homme installé au bureau des taxes qui s'appelait Matthieu (Matthieu). Il lui dit : Suis moi. Lévi se leva, et le suivit. Comme Jésus était à table dans la maison de Lévi, beaucoup de publicains et de gens de mauvaise vie se mirent à table avec lui et avec ses disciples ; car ils étaient nombreux et ils l'avaient suivi. Les scribes et les pharisiens, le voyant manger avec les publicains et les gens de mauvaise vie, dirent à ses disciples : "Pourquoi mange-t-il et boit-il avec les publicains et les gens de mauvaise vie ?" Ce que Jésus ayant entendu, il leur dit : "Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais les malades. Je ne suis pas venu appeler des justes, mais des pécheurs."* »¹²⁰

Paragôn, qui se traduit normalement par « en passant » pourrait également signifier « présenté comme témoin (à la cour) » ou « charmât, tentât ». C'est bien ce qu'a produit sur Clodius la clémence de César. La suite correspond bien également : « suis-moi ». C'est ce que fait le publicain Lévi ici, comme ce qu'a fait Clodius alors. Le voilà immédiatement en compagnie de bons vivants : les publicains et pécheurs qui entourent Jésus d'une part, et d'autre part les releveurs d'impôts que César venait de soulager d'un tiers de leurs obligations et qui, par la suite lui ont prêté l'argent pour financer ses jeux du cirque devenus beaucoup plus fastueux, en décorum, en cadeaux distribués, qu'ils ne l'avaient jamais été.

Ce qui, aux yeux scandalisés des sénateurs, représentait un immense péché car, normalement, les releveurs d'impôts n'appartenaient pas au même état social qu'eux, mais à celui des cavaliers¹²¹. Et, comme par hasard, releveur d'impôts et douanier portent le même nom en latin : *publicanus*.

Chose qui nous met sur la piste du nom, car Clodius s'appelle en forme complète *Publius Clodius Pulcher*. Son pendant, dans l'Évangile s'appelle lui le « publicain Lévi, fils d'Alphée » — *telônês leui (h)os tou Alphaiou*. Or si l'on écrit le nom de Clodius en majuscules et sans espaces entre les lettres, ce qui était la coutume à l'époque, du moins dans les manuscrits grecs, on obtient :

PVBLIVSCLODIVSPVLCHER

Il saute aux yeux que si l'on ne sépare pas correctement les mots :

PVBLIVSC LODI VS PVLCHER

— le nom prend une autre signification.

PVBLIVSC peut facilement se lire PVBLICVS et être compris comme étant un PVBLICANVS « publicain/releveur d'impôts ». LODI nous amène à « Lévi ». VS est une forme populaire du grec « fils »¹²² et ressemble à (h)os, « le ». PVLCHER semble dériver de *puls*, « bouillie »,¹²³ en grec *alphi*.¹²⁴ Nous obtenons donc pour VS PVLCHER, (h)os tou Alphaiou, « le (fils) du bouffe-bouillie » ou, en grec, « fils d'Alphée ».

Publius Clodius Pulcher > « publicain Lévi fils d'Alphée ».

La variante « Iakobus », Jacob qui figure dans certains manuscrits peut être interprétée comme une « hébraïsation » de Clodius avec l'ajout usuel de l'article grec devant le nom :

(h)o Klôdios > Iakôbos

Dans ce cas, le nom propre de celui qui est « désigné » est conservé, tandis que la variante « Matthieu » (en grec *Matthaios*) met l'accent sur l'action perpétrée : *mataios*, la personne sacrilège.

Entre temps, nous remarquons que si l'on revient à leur source, c'est-à-dire à l'histoire de César, on comprend pourquoi les Évangiles utilisent de telles variantes de noms. Le même personnage s'appelle tantôt Lévi, Jacob ou Matthieu.¹²⁵ À quoi les anciens exégètes, comme les critiques modernes ne fournissent aucune explication plausible.

Le pendant de l'épouse adultère de César est la péricope de LA FEMME ADULTERE dans la Bible. Elle ne se trouve dans aucun des Évangiles synoptiques, mais uniquement chez Jean.

Il pourrait sembler hasardeux que nous fassions référence à cette péricope, mais nous savons fort bien qu'elle a atterri chez Jean parce qu'elle a été omise ailleurs. Où précisément, les critiques des textes ne le savent pas. En tout cas nous pouvons nous réjouir d'avoir toujours ce texte à disposition car il y a eu de nombreuses tentatives pour se débarrasser de ce « corps étranger » de l'Évangile selon Jean. Ce fut le cas tout récemment encore, pour des raisons purement formelles et sous prétexte que cet épisode n'est pas écrit dans le style de cet évangéliste. La véritable raison nous est donnée par Augustin : la trop grande clémence que Jésus manifeste à l'égard de la femme adultère pourrait être mal interprétée !¹²⁶ Aujourd'hui encore, de nombreuses versions de la Bible ne rapportent cet épisode qu'entre parenthèses ou précédé de points d'interrogation, signifiant ainsi toutes les réserves mises à ce récit.

« Jésus se rendit à la montagne des oliviers. Mais, dès le matin, il alla de nouveau dans le temple, et tout le peuple vint à lui. S'étant assis, il les enseignait. Alors les scribes et les pharisiens amenèrent une femme surprise en adultère ; et la plaçant au milieu du peuple, ils dirent à Jésus : "Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Mose, [NB: la lectio des manuscrits grecs n'est pas Moïse, mais Mose] dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes : toi donc que distu ?" Ils disaient cela pour l'éprouver, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus, s'étant baissé, écrivait avec le doigt sur la terre. Comme ils continuaient à l'interroger, il se releva et leur dit : "Que celui de vous qui est sans péché jette le premier la pierre contre elle." Et s'étant de nouveau baissé, il écrivait sur la terre. Quand ils entendirent cela, accusés par leur conscience, ils se retirèrent un à un, depuis les plus âgés jusqu'aux derniers ; et Jésus resta seul avec la femme qui était là au milieu. Alors s'étant relevé, et ne voyant plus que la femme, Jésus lui dit : "Femme, où sont ceux qui t'accusaient ? Personne ne t'a-t-il condamnée ?" Elle répondit : "Non Seigneur." Et Jésus lui dit : "Je ne te condamne pas non plus ; va et ne pêche plus." »¹²⁷

Nous retrouvons ici, tels quels, les personnages et le contexte de l'épisode avec Clodius.

Les « scribes » dont nous savons déjà qu'ils sont les « accusateurs » (voir plus haut) et les pharisiens qui correspondent aux patriciens de César. En effet ses opposants étaient en majorité des *optimates*, « les meilleurs, les aristocrates » : *PATRICII > ΦΑΡΙΣΑΙΟΙ*.

Le fait que cette femme adultère ne soit pas la femme infidèle de Jésus n'a pas beaucoup d'importance. Un Jésus cocufié par sa femme n'aurait pas été supportable pour les copistes de l'Évangile qui, de toute façon, avaient déjà bien du mal à accepter sa magnanimité.

Dans les deux cas, elles sont prises en flagrant délit.

Dans les deux cas, nous assistons à leur procès. Dans l'Évangile la femme est placée au milieu du peuple.

Dans les deux cas, des menaces de punition : être lapidée d'une part, être précipitée du haut de la roche Tarpéenne d'autre part. À chaque fois, il est fait référence à la loi à laquelle il faut

obéir et qui est remise en question aussi bien par Jésus que par César. La loi de *Mose* d'un côté, celle du *Mos* de l'autre. Celui-ci étant pour les romains bien plus que simplement les « mœurs », « la morale », comme l'indique l'expression *mos maiorum*, littéralement « la coutume des anciens », mais en fait correspondant à ce que nous appelons aujourd'hui « la constitution ».

Jésus tout comme César sont interrogés en tant que personnes compétentes et témoins — mais dans les deux cas dans le seul but de « l'éprouver, afin de pouvoir l'accuser ».

L'annonce de la libération de la femme — d'un côté : « Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre » et de l'autre : « Les membres de ma famille ne doivent pas seulement être innocents, ils doivent être au-dessus de tout soupçon ».

Les pierres qui tuent — d'un côté les pierres de lapidation, de l'autre les pierres de vote.¹²⁸

Les signes illisibles — ici lorsque Jésus se baisse et écrit sur le sol avec le doigt, et là les sénateurs, qui écrivent aussi « sur la terre » car les pierres de vote sur lesquelles ils inscrivent leur signes illisibles, sont faites de terre cuite.¹²⁹

Aucun des accusateurs n'est exempt de péché — si d'un côté les transgressions ne sont pas spécifiées, de l'autre nous avons les péchés présumés de sénateurs adultères et corrompus.

Le vote, dans son déroulement habituel — ici « à commencer par les plus âgés », comme à Rome les sénateurs votaient selon leur rang.

L'acquiescement et le refus de déclarer coupable, aussi bien de la part de Jésus que de César.

Et pour finir, le renvoi de la femme — d'un côté « Va [et ne pêche plus] » et de l'autre la « répudiation ».

L'ACTE DE DIVORCE manque ici également. Certainement parce qu'en cas contraire, la femme qui a été renvoyée aurait été révélée comme étant la femme de Jésus. Mais comme il était délicat d'ajouter des mots aux Écritures ou d'en retirer, nous pouvons nous attendre à trouver le récit du divorce autre part, puisque César divorça de Pompéia.¹³⁰

La question problématique du divorce peut être trouvée dans les Évangiles synoptiques : le récit du divorce est présent à la fois dans Marc et dans Matthieu, chez ce dernier deux fois même. Dans les deux cas — contre la loi de Mose — il est souligné que le divorce est admissible, mais seulement en cas d'adultère :

*« Ils lui disent : "Mais alors, pourquoi Mose a-t-il prescrit, pour répudier la femme, de lui donner un acte de divorce ?" - "C'est, leur dit-il, en raison de la dureté de votre cœur que Mose vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi. Or je vous le déclare, celui qui répudie sa femme, (sauf pour cause d'infidélité), et en épouse une autre, commet l'adultère ; et celui qui épouse une femme répudiée, commet aussi l'adultère." »*¹³¹

Ceci correspond parfaitement au cas de César qui s'était attaché avec dévouement à ses précédentes épouses, Cornélia et ensuite Calpurnia.¹³² Alors que Lucullus, « l'homme de principe », accusait la femme dont César divorça de commettre l'inceste avec son propre frère Clodius ; alors que « M. Propre », Cicéron, voulait divorcer de sa femme pour pouvoir épouser l'autre sœur de Clodius, que les gens du peuple dénommait « la putain à un quart (de sou) » (une putain bon marché), dont le frère avait été incriminé par Cicéron pour sauver la façade de la famille lors du procès de la *Bona Dea* ;¹³³ alors que le moralisateur, Caton, céda sa jeune épouse à un vieil homme riche, et la ré-épousa ensuite lorsqu'elle devint une veuve fortunée,¹³⁴ nous avons d'un autre côté un César prétendument immoral, qui lui ne divorça que de la maladroite Pompéia. Dans sa jeunesse il avait décliné de se marier avec la riche Cossutia, mais il était resté loyal à Cornélia, en défiant Sulla, dont les sbires le

poursuivirent pour l'assassiner. L'homme immoral prouve être plus moral que les moralistes, Jésus plus mosaïque que « Mose », et César faisant la morale au moralisateurs.

Ainsi nous retrouvons tous les accessoires de l'anecdote de Clodius dans les Évangiles, disséminés dans différentes péricopes, mais du moins chez Marc forment-ils un tout unitaire. Seule la péricope de la femme adultère est séparée et a échoué dans l'Évangile de Jean. Elle reste toutefois à un autre endroit dans certains manuscrits : à la fin de Luc 21, qui commence par L'OFFRANDE DE LA VEUVE.

Nous apprenons de Marc, qui utilisa également cette péricope, que l'obole [l'offrande] de la veuve était un *quadrans* [« deux piécettes/deux leptes, qui font le quart d'un as. »]. *Quadrantaria*, la « putain à un quart de sou » (putain bon marché), était le sobriquet donné à Clodia, la sœur de Clodius. Sa relation avec Cicéron — qui souhaitait l'épouser, mais qui cependant, par crainte de sa femme Terentia, déposa contre Clodius — aurait conduit son frère à sa perte si César ne l'avait pas pris sous son aile.

Nous voulons voir à présent comment, à la fin de l'anecdote de Clodius, l'histoire de la *quadrantaria* Clodia est en relation avec celle de la veuve et de son obole.

Clodia, la sœur de Clodius, était mariée à Metellus Celer, qui mourut peu après le procès de la *Bona Dea* (en 59) et qui, même durant son existence, ne s'était pas opposé aux affaires de cœur de Clodia. Outre à Cicéron, qui la gratifia plus tard d'une haine brûlante et contribua à établir sa réputation de femme la plus immorale de Rome, la joyeuse veuve gardait des relations avec nombre d'hommes, parmi ceux-ci Caelius Rufus, qu'elle accusa plus tard et qui fut alors défendu par Cicéron. C'est toutefois en tant que maîtresse de Catullus qu'elle devint célèbre, qui lui chantait des louanges en tant que Lesbia. Plutarque nous raconte comment elle reçut son surnom :

*« la dernière [Clodia] fut appelée Quadrantaria à cause de l'un de ses amants qui l'avait trompée en lui envoyant une bourse de petites monnaies de cuivre au lieu d'argent, la plus petite pièce de cuivre étant appelée un quadrans [le quart d'un as]. Clodius, à cause de sa sœur, eût une réputation particulièrement mauvaise. »*¹³⁵

Comparons ce quadrans de Clodia avec l'offrande de la veuve. Nous donnons une traduction mot à mot du texte grec [les variations trouvées dans la plupart des traductions de la Bible sont entre parenthèses] :

*« Et il s'assit en face du trésor [du tronc], et regardait comment la multitude y jetait des pièces de cuivre [de la monnaie, de l'argent]. Bien des riches en déposaient beaucoup. Et une pauvre veuve vint, et y déposa deux piécettes de cuivre [un denier/deux leptes/deux sous], ce qui fait un quadrans [le quart d'un as]. Et il appela à lui ses disciples et leur dit : "En vérité je vous le dis, cette pauvre veuve y a mis plus dans la cassette [dans le tronc] que tous ceux qui ont contribué. Car tous ont versé de leur abondance [superflu], mais elle a prélevé de son indigence et mis tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre." »*¹³⁶

Dans les deux cas nous avons affaire à des petites pièces de cuivre au lieu des grosses sommes d'argent des riches ; dans les deux cas la petite pièce de cuivre est appelée *quadrans* — observez comment le rédacteur de l'Évangile tient à ce quadrans, quoique des demi-quadrans soient apparemment aussi en cours à cette époque : *lepta dyo*, « demi-deniers / leptes deux » (= « demi-quadrans deux »). La différence tient dans le fait que la *quadrantaria* correspond à « la pauvre veuve ». Toutefois, il n'est pas impossible que théoriquement, les mots « pauvre veuve » aient fait partie de l'exemplaire latin utilisé par Plutarque, puisqu'ils reflétaient

l'opinion de César — comparez l'expression « la pauvre femme » qu'utilisa César en référence à la veuve de Caton qui « travaille et gagne de l'argent ».¹³⁷

Avec ceci, nous avons passé en revue tous nos « paralytiques ».

Comme nous pouvons le voir, l'évangéliste Marc reprend toute l'anecdote de Clodius lors du scandale de la *Bona Dea*, sans rien laisser de côté mais en utilisant le reste de ce qui ne convient pas à la péricope précédente, dans la suivante, et le nouveau reste dans celle qui suit, jusqu'à ce qu'il ait incorporé tous les éléments. Ceci démontre que l'anecdote de Clodius prend une grande place dans la source romaine qui sert de base à la réécriture du texte de Marc. Maintenant, le scandale de la *Bona Dea* se produisit en 62 av. J.-C., c-à-d. 13 ans avant le franchissement du Rubicon, en 49 av. J.-C., qui fut transposé comme le baptême dans le Jourdain et qui constitue le début de l'Évangile de Marc. Il n'y avait donc aucune raison de traiter outre mesure du scandale de la *Bona Dea* pour la période couverte par l'Évangile de Marc, du Jourdain à la crucifixion — c-à-d., par transposition, du Rubicon à l'assassinat, donc de 49 à 44 av. J.-C. Cela aurait pu tout au plus être mentionné brièvement à l'occasion d'un événement en relation, par exemple comme Appien l'a fait, lorsqu'il parle de l'élection de Publius Clodius comme tribun du peuple en 58 av. J.-C.¹³⁸ Toutefois, pour l'exemplaire qui sert de base à la copie de Marc, il n'y avait aucune connexion car Clodius avait déjà été tué en 52, soit trois ans avant le début de l'Évangile de Marc au Rubicon/Jourdain.¹³⁹ La seule raison motivant l'utilisation dans l'Évangile de l'anecdote de Clodius à propos du scandale de la *Bona Dea*, était la similarité entre les funérailles de Clodius et celles de César, et aussi pour mettre en lumière l'origine de leur amitié, lorsque César transforma une insulte en un avantage, en accordant une faveur à un ennemi, afin d'en contrer un autre.¹⁴⁰ Puisqu'en fin de compte ils furent tous deux victimes d'ennemis communs, dans la perspective évangélique il était donc important de mettre l'emphase sur le commencement de cette amitié qui, dans le même temps, montrait en détail le premier acte de cette inouïe et sage *Clementia Caesaris* qui devait changer la face du monde.

Mais dans l'intérêt de qui ? Dans un sens, il s'agissait aussi de l'intérêt d'Antoine, qui avait été ultérieurement un ami proche de Clodius et épousa plus tard sa veuve, Fulvia, devenant alors le *vitricus*, le beau-père des enfants de Clodius. Il y avait aussi, à vrai dire, des rumeurs comme quoi ils n'avaient pas toujours été en bons termes,¹⁴¹ et après le décès de Fulvia, Antoine n'eût aucun scrupule à épouser la sœur d'Octave, bien que celui-ci avait répudié Clodia, fille de Clodius et Fulvia, *privigna*, belle-fille d'Antoine. À avoir le plus grand intérêt à placer au commencement du récit de l'Évangile qui se termine avec la passion du Christ César, le scandale dionysien impliquant *Clodius*, le « Boiteux », qui devait être le premier des deux à subir la même passion, c'était bien Fulvia, qui avait réussi à transformer en victoires les funérailles successives de Clodius et de César.

Ce faisant elle démontrait également ce qui était pour elle l'événement le plus important de cette époque, qui au cours de l'année fatidique du consulat de Cicéron (en 63 av. J.-C.) vit à Rome l'élection de César au titre de *pontifex maximus* et à Jérusalem la saisie du temple par Pompée : ce n'était pas la naissance d'Octavien — dans l'Évangile de Marc, le récit de l'enfance est manquant — mais ce scandale de la *Bona Dea*, l'événement dionysiaque qui changea le jeu, une nouvelle donne, le véritable commencement d'une ère nouvelle.

Ainsi, on peut dire avec certitude qu'elle était la commettante et patronnesse de l'Évangile, pour ne pas dire l'autrice elle-même : que comme *Evangelium Marci* il porte le nom de *Marcus Antonius*, son dernier mari, ne contredit en rien cela, car en tant que femme, elle ne pouvait tenir de fonction publique dans la Rome de ce temps. Néanmoins son portrait apparut sur les pièces de monnaie d'Antoine, en tant que Victoire ailée, avec au verso le lion (ill. 1) que nous retrouvons comme étant le symbole de Marc l'évangéliste.



1. Pièce de Marc Antoine de Lugdunum (Lyon) avec l'image de Fulvia, ailée ; verso : le lion.



2. Aureus de Marc Antoine : lion avec une épée. 3a. Pièce en or vénitienne ; lion de Saint Marc ailé avec une épée.



3b. Venise : lion ailé de Saint Marc.¹⁴²

On suppose que les traces du lion remontent à lui car les Antonii étaient considérés comme des descendants d'Hercule, le conquérant du Lion de Némée, et de fait, sur un aureus de Marc Antoine de la même époque, on peut voir Hercule drapé de la peau du lion, avec une lance et une épée.¹⁴³ Toutefois, le lion sur le quinar mentionné plus haut avec le portrait de Fulvia, n'est pas vaincu, mais victorieux (ill. 1), comme il apparaît sur une autre pièce de Marc Antoine seulement quatre ans plus tard, avec l'épée dans sa patte (ill. 2 & 3a). Un lion identique avec une épée avait déjà été dépeint sur la chevalière de Pompée qui fut envoyée à César après sa décapitation ; la même chevalière, plus tard après le meurtre de César, a pu être remise à Antoine par Calpurnia en même temps que les archives de César.¹⁴⁴ Ceci nous invite à supposer que le lion vainqueur avec la gueule ouverte et sans épée sur les pièces de Fulvia n'est ni d'origine pompéenne ni héraclidienne, mais d'origine dionysiaque — comme on le voit par exemple dans les *Bacchae* d'Euripides, le « lacérateur » ômophage, le déchireur et manducateur des chairs¹⁴⁵ — et désigne réellement Fulvia elle-même et sa victoire, qu'elle a atteint sans besoin d'une épée : l'expulsion des meurtriers aux funérailles de César. De cette perspective, on devrait remarquer que la pièce de Fulvia de Lugdunum certes ne présente pas d'épée mais cependant tous les éléments d'un sphinx — un corps de lion, une tête de femme et des ailes — le gardien des tombeaux qui allait plus tard tenir un rôle significatif dans l'iconographie chrétienne.

Ainsi l'épée brandie occasionnellement est plus probablement celle de Marc Antoine, mais les ailes, toujours apparentes, sur le lion de Marc (ill. 3a & 3b) proviennent de Fulvia qui est constamment dépeinte sur toutes ses pièces avec des ailes (ill. 1, 4a & 4b), de même que sur celles de la cité d'Eumeneia en Phrygie — renommée en *Fulvia* en son honneur — où elle apparaît seule.



4a¹⁴⁶ & 4b¹⁴⁷. Pièces d'Eumeneia (Phrygie) avec l'image de Fulvia, ailée.

À la lumière de cette constante, nous pouvons nous demander si la figure ailée sur le denier de Buca (ill. 5a & 5b) qui se tient au centre entre César, dépeint comme Endymion endormi, et Sélène qui vient l'éveiller en l'embrassant, identifiée comme Aurora,¹⁴⁸ ne fut pas a posteriori, par ceux qui en ce temps là regardaient cette monnaie, ne fut pas tout simplement interprétée comme Fulvia, dépeinte comme elle a pu apparaître lors des funérailles de César : avec la torche pour enflammer le bûcher dans une main, et les ailes déployées pour représenter la victoire posthume sur les meurtriers, qui était atteinte ici. La scène, transférée ici déjà en mythe, pourrait alors être transposée d'autant plus facilement en résurrection chrétienne.



Ill. 5a : Denier de Buca : César comme Endymion endormi, 44 av. J.-C.¹⁴⁹

Ceci pose à son tour la question de savoir si Fulvia, au temps de la guerre de Pérouse, a choisi la ville de Praeneste comme quartier général non seulement pour des raisons stratégiques mais aussi pour la vénération qui y était bien établie de la Victoire du Liber Pater, qu'elle personnifiait elle-même depuis les funérailles de César lors des *Liberalia* (ill. 5b).



Ill 5b : Liber Pater (écrit Leiber) et la Victoire sur la frise d'une ciste de bronze de Praeneste.

Que Fulvia soit regardée comme l'autrice et la patronesse probable de l'Évangile de Marc n'est d'ailleurs pas contradictoire avec le fait que ce sont les *Historiae* d'Asinius Pollio qui, malgré qu'elles soient perdues, furent utilisées par Appien et Plutarque nous permettant donc de placer l'histoire de César côté-à-côte avec les Évangiles — comme nous l'avons vu dans « *Was Jesus Caesar?* » (1999). Car Asinius Pollio était un antonien et proche de Fulvia — sur son ordre il tenta de débloquent Lucius Antonius qui était assiégé à Pérouse. Quoiqu'il fût souvent un témoin oculaire — par exemple au Rubicon, à Pharsalos ou à Munda —, au temps du meurtre de César et de ses funérailles il était en Espagne, de sorte qu'il reçut ses informations sur les événements qui, en tant qu'histoire de la passion, constituent le cœur de l'Évangile, de ses amis présents à Rome (Antoine et Fulvia *in primis*).

L'histoire de l'enfance même, préservée dans les deux autres synoptiques, Matthieu et Luc, et qui est à l'évidence empruntée à celle d'Octavien-Auguste,¹⁵⁰ pourrait dériver de Fulvia. Car bien qu'elle soit entrée plus tard en conflit avec Octavien, elle lui avait tout d'abord, à la formation du triumvirat avec Antoine et Lépide, en gage de paix donné en mariage sa fille Clodia, qu'elle avait eu de Clodius. Qu'Octavien la répudia

ensuite afin d'être libre de faire la guerre à la belle-mère sans restriction morale ne change rien au fait que Fulvia au début était bien intentionnée et engagée envers son gendre. On peut donc penser que la narration de l'enfance du petit Christ Octavien n'a pas nécessairement trouvé son chemin dans ces deux synoptiques contre la volonté de Fulvia, mais bien avec son consentement — sans quoi, en supposant un dernier coup de lime sous Auguste, les péripécies issues de Publius Clodius sur le goutteux et compagnie auraient autrement été effacées. La narration de l'enfance fut donc probablement insérée alors qu'elle nourrissait toujours l'espoir de pouvoir faire ce qu'elle avait déjà fait précédemment avec Clodius et Curio : transformer des ennemis en amis grâce au mariage. Octavien toutefois, incapable d'amour,¹⁵¹ ne répondit pas favorablement à ses bras tendus¹⁵² et représenta la limite de l'efficacité dionysiaque de Fulvia à travers l'amour. Après la chute de Pérouse en 40 av. J.-C., au plus tard après la bataille navale d'Actium, en 31 av. J.-C., la version purement augustéenne, celle de l'Évangile de Jean parut, dans laquelle il n'y avait aucune place pour de telles puérités : tout est lié à l'héritage, la seule chose que l'enfant né-sous-les-bœufs,¹⁵³ Octavien-Auguste, comprenait.

Le drame de Fulvia : Octavien, l'autre Jésus, le Christ-enfant, le contre-évangéliste.

Dans la première édition, nous avons vu aussi que l'autre Évangile, celui de Jean, qui contient la déclaration du Fils que tout ce vient du Père lui appartient en exclusive,¹⁵⁴ a pour origine Octavien-Auguste qui s'imposa par la force comme fils et héritier unique de César, qu'il avait élevé au rang de divinité.

Ceci, combiné avec le montage du récit de l'enfance d'Octave-Auguste au commencement des Évangiles synoptiques de Matthieu et Luc,¹⁵⁵ a créé un amalgame entre Jésus Christ (le grand César, le Père) et le Christ-Enfant voire le Ressuscité (le nouveau César, le Fils : Octavien Auguste). Puisque les deux étaient Fils de Dieu — César fils de la déesse Vénus, Octavien fils de César déifié¹⁵⁶ — ceci a facilement semé la confusion, de sorte que l'on ne sait plus que le Christ sur la croix n'est pas le même que le Christ Enfant — bien que cela devrait être manifeste car l'un a des cheveux et des yeux noirs, tandis que l'autre à des cheveux blond-roux et des yeux bleus tirant sur le vert, tout comme César et Octavien-Auguste, respectivement. Le plus grave est que ceci a également conduit à la confusion, et même à rendre interchangeables la miséricorde du Christ avec le justicialisme de son héritier. Ainsi par exemple il a été estompé que la parole du Christ est : « Celui qui n'est pas contre nous est avec nous », correctement reproduite par Marc, et non pas « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi », comme elle fut tournée en son contraire dans Matthieu, ou chez Luc, où elle est rendue une fois d'une façon et une fois d'une autre, sans se préoccuper de la contradiction.¹⁵⁷ En fait, le Christ est ici confondu avec Jean le Baptiste, mais cela n'aurait pas été possible si Octavien-Auguste n'avait pas été Pompéien et si contrairement à Pompée il n'avait pas été vainqueur.

Ces deux Jésus, l'un nouveau-testamentaire, l'autre ancien-testamentaire pour ce qui est de l'amour et de la clémence et respectivement de la vengeance, bien qu'opposés et essentiellement incompatibles, ils ne sont pas maintenus séparés. Cela provoque de constants malentendus et distorsions, non seulement dans les textes mais aussi par rapport à la religion et l'Église, et tout spécialement en regard de l'attitude de l'Église envers des problèmes typiques tels que la sexualité et le latifundisme. Le résultat seulement apparemment contradictoire en est que, tandis que le christianisme est dans son fond clairement la religion des paysans, la hiérarchie de l'Église se tient souvent du côté des grands propriétaires terriens dans la question agraire. Malgré cela ce sont justement les ouvriers agricoles, les rebelles « rouges », qui restent les plus zélés lors des processions du Christ souffrant, pendant la Semaine Sainte, tel qu'on peut l'observer en Espagne, par exemple.

Cette schizophrénie du christianisme, avec deux âmes antagonistes dans un seul et même corps mystique, tient son origine dans deux conceptions irréconciliables : le *Divus Iulius* d'Octavien et le *Parens optime meritis* de Fulvia et d'Antoine. En réalité c'est le *Parens optime meritis* qui est devenu le Christ et a par là prévalu en formant en arrière-plan, voire dans la clandestinité le pôle de l'opposition au culte de l'empereur, qui s'est développé lui à partir du culte combiné de *Divus Iulius* et *Divi filius*. Mais pas tout seul, malheureusement. La conservation du jumeau-siamois jamais excisé chirurgicalement fût déjà assurée par les empereurs, qui après une longue période de suppression autorisèrent le christianisme mais sous le signe d'Octavien-Auguste : le Monogramme du Christ de Constantin, le chi-rho, n'est rien d'autre que le *sidus Iulium* d'Auguste,¹⁵⁸ et Constantin en vint à la vénération du Christ via celle de *Sol*, du Soleil, de l'Hélios-Apollon d'Auguste.

La signature de Fulvia et la genèse du christianisme

Savoir que la version originale de la liturgie du Vendredi Saint aussi bien que l'Évangile de Marc, avec les synoptiques, remontent à Fulvia, nous permet d'avoir une vision plus claire sur l'histoire du développement du christianisme.

Le christianisme a pris naissance à Rome, comme la religion des sans-terre dans l'affrontement avec les latifundistes romains. Les premiers martyrs éminents furent les Gracques, suivis par beaucoup d'autres, jusqu'à ce qu'un changement arrive avec César, dans la mesure où, bien qu'il soit aussi assassiné, ses lois agraires ne furent pas annulées et lui-même élevé au statut de Dieu, ce qui rendit ses répartitions et assignations de terre sacrées et inviolables. Il est le Christ grâce à qui le petit paysan romain possédait ce lopin de terre. Lorsque durant la Semaine Sainte espagnole, la formule rituelle « *el Cristo es la tierra* », « le Christ est la terre » est prononcée, ce n'est que l'expression de la mémoire du grand empereur qui par le sacrifice de sa vie, a garanti au petit vétéran son lopin de terre agricole. Ce nom *Christós* — dans sa forme originelle *Chrestós*,¹⁵⁹ « le bon, le meilleur, l'utile » — correspond à la formule de compromis négociée avec les meurtriers, selon laquelle le meurtre de César ne serait

pas poursuivit judiciairement, mais que chacune de ses mesures et décisions garderaient néanmoins leur validité : « parce que ceci sert au mieux les intérêts de la cité ». Car les amis des assassins pardonnés avaient, pour leur propre sécurité, insisté avec force sur le fait que les mesures prises par César ne devaient pas être retenues valides pour des raisons légales, mais « parce que c'était utile » : *διὰ χρείαν*¹⁶⁰ — expression dans laquelle la racine de *χρηστός* peut être reconnue et par laquelle César a été déclaré « l'utile », c-à-d. « d'un mérite exceptionnel envers l'État ».

Le nom grec exprime la même chose que celui qui a été gravé à la base de la statue érigée par Antoine à César, assassiné à l'automne 44 av. J.-C. : PARENTI OPTIME MERITO, qui est habituellement traduit par « au père le plus méritant », quoiqu'à cette époque le « plus méritant » ne désignait pas seulement les citoyens qui avaient rendu des services exceptionnels à l'État, mais surtout ceux qui avaient tout spécialement donné leur vie,¹⁶¹ les voués à la mort tombés à la bataille, les martyrs.

L'inviolabilité des *Acta Caesaris*, qu'Antoine acquirit par l'amnistie des meurtriers, et les funérailles, que Fulvia sut réaliser comme une résurrection dionysiaque de l'assassiné, marquent la victoire posthume de la *Clementia Caesaris*, mais en même temps le début d'un nouveau drame. Car Octavien, adopté par testament, réclama non seulement sa part d'héritage, mais l'héritage dans sa totalité et son exclusivité, non seulement privé mais aussi politique. Certes le dissimula-t-il au commencement, mais très vite, dès qu'avec l'aide des frères d'Antoine il eut réussi à être reconnu comme *Cai filius*, « fils de Gaius »,¹⁶² il s'appliqua à faire déclarer César un dieu, *Divus Iulius*, pour ainsi pouvoir lui-même se promouvoir *Divi filius*, « fils de Dieu ». Antoine s'opposa à cela ; aussi longtemps que Fulvia vécut il refusa d'oeuvrer en tant que *flamen Divi Iulii*.¹⁶³ Les sources n'explicitent pas quelle a pu être la raison — probablement parce que c'était manifeste : déjà au cours de la vie de César, Antoine fut désigné comme une sorte de *flamen Dialis* pour le nouveau dieu, non seulement de *Divus Iulius*, mais en même temps de sa *Clementia*, auxquels un temple fut consacré.¹⁶⁴ Avec Octavien comme *Divi filius* néanmoins, il pouvait seulement être le grand prêtre de César, et pas en même temps le représentant de sa *Clementia*, puisque Octavien, en tant que fils, était tenu de le venger. Avec César en tant que dieu, le fils adoptif Octavien était le Fils de Dieu : héritier vivant d'une dynastie sacrée, revendiquant un pouvoir total, sur la terre et dans les cieux. C'était déjà en soi assez dangereux — mais cela impliquait aussi une conséquence fatale : en tant que fils, l'ancien Octave avait maintenant le devoir de *pietas*, d'amour filial envers son père adoptif, c'est-à-dire, puisque son père adoptif avait été assassiné : l'obligation de venger sa mort.¹⁶⁵ La vengeance, toutefois, n'était pas seulement l'opposé de la *Clementia Caesaris*, mais aussi de l'amnistie qui avait été garantie aux meurtriers pour empêcher l'annulation des *Acta Caesaris*, qui n'avait pas uniquement rendu possible la répartition de terres aux vétérans, mais plus important encore, préservé l'héritage d'Octavien. Mais puisque l'omission de poursuite criminelle des assassins de César restait incompréhensible pour le peuple, et même détestée, Octavien, ne pouvant pas dans l'immédiat et légalement appliquer sa vengeance — car

l'élection comme tribun du peuple lui permettant de traîner les meurtriers devant un tribunal du peuple, lui fut refusé par Antoine — il le fit finalement grâce à son armée privée et donc, illégalement. Après la bataille indécise de Mutina, Antoine dut pourtant le rejoindre, et ensemble avec Lepidus, qui avait été en faveur d'une campagne de repréailles immédiate contre les assassins même au soir des Ides,¹⁶⁶ ils formèrent le triumvirat. Ils déclarèrent que puisque des perfides sans foi avaient abusé de la *Clementia* de César, pour le tuer, ils préféreraient maintenant les devancer que de les subir.¹⁶⁷ Le bannissement des sympathisants des meurtriers de César s'ensuivit, avec de terribles listes de proscription et la guerre contre Brutus et Cassius, qui furent défaits à Philippi. Le prix de la vengeance fut énorme : les biens des villes d'Italie mises sur la liste noire par le triumvirat ne suffisaient pas à allouer des terres aux innombrables soldats recrutés pour la victoire à Philippi ; d'autres devaient être dépossédés car l'argent qu'Antoine était supposé collecter en orient pour les paiements ne pouvait non plus répondre aux exigences exorbitantes. Octavien imposa les expropriations impitoyablement et brutalement. Fulvia essaya de s'opposer et au moins d'empêcher le pire ; la situation dégénéra, et la guerre éclata. En dépit du soutien de Lucius Antonius qui voulait même mettre fin au triumvirat, cette guerre était perdue pour Fulvia. La raison en étant que le frère de Lucius, le triumvir Marc Antoine qui demeurait chez Cléopâtre, n'envoyait pas d'ordres clairs et sans ambiguïté à ses légats en Italie. Avec la capitulation de Pérouse, le rêve de Fulvia prit donc fin.

Il est intéressant de noter que les projectiles en plomb que les deux camps s'envoyait à la tête durant le siège de Pérouse, outre aux moult habituelles insultes obscènes, certaines portaient aussi l'inscription « *Divus Iulius* »,¹⁶⁸ ce qui peut paraître étonnant dans un contexte si trivial, mais signe certain que c'était aussi une guerre religieuse.¹⁶⁹ Car après sa victoire, Octavien, posant comme le Fils de Dieu triomphant, sacrifia sur l'autel de son *Divus Iulius* 300 chevaliers et un certain nombre de sénateurs, saignés comme des victimes d'une offrande. Et qu'il s'agissait bien d'une vengeance, est explicité sans erreur possible par la date, car cela se produisit lors des Ides de mars de 40 av. J.-C., quatrième anniversaire du meurtre de César. La politique de la vengeance avait prévalu sur celle de la *Clementia*, et le Fils de Dieu, pour hériter de son pouvoir, avait tourné l'héritage moral et politique du père en son contraire ; en voulant faire du père un dieu, il l'avait privé justement de ce qui avait constitué sa divinité : c'était une catastrophe. Fulvia en fut brisée. Elle avait recherché en vain l'aide d'Antoine, mais celui-ci lui imputa la faute de la guerre et la laissa sans un adieu, exténuée et malade, à Sykion, où elle mourut.¹⁷⁰ Au fond, elle fut sacrifiée par le Fils de Dieu à son Dieu *Iulius* sur les *arae Perusinae*, les indicibles autels de Pérouse.¹⁷¹

En tout cas, puisqu'Antoine inaugura finalement en tant que *flamen Divi Iulii* après le décès de Fulvia et son mariage avec la soeur d'Octavien « dans le but de faire à Octavien une faveur »,¹⁷² on doit présumer que c'était Fulvia qui s'y opposait à l'origine. Elle est donc celle à qui le contre-projet au *Divus Iulius*, « Dieu Iulius », ce *Parens Optime Meritus*, « le Père le plus méritant » — ce « Christ » *ante litteram* —

doit être attribué : l'accent porte sur le sacrifice de soi du martyr, pas sur le commandement filial de la vengeance. Aussi, il n'est pas appelé *Pater*, « père », mais *Parens*, c'est-à-dire « celui qui enfante »,¹⁷³ comme si César avait été plus une mère qu'un père, par allusion à l'empire à qui il donna naissance et rappelle Dionysos, né de la cuisse de Zeus.

C'étaient donc des questions politico-religieuses. Un incident antérieur projette ceci sous une lumière inattendue. Il est étonnant que l'historien Dion Cassius mentionne parmi ceux sacrifiés sur les *arae Perusinae* un Tiberius Cannutius, celui-là même « qui en tant que tribun du peuple avait précédemment rassemblé le peuple pour César [Octavien] ». ¹⁷⁴ Et bien, quand cela s'est-il passé ? Quatre années auparavant, lorsque Octavien s'était lui-même porté candidat à la fonction de tribun du peuple : immédiatement après qu'Octavien soit arrivé à Rome, suite au meurtre de César, et après que les frères d'Antoine aient arrangé la reconnaissance de son adoption et qu'il se soit réconcilié avec Antoine (qui en premier l'avait contrarié,¹⁷⁵ quand Octavien demanda l'office vacant du tribun du peuple Hevius Cinna « mort accidentellement »¹⁷⁶). Antoine s'était de façon inattendue et soudaine opposé à cela. Sur quoi Octavien gagna à sa cause Tiberius Cannutius, tribun du peuple, en se faisant présenter par lui au peuple à qui il promit le règlement immédiat des dons monétaires qui avaient été légués par son père César à chaque citoyen romain, dans le but de forcer Antoine à lui remettre l'argent de César. Car Antoine refusait, arguant que le trésor public de César devait être séparé de ses biens personnels. Puisque ledit Cannutius avait aidé Octavien à cette époque-là, son exécution après Pérouse n'est compréhensible que si entre temps il n'était plus du côté d'Octavien. Mais puisqu'il fut sacrifié sur l'autel de *Divus Iulius*, il serait bon de regarder de près si la perte de l'élection jadis n'était pas due aussi à quelque chose de sacré.

En contrant l'élection d'Octavien à la tribune du peuple, Antoine soutenait le Sénat qui craignait qu'Octavien, comme tribun, ne puisse traîner les meurtriers de son père devant un tribunal populaire. Car en tant que fils, puisqu'il l'était désormais en vertu de son adoption, la *pietas* réclamait qu'il venge le père assassiné. Ceci aurait été toutefois, non seulement la fin de la politique de clémence et de réconciliation, mais tout spécialement de l'amnistie des meurtriers. Ce qui, en retour, aurait mis en danger les *Acta Caesaris* et par conséquent la distribution des terres aux vétérans. En effet dès qu'Octavien n'aurait plus été seulement *Cai filius* mais aussi *Divi filius*, le devoir de vengeance ne serait pas juste resté une affaire privée, mais serait devenu une chose sacrée concernant l'État dans son entier et ainsi, tous les citoyens. Et effectivement — comme nous l'avons vu — après la chute de Pérouse, Octavien fit sacrifier à *Divus Iulius* 300 chevaliers et sénateurs, sur les *arae Perusinae*, lors des Ides de mars de l'année 40 av. J.-C.¹⁷⁷ — rejet définitif de la politique d'amnistie.

La résistance initiale d'Antoine, et sans doute principalement de Fulvia, contre la candidature d'Octavien pour le siège vacant du malheureux Helvius Cinna, avait influencé les options religieuses d'Octavien à bien d'autres égards.

Il existait également des raisons formelles motivant le refus d'Antoine de soutenir la candidature d'Octavien, car la fonction de tribun du peuple était réservée aux plébéiens, et Octavien avait été fait patricien par César, ce qu'il était devenu *a fortiori* par l'adoption au sein de la famille de César. Une autre condition requise¹⁷⁸ était d'être sénateur, ce qu'il n'était pas encore. À cela se réclama Antoine, proclamant qu'Octavien ne devait rien entreprendre d'illégal. Appien mentionne toutefois qu'Antoine pouvait s'être laissé guider aussi par « des raisons personnelles »,¹⁷⁹ sans les spécifier, ce qui n'est guère surprenant puisque les sources sont toujours elliptiques lorsqu'il s'agit de Fulvia. Cependant, même si, à la lumière de leur relation, il est indéniable que ce fut Fulvia qui dirigea personnellement Antoine,¹⁸⁰ ses raisons n'étaient pas simplement personnelles. Le fait qu'Antoine interrompit soudainement l'assemblée qu'il avait, du reste, convoqué lui-même, porte à croire qu'un tabou religieux avait pu survenir, ce qui ne pouvait provenir que du *thiasos* dionysien, c-à-d., également de Fulvia.

La vieille animosité envers les Octavii aurait-elle joué un rôle ? Après tout, ce fut un Octavius qui eut jadis donné aux *Optimates* un prétexte pour lyncher Tiberius Gracchus, qui coûta également la vie à deux Fulvii, ses alliés — et Fulvia descendait des deux côtés, car par son père des Fulvii, mais par sa mère Sempronia, également des Gracchi. Ou était-ce la mémoire de son premier époux, Publius Clodius, qui était lui, à l'envers, passé de la classe patricienne à la plébéienne afin de pouvoir devenir un tribun du peuple, ce qui l'amena à abandonner le nom distingué de Claudius pour celui, plus populaire, de Clodius ? Les Antonii et les Fulvii, qui appartenaient aux plébéiens, auraient-ils pu ne pas pardonner à l'ancien plébéien Octave de devenir un patricien ? Mais était-ce l'élection comme tribun du peuple en soi que l'on refusait à Octave, ou plutôt cette élection-là, particulière, à la place d'Helvius Cinna, lacéré et « incorporé par le peuple » : la partie primaire du corps mystique du Dionysos romain ? L'élection ne fut pas uniquement entravée par le fait que le fils adoptif de César n'était plus un plébéien, mais surtout par sa prétention à être *Divi filius* ; car César en tant que *Divus Iulius*, aurait été certes un nouveau dieu romain, mais tout de même traditionnel, c'est-à-dire l'opposé d'un Dionysos. Il aurait été plutôt une sorte de nouveau Romulus, emporté dans des cieux non-localisables comme un Romulus Quirinus, et enfermé dans des temples (et non plus un héros, un martyr, un Dieu vivant qui, ressuscité d'entre les morts, continue à agir dans le monde) et qui plus est avec un *flamen* mâle, l'incarnation d'un contrôle religieux étatique patriarcal — l'opposé d'un *thiasos* de Bacchus-Dionysos dirigé par les femmes. De plus, il y avait derrière cela l'intention de la part d'Octavien de fonder une dynastie, ce qu'Antoine refusait, tout au moins du vivant de Fulvia.

L'empêchement de cette tentative d'occuper la fonction de tribun du peuple, laissée vacante par le lacéré Helvius Cinna, a définitivement frustré les espoirs d'Octavien de pouvoir au moins prendre part mystiquement et *post festum* aux funérailles dionysiaques de son père adoptif, auxquelles il ne put être présent, et sa mère non plus, qui bien que chargée des funérailles, fut empêchée de les conduire. Il dirigea donc ses espoirs déçus à participer *post festum* à la résurrection dionysiaque du mort, vers sa naissance apollinienne : car par chance César ne fut pas seulement inhumé le jour des *Liberalia* mais était aussi né le jour des *ludi Apollinares*,¹⁸¹ et ainsi venu au monde sous le signe d'un dieu, Apollon, et transféré dans l'autre monde sous le signe d'un autre, Dionysos. Et comme Antoine et Fulvia s'étaient appropriés l'aspect Dionysos — Antoine, comme on le sait, s'est vite comporté comme un nouveau Dionysos,¹⁸² et des monnaies de Fulvia avec du lierre dionysien sont également documentées¹⁸³ — Octavien n'avait donc à sa disposition qu'Apollon, qui comme dieu de la vengeance convenait à ses plans et gardait une connexion avec les funérailles, dans la mesure où les vers de l'Électre y avaient été chantés en chœur.¹⁸⁴ Et Électre avait bien été mue par Apollon lorsqu'elle demanda à son frère Oreste de venger le meurtre de leur père. Toutefois, puisqu'en cette année-là les *ludi Apollinares* étaient organisés par Brutus officiant en tant que *praetor*, Octavien se replia sur les jeux qui se tinrent peu après à l'occasion de la consécration du temple de Vénus Genetrix, les arrangeant dans son sens dynastique — puisqu'il avait été adopté dans la famille des Iulii comme fils de César. Il tomba bien qu'en ces jours-là la comète apparut, que le peuple regarda comme étant l'âme de César ; lui, toutefois, l'interpréta comme un signe de sa propre naissance.¹⁸⁵ C'est pourquoi, secrètement, puisqu'une comète était plutôt un signe de mauvais augure, il préféra la nommer *sidus crinitum*, une « étoile chevelue », et la plaça au-dessus de la tête des statues de César comme auréole. Pour soi-même, comme porteur de signe favorable il lui préféra le soleil, par exemple comme *aura* entourant sa tête dans les moments significatifs, ou comme soleil radiant dans le rêve de son père à sa naissance. Cela collait avec le dieu Apollon de toute façon, et après tout, on racontait que sa mère l'avait conçu d'Apollon lui-même.¹⁸⁶ Plus tard, il posa lui-même en Apollon, entre autre dans la malfamée cène secrète des douze dieux, qu'il n'eut pas honte de donner justement durant une période de famine. Avec le peuple qui s'écria le lendemain que les dieux avaient mangé tout le grain, ce qui lui valu l'épithète d'« Apollon le tortionnaire », nom sous lequel le dieu était vénéré dans un quartier de la cité.¹⁸⁷ Apparemment, Apollon n'était pas celui qui lui ferait gagner la faveur du peuple, pour lequel plus importante restait Cérès, qui elle apportait le grain et donc le pain. Et avec elle Dionysos, associé à son culte, qui plus tard, après son identification avec Osiris, ne fut plus seulement regardé comme le dieu du vin mais aussi comme le promoteur de la culture du grain.¹⁸⁸

Après la mort de Fulvia, lorsque l'empire vint à être divisé entre les deux, ce ne fut pas seulement une division politique mais aussi religieuse : Antoine, en tant que nouveau Dionysos en orient, avec comme partenaire Octavia qui avait succédé d'abord

à Fulvia, mais ensuite Cléopâtre comme Isis vivante — ce qui signifiait que l’orient se tenait totalement sous le signe de Dionysos-Osiris, tandis que l’occident, en premier lieu *tota Italia*, qu’Octavien avait amené à lui prêter serment de fidélité,¹⁸⁹ restait aux mains d’Apollon.

Le cours des événements avait déjà pris cette direction avant la guerre de Pérouse, juste après la mort de César, lorsque l’enjeu était soit le *Parvens Optime Meritus* dionysien, soit le *Divus Iulius*, essentiellement apollonien, puisqu’il impliquait déjà l’obligation de vengeance.

Même alors, chaque camp insistait sur son propre concept, et la guerre éclata, que Fulvia dut mener seule, car Antoine, pendant ce temps, restait avec Cléopâtre à Alexandrie. Il a été dit que Fulvia avait été poussée à faire la guerre contre Octavien pour convaincre Antoine à venir à sa rescousse, le séparant ainsi de Cléopâtre. Ce n’était toutefois pas de la jalousie, car Fulvia connaissait bien les escapades d’Antoine, et à l’époque les femmes romaines avaient manifestement une attitude bien différente de ce que nous pourrions imaginer aujourd’hui. Après tout, Octavia, la dernière épouse d’Antoine, accepta sous son toit à Rome les enfants qu’il eût de sa rivale Cléopâtre, après le suicide de leur parents. En outre, Antoine, en tant que Néo-Dionysos, avait l’obligation de hiérogamie, tout comme Cléopâtre, en tant que Néa-Isis, et en tant que tels ils s’étaient rencontrés la première fois à Tharsos. La raison pourrait donc être que Fulvia voyait certes en Cléopâtre une alliée car après tout, l’Égypte était la terre d’Osiris, l’équivalent de Dionysos,¹⁹⁰ mais en même temps elle la soupçonnait de poursuivre le même concept dynastique qu’Auguste : que pour Cléopâtre il ne s’agissait en dernière instance que d’établir Césarion, le fils qu’elle avait eu de César, comme nouvel Horus, devenant l’héritier de son père César-Osiris, en entrant ainsi en compétition avec Octavien, le fils adoptif à Rome. Que ce dernier ait vu les choses de la même manière est démontré par le fait qu’il déclara plus tard la guerre à Cléopâtre, juste à l’époque où Césarion atteignait l’âge où Octavien était lui-même entré en possession de l’héritage de César. Il avait donc tout simplement voulu liquider son rival dynastique.¹⁹¹ Et que cela concernait aussi *Divus Iulius* est démontré par le fait que non seulement il tua Césarion, mais en profita aussi, tant qu’il y était, pour se débarrasser d’Antyllus, le fils de Fulvia et de Marc Antoine (le petit garçon de un an qui avait été livré en otage aux meurtriers de César, en garantie de sauf-conduit) : Octavien l’arracha de la statue cultuelle du *Divus Iulius*, où Antyllus, après avoir vainement demandé grâce, s’était réfugié et à laquelle apparemment il se tenait accroché. Après quoi ils le massacrèrent.¹⁹² Octavien montra donc sans ambiguïté que pour lui, *Divus Iulius* n’était pas le dieu de la clémence, de la confiance et de la résolution des conflits — tel que le peuple considérait le site de sa crémation à Rome,¹⁹³ et voyait donc les statues de César à travers l’empire comme des lieux d’asile. Au contraire, pour Octavien, c’étaient des autels pour une vengeance sans merci et des sacrifices humains, à l’instar des *arae Perusinae*. Qu’il ait fait construire son temple dédié à *Divus Iulius* à l’endroit exact de la crémation, était conséquent. Tout d’abord, il avait laissé en place la colonne érigée là

par le peuple, mais par la suite il la fit emmurer lorsque des troubles éclatèrent : il n'avait donc visiblement pas réussi à enthousiasmer tout le monde en transformant la clémence de César en son opposé, et avait même fait construire un temple au dieu vengeur Mars, au lieu du temple initialement prévu, dédié à la *Clementia* de César.

Le fils adoptif avait poussé si loin le devoir de vengeance qu'il n'avait pas seulement abattu les meurtriers de son père, mais finalement aussi son fils naturel Césarion, son frère, ainsi que tous les autres qui avaient été en faveur de l'amnistie, grâce à laquelle il avait pu au fait entrer en possession de son héritage : car elle avait sauvé les *Acta Caesaris*. Seul survivant à présent, héritier universel et fils unique, Octavien-Auguste avait finalement réussi à fonder sa dynastie. Mais pas complètement. Puisque malgré sa progression jusqu'à la position d'*Augustus* et de *Divus* lui-même, n'ayant eu aucun successeur, il dut en adopter, et parmi eux, celui qui devint plus tard l'empereur Tibère : justement l'enfant d'une femme dont le mari avait combattu à Pérouse aux côtés de Fulvia, et qui après que la ville fut tombée dans les mains d'Octavien avait dû se sauver, et s'était enfuite comme elle, jusqu'à Antoine (ce qui devint dans l'Évangile le récit de la fuite en Égypte).¹⁹⁴ Mais Tibère n'accorda aucune importance au fait d'être lui-même déifié en prenant ses distances de son prédécesseur dans cette question hautement religieuse. Les empereurs suivants de la maison Julio-Claudienne, Caligula, Claudius et Néron, étaient issus, ironie du sort, de la lignée d'Antoine, via les filles qu'il avait eu d'Octavia, la soeur d'Octavien. Le premier d'entre eux, interdit en tant que descendant d'Antoine, la célébration de la victoire d'Octavien sur Antoine et Cléopâtre à Actium, ce qui sauva *a posteriori* l'honneur d'Antoine.

Cette réhabilitation d'Antoine, qui eut lieu sous les Claudii, pourrait à son tour avoir favorisé le fait que parmi les Évangiles qui allaient apparaître, soient aussi préservés ceux avec tendance antonienne — c-à-d., fulvienne.

Lorsque la dynastie Julio-Claudienne s'éteignit avec Néron, et que la suivante, la dynastie Flaviennne, s'établit avec Vespasien, les Évangiles tels que nous les connaissons aujourd'hui apparurent : et voici qu'ils relocalisent les événements de la *Gaule*, terre où César conquiert le pouvoir, en *Galilée*, terre où Vespasien, de son côté, arriva au pouvoir. Opération par laquelle le récit de la fondation de la première dynastie fut adapté et rendu utilisable par la seconde.

Les quatre Évangiles canoniques montrent des tendances claires : celui selon Marc, qui ne porte pas le nom de Marc Antoine seulement par hasard, et qui est probablement le plus ancien, présente une tendance antonienne, ou plus précisément fulvienne. Les deux autres synoptiques, ceux de Matthieu et Luc, montrent par l'addition du récit de l'enfance qui est manifestement inspiré de celle d'Octavien-Auguste, une additionnelle tendance augustéenne.¹⁹⁵ L'Évangile de Jean est purement augustéen et par conséquent, le plus récent.

L'âme véritable du christianisme est contenue dans le plus vieil Évangile, celui de Marc. Les autres n'ont suivi que parce qu'ils étaient des versions de ces textes liturgiques utilisés dans les colonies fondées par Auguste. Néanmoins on peut noter

une certaine dé-augustéisation, dans au moins deux synoptiques, ceux de Matthieu et de Luc, car les généalogies furent réécrites à tel point que, à l'inverse du récit de l'enfance, on ne peut absolument plus reconnaître qu'à l'origine, il s'agissait de celle d'Octavien-Auguste.

L'opposition persistante — même si pas toujours cohérente¹⁹⁶ — du christianisme envers le culte de l'empereur — contre les *Divi* — remonte à l'opposition de Fulvia (et aussi d'Antoine à l'origine) contre le nom de *Divus Iulius*, et les prétentions de *Divi filius* qui y étaient associées. Si un amalgame semble avoir eu lieu, c'est à cause d'une formule que nous trouvons dans l'Évangile de Marc : « En vérité, cet homme était Fils de Dieu »¹⁹⁷ — ce qui convenait à César puisqu'il était considéré comme fils de Vénus.¹⁹⁸ Mais c'est une chose que Fulvia n'aurait jamais accepté à propos d'Octavien.

La transposition diégétique de la Gaule (*Gallia*) à la Galilée (*Galilaea*) qui eut lieu sous les Flavii dans les colonies des vétérans de César fondées par Hérode, composées surtout de Gaulois et de Germains qu'il avait reçus des mains d'Antoine, a pu rendre possible la réécriture des récits sacrés parlant à l'origine de leur empereur révérend, fondateur de l'empire, distributeur de terre et martyr. Ceci afin de tenter de convertir les juifs vaincus par Vespasien et Titus à la nouvelle religion et ainsi de mieux les intégrer à l'empire. Cette relocalisation du récit historique des origines a été dès le début préparée par le fait que ça avait été Jules César qui avait installé les vétérans de Pompée en Campanie — Pompée ayant avec eux pris Jérusalem et son temple, mais ne pouvant pas leur assigner les terres promises. Une faveur qui permit à César de gagner à soi son opposant politique et de s'attacher ses vétérans. De leur point de vue, les vétérans n'avaient pas combattu contre les Juifs, mais plutôt pour le Grand prêtre juif Hyrcanus à Jérusalem contre l'usurpateur Aristobulos, ils avaient donc pris parti dans une guerre de succession juive en devenant par là eux-mêmes une part de l'histoire juive. Pompée, celui que Cicéron appelait le *Hierosolymarius*, n'ayant pas été capable de leur donner la terre promise, leur apparut-il comme un nouveau Moïse, tandis que le Grand prêtre romain César, qui parvint lui à les conduire à la terre promise, devait apparaître comme un nouveau Jésus (le nom de Joshua utilisé dans la traduction grecque de la Bible, la Septante). Hérode, devenu lui-même un Iulius par l'adoption de son père par César, continua dans son territoire ce que César avait commencé en Campanie, ce qui se présentait comme la répétition de la même histoire dans un lieu différent, de telle sorte que les textes sacrés du fondateur purent être facilement adoptés.

L'adaptation fut menée avec une telle minutie, par la substitution des noms géographiques — *Gallia* devenant *Galilaea*, *Corfinium Cafarnaum*, *Bithynia Bethania*, etc. — de même que les noms des personnages — (Cassius) *Longinus* devenant le (*miles*) *Longinus*, *Iunius* (Brutus) *Iudas*, *Nicomedes Nicodemus*, etc. (dont certains sont effectivement des figures historiques, par exemple *Pilate* et *Hérode*, avec qui furent confondus respectivement *Lepidus* et un *rhéteur égyptien*¹⁹⁹) — que tout contribua à créer l'impression que l'histoire était originaire de là-bas, plutôt qu'y avoir été

déplacée. Qu'il y ait eu dans ce processus des incohérences inévitables (comme le fait que Nazareth n'a jamais été une grande ville avec une synagogue, ou que la mer de Galilée n'est pas une mer, ou — une bagatelle ! — que Jésus n'est mentionné par aucun historien de l'époque, puisque les preuves écrites comme le *testimonium Flavianum* sont tardives et ressemblent à des interpolations), n'a perturbé personne pendant près de deux millénaires puisque l'existence historique du Christ n'a jamais été remise en question, ni même par les opposants des chrétiens.

Les incohérences ne devinrent un problème qu'au temps des Lumières. Mais comme on s'était focalisé sur la Galilée, où malgré des fouilles intenses on ne parvint pas à y repérer Jésus, certains décidèrent donc qu'il n'était qu'un mythe, auquel on avait prêté a posteriori une existence historique. Ce qui n'explique tout de même pas comment justement cette prétendue légende put s'élever de façon soudaine et universelle au statut de religion mondiale, tandis que cela ne perturbe en rien les croyants, car lorsque l'on croit en la résurrection, on ne se laisse pas décourager par de telles bagatelles.

On pourrait donc être tranquillement d'avis que le fait de savoir que *Christus* est le nom cultuel chrétien de César, et que la productrice de la liturgie du Vendredi Saint et l'autrice du plus vieil Évangile était une femme romaine ne signifie pas grand-chose. Mais il y a cependant le fait, que même si les transpositions diégétiques peuvent avoir la vie longue, elle restera toujours plus courte que la vie de l'histoire originelle.²⁰⁰ Certains symptômes indiquent que l'histoire telle qu'elle est racontée dans l'Évangile, est devenue démodée et qu'elle n'atteint plus les personnes modernes qui pensent de façon rationnelle. L'histoire originale pourrait néanmoins conserver tout son intérêt, et même rendre la diégèse de nouveau plus accessible.

D'autant plus qu'un retour aux sources pourrait aider à faire la distinction entre les deux âmes du christianisme, la fulvienne, et l'augustéenne, qui, telles deux frères siamois apparaissent toujours ensemble, mais ne cessant pas de se rouer de coups ; elles recevraient une aide précieuse en étant chirurgicalement séparées — pour peu qu'elles survivent à l'opération. Car les éthiques respectives qu'elles incarnent sont fondamentalement différentes : la clémence, le pardon, l'amour, la libération d'un côté, et de l'autre, la vengeance sans merci, la captation d'héritage, l'incapacité à aimer et l'oppression.

Littérature

- BABCOCK, C. L. (1965). «The early career of Fulvia», in: *American Journal of Philology*, vol. 86. Baltimore.
- CLAUSS, M. (1999). *Kaiser und Gott*. Stuttgart.
- GRAILLOT, H. (1912). *Le culte de Cybèle, Mère des Dieux à Rome et dans l'Empire Romain*. Paris.
- HINRICHS, F.-T. (1957). *Die Ansiedlungsgesetze und Landanweisungen im letzten Jahrhundert der römischen Republik* (Dissertation). Heidelberg.
- KIM, T. H. (1998). «The Anarthrous ΥΙΟΣ ΘΕΟΥ in Mark 15.39 and the Roman Imperial Cult.» *Biblica* 79: 222–41. Reuven.
- LOISY (1930). *Les mystères païens et le mystère chrétien*, Paris.
- MERKELBACH, R. (1995). *Isis Regina-Zeus Sarapis. Die griechisch-ägyptische Religion nach den Quellen dargestellt*. Stuttgart-Leipzig.
- SCHMITTHENNER, W. (1973). *Oktavian und das Testament Caesars*, München.
- SIMON, Erika (1990). *Die Götter der Römer*. München.
- STAUFFER, E. (1957). *Jerusalem und Rom im Zeitalter Jesu Christi*, Bern.
- SYME, R. (1939). *The Roman Revolution*. Oxford.
- WEINSTOCK, S. (1971). *Divus Julius*. Oxford.
- ZANGEMEISTER, C. (1885). «Glandes Perusinae», in: «Glandes plumbeae latine inscriptae», p. 52–79. *Ephemeris epigraphica* VI. Rom.

Images

1. CRAWFORD 489/5. Quinar de Marcus Antonius de Lugdunum (Lyon), 43-42 av. J.-C. Le nombre XL (40) — sur d'autres pièces similaires XLI (41) — indique son âge à cette époque. R) : Buste de Fulvia en tant que Victoire ailée, à droite. Rs : lion marchant à droite ; au dos, LVGV; au-dessus, dans un cercle anti-horaire, DVNI ; sur la gauche, A; sur la droite, XL.
Image: Classical Numismatic Group. Source: cngcoins.com.
2. CRAWFORD 533/1. Aureus de Marcus Antonius. R) : lion debout à gauche, tenant une épée dans sa patte; au-dessus, une étoile; dans un cercle, dans le sens horaire, III·VIR·R·P·C·COS·DESIG·ITER·ET·TERT. Perdu, anciennement à la Bibliothèque Nationale, Paris. Cf. GRUEBER, vol. II, p. 506.
- 3a. Venezianische «Osella» (Pièce commémorative d'une valeur d'un quart de ducat). Or, frappé en 1703, dans la quatrième année du règne de Alvisé II Mocenigo. De la collection du roi italien Vittorio Emanuele III, actuellement dans le musée national romain Palazzo Massimo. Lion de Marc, tenant une épée dans sa patte droite, dans la gauche le livre ouvert
Image: commons.wikimedia.org . Source: Jastrow (2006).
- 3b. Venise. Lion de Marc ailé, tenant le livre ouvert avec les deux pattes avec l'inscription : PAX·TIBI·MARCE·EVANGELISTA·MEVS, « Paix à Toi, Marc, mon évangeliste ».
Image: commons.wikimedia.org . Source: Nino Barbieri (2004).
- 4a. RPC 3140, Fulvia AE 17, en provenance d'Eumeneia, Phrygie, renommée Fulvia. SNGvA 8367. Ca. 41–40 BC. R) : buste drapé de Fulvia en tant que Nike ailée à droite ; Rs: ΦΟΥΛΟΥΙ | AN N | ZMEPTOPI, «Zmertorix, magistrat des Fulviens», trois lignes à l'intérieur d'une couronne de lierre (feuilles et baies).
Images: Classical Numismatic Group. Source: wildwinds.com
- 4b. RPC I 3139, Fulvia AE 19, en provenance d'Eumeneia, Phrygie, renommée Fulvia.. Ca. 41-49 BC. R) : Buste de Fulvia en tant que Nike ailée à droite ; Rs: Déesse de la cité sous la forme d'Athéna, debout à gauche, portant bouclier et lance ; ΦΟΥΛΟΥΙΑΝΩΝ ΖΜΕΡΤΟΡΙΦΟΣ ΦΙΛΩΝΙΔΟΥ, «Zmertorix, Fils de Philonides, Magistrat des Fulviens».
Image: Classical Numismatic Group. Source: cngcoins.com
- 5a. CRAWFORD 480/1 ; BMC R 4161.
- 5b. Ciste de bronze prenestienne, dernier quart du 4ème siècle av. J.-C : Liber et Victoria. Berlin, Antikenmus. 6239. Cf. SIMON (1990), planche 6 entre p.128/129.
6. a & b: ILLRP 1116 = CIL II, 6721.26: L·XI / Divom / Iulium. Cf. ZANGEMEISTER (1885), planche IX, 7.

Notes

- 1 Pour voir une pièce de monnaie avec le portrait de Fulvia, cf. l'article « Liberalia Tu Accusas ! » Ill. 4.
- 2 La guerre de Pérouse, résultant du conflit entre Fulvia et Lucius Antonius d'un côté, et Octavien de l'autre, sur la dépossession des villes italiennes pour l'attribution de terres cultivées aux vétérans d'Octavien et Antoine après la guerre contre les assassins de César. Cf. Plut. *Ant.* 30.6 : [...] καὶ Καῖσαρ ἦν φανερός ἐκείνῳ μὲν οὐθὲν ἐγκαλῶν, αὐτὸς δ' ὧν ἐνεκαλεῖτο τὰς αἰτίας τῇ Φουλβίᾳ προστριβόμενος, οὐκ εἶων [δ'] ἐξελέγγειν οἱ φίλοι τὴν πρόφασιν, ἀλλὰ διέλκον ἀμφοτέρους καὶ διήρουν τὴν ἡγεμονίαν [...] – « [...] dès qu'on vit que César [= Octavien] ne lui faisait personnellement aucun reproche, et qu'Antoine, de son côté, rejetait sur Fulvia tous les torts qu'on lui imputait, leurs amis ne permirent pas que l'on mette au jour les motifs véritables, et les remirent en bonne intelligence [...] »
- 3 Cf. « Liberalia Tu Accusas ! ». DRUMANN était un monarchiste prussien déclaré — cf. DRUMANN² 1, p. VI, la conclusion de la préface : ἡ μοναρχίη κράτιστον — et la question est de savoir si la caractérisation toujours positive d'Octavien-Auguste, accompagnée par celle, toujours négative, de ses opposants, a quelque chose à voir avec cela.
- 4 Cf. DRUMANN² 1, p. 288sq; p. 293 : « La paix était incompatible avec les plans de Fulvia » ; p. 294 : « Ainsi une nouvelle guerre civile a été déclenchée par l'ambition d'une femme [...] ».
- 5 Par exemple Velleius, 2.74: *Ex altera parte, uxor Antonii, Fulvia, nihil muliebri praeter corpus gerens, omnia armis tumultuque miscebat.* – « De l'autre côté, Fulvia, la femme d'Antoine, qui n'avait de féminin que son corps, créa une confusion générale par la violence armée » ; Dion Cass. *HR* 48.10.4 la décrit à Praeneste comme un commandant donnant ses instructions aux sénateurs et chevaliers, généralement ceinte d'une épée, donnant les mots de passe aux soldats et leur adressant des allocutions.
- 6 Cf. DRUMANN² 2, p. 310 sqq. Cf. GUNDEL, H. G. dans : *Der Kleine Pauly*, s. v. « Fulvius 32 », II 634: « L'avis défavorable de DRUMANN² 1,288 ff. 2,310 ff, est difficilement maintenable ».
- 7 Réhabilitation de Fulvia par SYME (1939) p. 208 n. 3, en référence à MÜNZER, *RE* VII 283sq. Le leitmotiv en étant de présenter les pires actions qui lui ont été imputées comme « improbables », par exemple la profanation de la tête de Cicéron mort, cf. GUNDEL, *loc. Cit.*, ou que Dion Cassius (*HR* 48.4, 48.10.3) ait exagéré, lorsqu'il rapporte que Fulvia, en tant qu'épouse de l'un des triumvir (Marc Antoine), belle-mère d'un deuxième (Octavien), et belle-sœur d'un consul (Lucius Antonius), s'était emparée en totalité du pouvoir à Rome (cf. aussi Orosius, *hist.* 6.18.17sq).
- 8 Il n'est pas lieu ici d'écrire une biographie de Fulvia. Nous allons seulement établir la liste des points qui devraient être pris en compte dans une possible réécriture de sa biographie. Dans tous les cas, lorsqu'il a été écrit à son propos qu'elle était la première épouse d'un dirigeant qui se sentait et se comportait comme tel (MÜNZER, *RE* VII 284), cela reste en dessous de la vérité. Car elle n'était pas seulement la femme d'Antoine, mais a été avant cela également la femme de Clodius et de Curion, et Fulvia les a aidé à réussir bien plus que ses maris ne l'ont aidé elle. Puisque les femmes étaient exclues des fonctions publiques à Rome, elles ne pouvaient faire de la politique qu'à travers les hommes de leurs familles, c'est-à-dire leurs pères, frères ou leurs enfants — comme Cornelia, mère des Gracques — certaines aussi à travers leurs maris — comme Porcia, l'épouse de Brutus, dont on dit qu'elle l'a encouragé au meurtre.

Avec Fulvia toutefois, nous observons quelque chose de vraiment spécial. Appartenant à la plus haute noblesse des *populares*, le parti du peuple — elle était issue des Fulvii du côté de son père, dont deux perdirent leur vie aux côtés des Gracques dans les batailles pour une répartition plus juste des terres agricoles ; du côté de sa mère Sempronia, elle descendait des Gracques eux-mêmes — elle était donc prédestinée à devenir la *pasionaria* des *populares*. Riche (Cicero in *Phil.* 3.16: *locupletis*, « riche en

terre / possédante »), sans préjugés et pleine d'assurance, elle avait déjà choisi avec son premier mari Clodius le plus grand porteur d'espoir du parti opposé, les *optimates*, régla ses dettes — en ces temps-là, un futur homme politique romain ambitieux devait emprunter d'énormes sommes d'argent pour faire carrière — le réconcilia avec César, et l'amena à devenir le fer de lance des *populares*, en tant que tribun du peuple.

Quand Clodius fut assassiné, elle instigua une révolte populaire en exposant son cadavre martyrisé — avant de répéter la même chose avec le suivant, Curion, qui était aussi un porteur d'espoir du parti opposé, dont les dettes plus grandes encore furent payées par César (qu'elle a probablement indemnisé avec le bien-fonds de la basilique Sempronia qu'il utilisa pour la construction sur le Forum de sa nouvelle et plus grande basilique, la basilique Iulia), et l'aida également à être élu tribun du peuple. Si cette fois il ne fut pas assassiné, ce fut uniquement parce qu'il s'enfuit à temps avec Antoine, vers César au Rubicon ; cependant mourut-il par la suite en bataille au cours de la campagne d'Afrique.

Là elle épousa Antoine, qui était certes déjà un partisan de César mais était sorti du droit chemin, le remit sur les rails, de sorte qu'il devint le bras droit de César. (Comment cela lui réussit, ce n'est pas précisé, mais on peut facilement l'imaginer : Elle aura payé les dettes d'Antoine, à savoir, acheté le palais de Pompée à Rome qui avait été mis aux enchères après sa défaite. Toutefois, à son grand étonnement, un César mécontent exigea d'Antoine qu'il paie le plein tarif, comme tout un chacun, Plut. *Ant.* 10. Ce qu'il fit, même si avec réticence. Soudain il put payer. Quels fonds a-t-il utilisé, si ce n'est la dot apportée par Fulvia pour le mariage contracté à cette époque ?) Lorsque César, tout comme Clodius, fut assassiné, Fulvia répéta ce qu'elle avait accompli avec Clodius, et avec plus de succès, en exposant le cadavre martyrisé : elle obtint non seulement une révolte du peuple, mais aussi l'expulsion des meurtriers de la ville.

Avec sa politique d'amnistie elle sauva l'essentiel de l'héritage de César : les lois sur l'agriculture, la répartition des latifundia aux vétérans et aux prolétaires, le nouvel ensemencement de cette petite paysannerie qui avait fait la grandeur de Rome et allait la conserver pour quelques siècles de plus. Quand Antoine rejoignit plus tard le deuxième triumvirat, elle essaya de réitérer avec Octavien ce qu'elle avait réussi à faire par trois fois, en lui donnant sa fille Clodia comme épouse. Ceci échoua en raison du rejet d'Octavien du gage d'amour de Fulvia. Il répudia la jeune fille et la renvoya à sa mère, « intacte », afin de pouvoir mener sans entrave la guerre contre la belle-mère, distribuer la terre à ses seuls vétérans, en expropriant par la même occasion de nombreux paysans irréprochables, parfois juste pour créer de nouveaux latifundia.

Plutôt que de seconder Fulvia, Antoine, qui, en attendant, restait avec Cléopâtre en Égypte, la laissa échouer. Soutenue uniquement par Lucius, le frère d'Antoine, elle perdit en fin de compte la guerre, tomba malade et mourut peu de temps après. Antoine et Octavien lui imputèrent la faute de la guerre, sa mémoire fut damnée, et sa progéniture liquidée graduellement par Octavien — ainsi que plus aucun descendant ne lui resta pour préserver sa mémoire et la réhabiliter. Fin de l'histoire transmise et connue.

Mais nous voulons maintenant suivre les traces estompées, quoique non complètement effacées, et montrer que son comportement est seulement compréhensible dans le cadre de la religion des mystères dionysiens et qu'ainsi son héritage est néanmoins préservé — même si sous une forme différente et inattendue : celle du christianisme, pour lequel, contre toute attente, nous ne doutons pas lui devoir l'essentiel.

9 Cf. l'article « Liberalia Tu Accusas ! ».

10 Cf. LOISY (21930).

11 Le pain et le vin, appropriés pour le Fils de Vénus, car, comme il a été dit : *sine Cerere et Libero friget Venus* – « sans Cérès et Bacchus Vénus a froid », c-à-d. « sans pain et sans vin l'amour se refroidit »

(Ter. *Eun.* 732). Libera, à qui les Liberalia étaient dédiées en même temps qu'à Liber (Bacchus), était entre autres identifiée aussi à Vénus.

- 12 STAUFFER (1957), p. 21: « Le rite funéraire de Divus Iulius [est] une liturgie de la Passion unique [...]. Car sa célébration est l'un des événements les plus essentiels de l'histoire contemporaine du Nouveau Testament. Il a toujours existé dans l'ancien Orient des rites de lamentations pour des dieux souffrants et agonisants. Mais ici ces idées de la Passion sont connectées à la mort violente d'un homme de chair et de sang, et cet homme est le politicien le plus audacieux que l'antiquité ait engendré. Ici l'Évangile politique de la *Clementia Caesaris* devient une lamentation de la Passion, mais cette lamentation de la Passion devient à son tour une accusation et l'annonciation du Jugement. Plus que ça : ici sont anticipés — soixante-quinze ans avant la mort de Jésus — certains motifs qui occuperont plus tard une place fondamentale dans la liturgie du Vendredi Saint de la messe romaine ».
- 13 Cf. l'article « Liberalia Tu Accusas ! », notes 85 à 88 et texte principal correspondant.
- 14 Suét. *Cés.* 84: [...] *et ad caput tropaeum cum veste, in qua fuerat occisus. Quint. inst.* 6.1.25–31: [...] *ut populum Romanum egit in furorem praetexta C. Caesaris praelata in funere cruenta. Nic. Dam.* 17.50 : καὶ μάλιστα ἐπειδὴ τὴν τε ἐσθήτα εἶδεν ἡμαγμένην καὶ τὸ σῶμα νεοσφαγῆς [...].
- 15 Cf. l'article « Orpheos Bakkikos ».
- 16 Plut. *Brut.* 20.5.2 : ὥσπερ ἐπὶ Κλωδίου τοῦ δημαγωγοῦ πρότερον.
- 17 App. *Civ.* 2.21 ; Asc. *Mil.* 28.19, 35.21 : *Perlatum est corpus Clodi ante primam noctis horam, infimaeque plebis et servorum maxima multitudo magno luctu corpus in atrio domus positum circumstetit. Augebat autem facti invidiam uxor Clodi Fulvia quae cum effusa lamentatione vulnera eius ostendebat. Maior postera die luce prima multitudo eiusdem generis confluit, compluresque noti homines visi sunt. [...] tribuni plebis accurrerunt: eisque hortantibus vulgus imperitum corpus nudum ac calcatum, sicut in lecto erat positum, ut vulnera videri possent in forum detulit et in rostris posuit. Populus [...] corpus P. Clodi in curiam intulit cremavitque subselliis et tribunalibus et mensis et codicibus librariorum; quo igne et ipsa quoque curia flagravit, et item Porcia basilica quae erat ei iuncta ambusta est.*
- 18 Pour le rôle de Fulvia dans le funus de César cf. BABCOCK (1965), p. 21, n. 34.
- 19 Cic. *Phil.* 2.11.
- 20 *Cés. Civ.* 2.23–44.
- 21 Pour le *funus imaginarium* de Drusus cf. Tac. *Ann.* 3.5, de Pertinax cf. Dion Cass. *HR* 75.4.3, de Septimius Severus cf. Hérod. IV, 2. Cf. ARCE (1988) p. 51.
- 22 Suét. *Iul.* 84.1 : *Funere indicto rogos extractus est in Martio campo iuxta Iuliae tumulum et pro rostris aurata aedes ad simulacrum templi Veneris Genetricis collocata; intraque lectus eburneus auro ac purpura stratus et ad caput tropaeum cum ueste, in qua fuerat occisus. Quint. inst.* 6.1.25–31: *ut populum Romanum egit in furorem praetexta C. Caesaris praelata in funere cruenta. Sciebatur interfectum eum, corpus denique ipsum impositum lecto erat, [at] uestis tamen illa sanguine madens ita repraesentavit imaginem sceleris ut non occisus esse Caesar sed tum maxime occidi uideretur.*
- 23 App. *civ.* 2.147.612: Ὡδε δὲ αὐτοῖς ἔχουσιν ἤδη καὶ χειρῶν ἐγγὺς οὖσιν ἀνέσχε τις ὑπὲρ τὸ λέχος ἀνδρείκελον αὐτοῦ Καίσαρος ἐκ κηροῦ πεποιημένον· τὸ μὲν γὰρ σῶμα, ὡς ὕπτιον ἐπὶ λέχους, οὐχ ἑωρᾶτο. τὸ δὲ ἀνδρείκελον ἐκ μηχανῆς ἐπεστρέφετο πάντη, καὶ σφαγαὶ τρεῖς καὶ εἴκοσιν ὠφθησαν ἀνά τε τὸ σῶμα πᾶν καὶ ἀνά τὸ πρόσωπον θηριωδῶς ἐς αὐτὸν γενόμεναι.
- 24 Cf. «Liberalia Tu accusas !» ill. 1 et 2.
- 25 Cf. Suétone et Quintilien, *supra*, note 22.
- 26 Ce qui comptait, c'était que tous les gens puissent voir toutes les blessures, comme on peut l'observer dans les deux récits, celui des funérailles de Clodius et celui des funérailles de César, cf. App. *BC* 2.147.612, *supra* note 23 ; Asc. *Mil.* 28.19, 35.21 : *vulgus imperitum corpus nudum ac calcatum, sicut in lecto erat positum, ut vulnera videri possent in forum detulit et in rostris posuit.*

- 27 Suét. *Iul.* 82.3: *nec in tot vulneribus, ut Antistius medicus existimabat, letale ullum repertum est, nisi quod secundo loco in pectore acceperat.*
- 28 Cf. le bas-relief d'Amiternum, article « Orpheos Bakkikos », ill. 25a et 25b.
- 29 App. *Civ.* 2.147.612 : [...] ἀνέσχε τις ὑπὲρ τὸ λέχος ἀνδρείκελον αὐτοῦ Καίσαρος ἐκ κηροῦ πεποτημένον·
- 30 Suét. *Iul.* 84 : *lectum [...] repente duo quidam gladiis succincti ac bina iacula gestantes ardentibus cereis succenderunt.*
- 31 Nic. Dam. *Bios Kaisaros* 26a.98 : Καὶ οἱ μὲν αὐτῶ τάφον ἠὲ τρέπιζον – « certains préparaient à présent son inhumation ». Cf. aussi plus bas, note 53.
- 32 Nic. Dam. *Bios Kaisaros* 17.48–50 : ἐπισκήψει δὲ καὶ Ἀντία τῇ μητρὶ τοῦ παιδὸς τῆς ἑαυτοῦ ταφῆς ἐπιμεληθῆναι, ὅπως τε ὁ ὄχλος βιασάμενος ἐν μέσῃ ἀγορᾷ αὐτὸν καύσειέ τε καὶ θάψει·
- 33 App. *Civ.* 2.135.566–136.569, 2.143.598.
- 34 Quintilien, v.s. note 22.
- 35 Le fait que selon Nicolas, Atia, la mère d'Octavien, fils adoptif par testament, avait été chargée par César de ses funérailles — voir note 32 plus haut — indique que Calpurnia ne l'était pas. Cf. SCHMITTHENNER (1973) p. 35 : « Peut-être que l'obligation était en connexion avec un legs fait en sa faveur [c-à-d. : d'Atia], et qu'un certain devoir lors du culte funéraire, qui pouvait seulement être exercé par une femme, y était lié. »
- 36 La mère et la fille de César étaient mortes ; Atia, la mère d'Octavien, bien qu'étant apparentée, n'était pas une Iulia, son fils était adopté seulement par testament et absent, et de toute façon elle ne put pas pourvoir aux funérailles ; Calpurnia était bien sûr l'épouse mais n'était pas non plus une Iulia et restait sans enfant, c'est ce qu'il semble en tout cas ; Cléopâtre, à Rome à cette époque, était certes la mère d'un enfant de César, mais illégitime et étrangère. Selon le récit d'Asconius, Fulvia, alors qu'elle était l'épouse de Clodius, n'avait pas lavé son corps, mais étendu sur la bière avec toutes les blessures visibles, et donc nu et non-lavé — *corpus nudum ac calcatum* — il avait été alors porté jusqu'au Forum et placé sur les rostres ainsi : Asc. *Mil.* 35.21: *tribuni plebis accurrerunt: eis que hortantibus vulgus imperitum corpus nudum ac calcatum, sicut in lecto erat positum, ut vulnera videri possent in forum detulit et in rostris posuit.* On peut donc supposer que, dans le cas de César, la préparation de la figure en cire simulant le corps était plus importante pour elle que le lavement du corps, qui n'a peut-être pas eu lieu, comme on peut le présumer de l'allusion de Nicolas qu'Atia n'eut pas l'occasion de s'occuper des funérailles, car le peuple l'avait violemment devancée.
- 37 App. *civ.* 2.143.599: ὁ Ἀντώνιος [...] ἡρημένος εἰπεῖν τὸν ἐπιτάφιον οἷα ὑπάτος ὑπάτου καὶ φίλος φίλου καὶ συγγενῆς συγγενοῦς (ἦν γὰρ δὴ Καίσαρι κατὰ μητέρα συγγενῆς) [...] – « Antoine [...] comme consul choisi pour prononcer l'éloge funèbre pour le consul, comme ami pour l'ami, comme parent pour le parent (du côté maternel, il était apparenté à César) [...] »
- 38 Cic. *Phil.* 2.110 : *Est ergo flamen, ut Iovi, ut Marti, ut Quirino, sic divo Iulio M. Antonius ?* Les sources ne mentionnent pas cela comme une raison pour Antoine d'être délégué à la *laudatio funebris* : officiellement il était suffisant qu'il soit de la même parenté et, de plus, consul, et ainsi collègue du défunt. Toutefois, dans l'oraison funèbre il allait le louer comme étant de descendance divine, et ses actions comme des miracles, en élevant de façon répétée ses mains vers les cieux, agissant déjà ici comme *flamen Divi Iulii*. L'office de *flamen Divi Iulii* avait été créé d'après le modèle du *flamen Dialis*, le Grand prêtre de Jupiter ; pour celui-là toutefois, la *flaminica*, la femme du *flamen*, était si importante que son mari perdait sa fonction si elle mourait.
- 39 Elle était en même temps une descendante des Fulvii et des Gracques, et en tant que femme successive de Clodius, Curion et Antoine, était avancée à majeure championne des *populares*.
- 40 App. *Civ.* 5.6.59 ; Plut. *Ant.* 30.5sq ; Dion Cass. *HR* 48.28.3.

- 41 Cic. *Phil.* 2.11 : *cuius [Clodii] quidem tibi fatum, sicuti C. Curioni, manet, quoniam id domi tuae est quod fuit illorum utrique fatale* ; 5.11 : *mulier sibi felicior quam viris* ; 2.113 : *Etenim ista tua minime avara coniunx quam ego sine contumelia describo nimium diu debet populo Romano tertiam pensionem.*
- 42 Cic. *Phil.* 1.31 : *cum tuus parvus filius in Capitolium a te missus pacis obses fuit!* — «Lorsque ton petit garçon, envoyé par toi au Capitole, fut un otage de la paix ! »
- 43 Cic. *Phil.* 2.90 : *Pacem haberemus, quae erat facta per obsidem puerum nobilem, M. Bambalionis nepotem* — « Nous aurions encore cette paix, pour laquelle tu avais offert en otage un noble enfant, le petit-fils de Bambalio ». Notez l'ironie intentionnelle de ce *puerum nobilem*, « noble enfant », en connexion avec *Bambalionis nepotem*, « petit-fils du bègue ». Pour que ça fonctionne et sonne dépréciatif, Cicéron omet le gentilicium *Fulvius* dans le nom de *M. Fulvius Bambalio*, en fait l'un des noms les plus nobles de Rome, les Fulvii, ancêtres de Fulvia, ayant été alliés aux Gracques, dont ils partagèrent la mort de martyrs pour la cause des paysans expropriés par les latifundistes. Via sa mère Sempronia, Fulvia était aussi bien une descendante des Gracques, rendant son statut et sa réputation intouchable. Cicéron pouvait seulement ironiser sur la *nobilitas* du fils de Fulvia, en ne mentionnant pas le nom et en faisant à la place allusion au prétendu bégaiement de son père. Un soi-disant bègue, car dans un discours contre Cicéron, Quintus Fufius Calenus doutait de cela, cf. Cass. Dio 46.7.1 : καὶ πόσω κρείττον ἦν καὶ σὲ Βαμβάλωνα γεγονέναι, εἴ γέ τις ὁ Βαμβάλων οὗτός ἐστιν — « Combien aurait-il été préférable pour toi, [Cicéron], de devenir toi aussi un Bambalio — à condition qu'un tel Bambalio puisse exister du tout ».
- Fulvia ne bégayait certainement pas, après tout, elle avait infligé une défaite cuisante au grand et orgueilleux orateur, dans le procès contre Milo, le meurtrier de son premier mari Clodius, qui était défendu par Cicéron : Cicéron perdit le procès, Milo dut partir en exil —et mourut plus tard dans la guerre civile contre César (*Asc. Mil.* 35.20 : *Vltimae testimonium dixerunt Sempronia, Tuditani filia, socrus P. Clodi, et uxor Fulvia, et fletu suo magnopere eos qui assistebant commoverunt* ; *Caes. Civ.* 3.21 : *Milonem [...] qui Clodio interfecto eo nomine erat damnatus* ; 22 : *Interim Milo [...] lapide ictus ex muro perit*).
- 44 Fulvia épousa Antoine en 47 ou 46, cf. BABCOCK (1965), p. 15. Le premier fils de ce mariage n'a donc pas pu naître plus tôt que 46 ou 45, et était donc âgé lors des Ides de mars 44, au plus de deux ans, peut-être un seul.
- 45 Il a été dit d'Antoine que déjà avec Fulvia (la veuve du démagogue Clodius, avec laquelle il s'est marié sous la pression de César, qui de cette façon, souhaitait le voir renoncer à son mode de vie imprudent et débauché ; une femme qui n'avait pas en tête des travaux de tissage et d'économie domestique, qui, aussi, ne se satisfaisait pas seulement de dominer un homme ordinaire mais voulut gouverner un homme qui gouvernait et commander un commandant) il avait appris à se soumettre à la loi d'une femme et Cléopâtre était redevable à Fulvia de l'apprentissage, puisqu'elle reçut entre les mains un homme qui avait déjà été totalement apprivoisé, et depuis le début avait appris à obéir aux femmes. Cf. *Plut. Ant.* 10.4–6 : Ἔοικε μέντοι τὸ πολὺ τῆς ἀβελτερίας αὐτοῦ καὶ ἀσωτίας ἀφελεῖν ὁ Καῖσαρ, οὐκ ἀναισθητῶς τὰ πλημμελήματα δεξάμενος. ἀπαλλαγείς γὰρ ἐκείνου τοῦ βίου γάμῳ προσέσχε, Φουλβίαν ἀγαγόμενος τὴν Κλωδίῳ τῷ δημαγωγῷ συνοικήσασαν, οὐ ταλασίαν οὐδ' οἰκουρίαν φρονοῦν γύναιον οὐδ' ἀνδρὸς ιδιώτου κρατεῖν ἀξιοῦν, ἀλλ' ἄρχοντος ἄρχειν καὶ στρατηγούντος στρατηγεῖν βουλόμενον, ὥστε Κλεοπάτραν διδασκάλια Φουλβία τῆς Ἀντωνίου γυναικοκρασίας ὀφείλειν, πάνυ χειροῆθη καὶ πεπαιδαγωγημένον ἀπ' ἀρχῆς ἀκροᾶσθαι γυναικῶν παραλαβοῦσαν αὐτόν.
- Ceci ne constituait pas une disgrâce pour César : après tout il s'était déjà défendu une fois contre la moquerie, que, en tant que la femme qu'il était, il n'aurait pas pu conquérir la Gaule, en faisant remarquer que Sémiramis gouvernait l'Assyrie, et les Amazones, jadis, possédaient une grande partie de l'Asie. (*Suét. Iul.* 22.2). Ce n'était pas seulement une plaisanterie, mais un programme, attesté par la phrase au début de ses commentaires sur la dite guerre des Gaules, où il écrivit que les Belges

étaient les plus braves des peuples de la Gaule car ils étaient loin de la culture, du culte et de l'humanité de la Province romaine et qu'ils importaient rarement tout ce qui contribuait à « efféminer les âmes ». *Caes. Gall. 1.3 : horum omnium fortissimi sunt Belgae, propterea quod a cultu atque humanitate provinciae longissime absunt minimeque ad eos mercatores saepe commeant atque ea, quae ad effeminandos animos pertinent, important [...]*. Ceci est bien sûr régulièrement traduit en français par « énerver le courage », mais César avait écrit et signifiait littéralement « féminiser les âmes », pas forcément les rendre « molles » ou « énervées », mais « plus cultivées et plus humaines », en voyant justement en cela la fonction civilisatrice du commerce des Gaulois avec la Provence romaine — complètement dans l'esprit du mouvement dionysiaque à qui il appartenait, tout comme Fulvia, et où en fin de compte Antoine se sentait aussi à l'aise et devenait un homme meilleur (cf. *Plut. Ant. 10.7sqq*).

- 46 *App. Civ. 5.14.56* ; dans l'intervalle un deuxième fils était né, à qui fut donné le prénom frappant de *Iullus*, un ancien cognomen des *Iulii* — *Iullus* s'appareillant au prénom du premier fils *Antyllus*, qui était à *Antonius*, comme *Iullus* à *Iulius* : « petit *Antonius* » et « petit *Iulius* » — comme si cet enfant était de César. Est-ce que *Iullus* fut nommé ainsi parce que la mère d'Antoine était une *Iulia*, ou bien parce qu'il fut conçu au temps des Ides de mars, c-à-d. lors des *Liberalia* 44, et nommé mystiquement d'après César ? Dans tous les cas, il ne fut pas lui assassiné par Octavien après *Actium*, contrairement à son frère et Césarion, mais élevé à Rome par Octavia. Il fut plus tard forcé d'épouser sa fille. Toutefois au final, lui aussi fut exécuté par Octavien, devenu entre temps Auguste, à cause de son amour pour sa fille *Iulia*, ce qui fut interprété comme une trahison.
- 47 *Dion Cass. HR 44.34.7*. Cf. *Plut. Brut. 19.3, Ant. 14.1*. *Lépidus*, qui avait aussi donné un enfant comme otage, a simultanément reçu *Brutus*. *Fulvia* avait de toute évidence suffisamment d'influence pour persuader la femme de *Lépidus*, qui méditait lui une vengeance immédiate (cf note 53), de donner elle aussi son enfant en otage aux meurtriers.
- 48 *Oros. Hist. 7.6.5 : illam praeclaram et famosam Atheniensium amnestiam, quam quidem Romae inducere Iulio Caesare interfecto senatus Cicerone suadente temptauerat, sed Antonio et Octaviano propter ultionem extincti Caesaris inrumpentibus in irritum cesserat* — « cette glorieuse et célèbre amnistie des Athéniens que le Sénat à Rome, tenta pourtant d'amorcer sous le conseil de Cicéron après le meurtre de César, qui, toutefois, resta futile à cause de la violente intervention d'Antoine et d'Octavien, qui s'efforçaient d'obtenir vengeance pour le défunt César. »
- 49 *Dion Cass.*, cf. note 56.
- 50 *Dion Cass. HR 47.20.4*.
- 51 Auguste avait même interdit la publication des écrits de jeunesse de son père adoptif César, et les a fait retirer des librairies publiques, parmi ceux-ci l'« Éloge d'Hercule », la tragédie « *Oédipe* » et « Recueil d'aphorismes » (cf. *Suét. Iul. 56*), qui ont été ainsi complètement perdus pour nous — y compris des poèmes et des discours, certains ayant même été écrits durant sa captivité aux mains des pirates Ciliciens (*Plut. Cés. 2.4*).
- 52 *Oros. Hist. 6.17.1 : Caesar Romam rediit : ubi dum Reipublicae statum contra exempla maiorum clementer instaurat, auctoribus Bruto et Cassio, conscio etiam plurimo senatu, in curia viginti et tribus vulneribus confossus interiit*.
- 53 *Oros. Hist. 6.17.2 : duo Bruti et C. Cassius alique socii strictis pugionibus in Capitolium secesserunt. diu deliberatum est, utrum Capitolium cum auctoribus caedis oporteret incendi*. *Nic. Dam. Bios Kais. 27.106 : « Les partisans d'Antoine, avant d'entreprendre quoi que ce soit, envoyèrent des messagers pour négocier avec ceux qui s'étaient rassemblés au Capitole, mais plus tard, enhardis par la quantité de leurs armes et le nombre de leurs hommes, ils se sentirent justifiés à prendre la pleine charge du gouvernement, et mettre fin aux perturbations dans la ville. Avant toute chose ils convoquèrent leurs amis et tinrent un conseil pour savoir comment agir envers les assassins. Lépidus était d'avis qu'ils*

devraient immédiatement les attaquer et venger César. Hirtius, par contraste, proposa qu'ils devraient discuter de l'affaire avec eux et se mettre en bons termes. [Balbus] exprima l'opinion opposée, disant qu'il serait sacrilège de laisser les meurtriers de César impunis, et de plus, que ceux qui avaient été ses amis ne seraient pas en sécurité, ajoutant : < Même si les meurtriers sont inactifs pour le moment, aussitôt qu'ils réussiront à avoir plus de pouvoir, ils iront bien plus loin ! >. Antoine était d'accord avec Hirtius, et vota pour les sauver. Certains conseillèrent même de les renvoyer de la ville au cours d'une trêve... ». Dans ce passage entier, Nicolas dépeint Antoine et ses amis sous un mauvais jour, suivant en ceci l'esprit et la tendance de l'autobiographie d'Auguste, selon laquelle Antoine avait renoncé à opter pour une vengeance immédiate, alors que la proportion des forces, au début, était avantageuse. Un jugement différent est donné par SYME (1939) p. 97sq, qui apprécie la politique d'Antoine de cette période.

De notre perspective, on notera ici, que le frappant *ὄι*, « quelqu'un » revient, qui, comme nous l'avons vu, dissimule un nom que l'on ne connaît pas ou ne veut pas mentionner : lequel ?

Et puisque cela ne peut pas être Antoine, qui est nommé dans ce même passage, et que Nicolas aurait volontier épinglé aussi de la sorte — tout comme il l'avait déjà fait dans 17.50 : « C'était aussi Antoine qui avait permis aux meurtriers de César de s'échapper sains et saufs de Rome à Antium » — si l'offre venait de lui. Et puisque *ὄι* ne peut faire référence à Cicéron non plus, qui n'appartenait pas aux Césariens mais restait toujours au Capitole avec les meurtriers à ce moment particulier, il ne peut s'agir que de Fulvia et ses amis.

- 54 Asc. Mil. 20.13–14 : *Populus duce Sex. Clodio scriba corpus P. Clodi in curiam intulit cremavitque subselliis et tribunalibus et mensis et codicibus librorum; quo igne et ipsa quoque curia flagravit, et item Porcia basilica quae erat ei iuncta ambusta est. [...] Incendium curiae maiorem aliquanto indignationem civitatis moverat quam interfectio Clodi. Itaque Milo, quem opinio fuerat ivisse in voluntarium exsilium, invidia adversariorum recreatus nocte ea redierat Romam qua incensa erat curia.*
- 55 On devrait examiner si cela n'était pas dû à la glorification par ces deux Pères de l'Église de Caton, l'ennemi juré de César.
- 56 Dion Cass. HR 43.17.4–6 : ὥστε θαρσούντως, ὦ πατέρες, οἰκειωθῶμεν, ἐκλαθόμενοι μὲν πάντων τῶν συμβεβηκότων ὡς καὶ ἀνάγκη τινὶ δαιμονίᾳ γεγονότων, ἀρξάμενοι δὲ ἀνυπόπτως ἀλλήλους καθάπερ τινὰς καινοὺς πολίτας φιλεῖν, ἴν' ὑμεῖς τε ὡς πρὸς πατέρα με προσφέρησθε, τὴν μὲν πρόνοιαν τὴν τε κηδεμονίαν τὴν παρ' ἐμοῦ καρπούμενοι, τῶν δὲ δυσχερεστέρων μηδὲν φοβούμενοι, καὶ ἐγὼ ὡς παίδων ὑμῶν ἐπιμελῶμαι, πάντα μὲν τὰ κάλλιστα ἀεὶ γίγνεσθαι ὑφ' ὑμῶν εὐχόμενος, φέρων δὲ ἀναγκαίως τὰ ἀνθρώπινα, καὶ τοὺς μὲν ἀγαθοὺς ταῖς προσηκούσαις τιμαῖς ἀγάλλων, τοὺς δὲ λοιποὺς ἐπανορθῶν καθ' ὅσον ἐνδέχεται. — « Allons, pères conscrits, unissons avec confiance nos intérêts, oubliant tous ces événements comme s'ils avaient été causés par une force surnaturelle, et commençons à nous aimer sans soupçons comme si nous étions de nouveaux citoyens. De cette façon vous vous conduirez envers moi comme envers un père, appréciant la prévoyance et la sollicitude que je vous donnerai et ne craignant rien de désagréable, et je m'occuperai de vous comme de mes enfants, en priant que vous n'accomplissiez que les actes les plus nobles, mais en endurant forcément les limitations de la nature humaine, récompensant les bons citoyens par des honneurs appropriés et corrigeant les autres dans la mesure du possible. »
- 57 Ovid. *Fast.* 3.733–4 : *nomine ab auctoris ducunt libamina nomen libaque, quod sanctis pars datur inde focus; liba deo fiunt [...]* ; Varr. *ling.* 6.14 : *Liberalia dicta, quod per totum oppidum eo die sedent sacerdotes Liberi anus hedera coronatae cum libis et foculo pro emptore sacrificantes.*
- 58 Ovid. *Fast.* 1.128 : *cui cum Ceriale sacerdos imponit libum farraque mixta sale.*
- 59 Cic. *Balb.* 55.
- 60 Cf. pièce d'Antoine dans l'article *Liberalia Tu accusas!*, ill. 6.

- 61 Concernant l'interdiction des Bacchanales cf. le scandale de la Bona Dea et Publius Clodius plus avant dans l'article.
- 62 *Serv. Ecl. 5.29 sq* : *Hoc aperte ad Caesarem pertinet, quem constat primum sacra Liberi patris transtulisse Romam. <curru> pro <curru>. thiasos saltationes, choreas Liberi, id est Liberalia.*
- 63 Voir plus bas.
- 64 Une tentative de démontrer l'affiliation du jeune César avec un milieu dionysiaque est faite par GIOVANNETTI, *La Religione di Cesare*, 1937, cf. BRUHL, *Liber Pater*, p. 126 et note 34.
- 65 Cf. « Liberalia Tu accusas! », note 71 et 72.
- 66 Que Fulvia soit capable de cela — ou tout au moins considérée comme capable — est attesté par une anecdote qui a été diffusée par une source augustéenne, prétendant que plus tard elle prit la tête décapitée de Cicéron sur ses genoux, la frappa et lui cracha dessus, pour ensuite lui ouvrir la bouche et en sortir la langue afin de la transpercer avec ses épingles à cheveux, en racontant d'abominables plaisanteries. Cf. Dion Cass. 47.8.4 : ὡς δ' οὖν καὶ ἡ τοῦ Κικέρωνός ποτε ἐκομίσθη σφίσι (φεύγων γὰρ καὶ καταληφθεὶς ἐσφάγη), [...] ἡ δὲ δὴ Φουλουία ἐξ τε τὰς χεῖρας αὐτὴν πρὶν ἀποκομισθῆναι ἐδέξατο, καὶ ἐμπικραμένη οἱ καὶ ἐμπτύσσα ἐπὶ τε τὰ γόνατα ἐπέθηκε, καὶ τὸ στόμα αὐτῆς διανοίξασα τὴν τε γλῶσσαν ἐξέλκυσε καὶ ταῖς βελόνας αἷς ἐς τὴν κεφαλὴν ἐχρήτο κατεκέντησε, πολλὰ ἄμα καὶ μιὰρὰ προσεπισκώπτουσα.
- 67 Le nom de Cinna était de toute façon associé à César car le plus ancien et célèbre Cinna avait été le premier beau-père de César, de même que l'allié de Marius, l'oncle de César.
- 68 Plut. Cés. 68.
- 69 Cf. la tentative des croyants — rapportée par Egeria — d'arracher en mordant des morceaux de la Sainte Croix lors du Vendredi Saint à Jérusalem, dans le but d'emporter des parcelles de la relique vénérée et convoitée, mais qui révèle peut-être des traces venant de l'ancien rituel de la communion : *Itinerarium Egeriae* (ca. 380 n. Chr.), *Pars secunda: De operatione singulis diebus in locis sanctis, Capitulum XXXVII (2): Cum ergo positum fuerit in mensa, episcopus sedens de manibus suis summitates de ligno sancto premet, diacones autem, qui in giro stant, custodent. Hoc autem propterea sic custoditur, quia consuetudo est, ut unus et unus omnis populus ueniens, tam fideles quam cathecumini, acclinantes se ad mensam osculentur sanctum lignum et pertranseant. Et quoniam nescio quando dicitur quidam fixisse morsum et furasse de sancto ligno, ideo nunc a diaconibus, qui in giro stant, sic custoditur, ne qui veniens audeat denuo sic facere.*
- 70 Mc 14:22-26, Mt 26:26-28, Lc 22:19-20, Paul Cor. 11:23-26.
- 71 Jn 6:48-58.
- 72 Cf. Révélation d'Isis, dans : MERKELBACH (1995), p. 116, 118 :
(21) ἐγὼ μετὰ τοῦ ἀδελφοῦ Ὄσιριδος τὰς ἀνθρωποφαγίας ἔπαυσα. –« J'ai mis fin, avec mon frère Osiris, à l'anthropophagie »².
- ² À travers l'introduction de l'agriculture. Cf. le comique Athenion chez Athenaios XIV 80 p. 660E-661D (Kaibel 3,461–3) = Kassel-Austin, *Poetae Comici IV* 13–16.
- § 217 L'agriculture : elle enseigne aux hommes comment faire pousser le grain, mis fin au cannibalisme, et apporta, comme Déméter θεσμοφόρος, la loi et les coutumes.
- 73 *App. civ. 2.122.509, 526sq, 570, 613.* L. Cornelius (RE 107) Cinna, apparenté à César par le mariage, avait loué les assassins, les qualifiant de tyrannicides, sur le Forum, en s'enlevant son habit de *praetor*, comme étant le don d'un tyran. Il le revêtit toutefois le matin suivant pour aller à la session du Sénat, dans le temple de Tellus, où il fut attaqué à coup de pierre et poursuivit avec des torches par les vétérans de César. Helvius Cinna fut à cause de l'homonymie confondu avec cet autre Cinna et réduit en pièces. Cornelius Cinna fut néanmoins attrapé à son tour et sa tête, empalée sur une lance, fut promenée à la ronde sur le site de la crémation de César, cf. Suét. *Iul. 85* : *occidit caputque eius*

praefixum hastae circumtulit; Val. Max. 9.9.1 : *ut caput Helvi perinde atque Corneli circa rogam Caesaris fixum iaculo ferret.*

- 74 Cf. SIMON (1990), p. 44 : « [...] Cérès, qui [...] conserva la majeure partie de son pouvoir antérieur, depuis les temps matriarcaux. Elle peut être comparée avec sa contrepartie grecque Déméter Thesmophoros [« celle qui apporte les lois »]. [...] Cérès est [...] l'une des rares déités à être mentionnée dans la loi des XII tables, datant du 5^{ème} siècle av. J.-C. (Plinius, *nat. hist.* 18, 12 = Tafel VIII 9) : Quiconque faisait brouter par ses troupeaux les fruits des champs d'autrui ou les récoltait, le payait de sa vie : livré à la vengeance de Cérès, il était pendu à un arbre ». Donc dans l'ancienne perspective romaine, les latifundistes éleveurs de bétail et détenteurs d'esclaves, qui expulsaient les paysans libres en laissant précisément leurs champs être broutés par leur troupeaux introduits en fraude la nuit, étaient donc passibles du courroux de Cérès, surtout que la conséquence en était, qu'il y avait plus de viande disponible pour les riches et moins de pain pour les pauvres. L'expropriation partielle des grands propriétaires et la redistribution des terres cultivables aux petits colons grâce aux différentes lois agraires successives, depuis les Gracques jusqu'à César, était dans l'esprit de l'ancien ordre romain représenté par Cérès. La question agraire n'était pas seulement politique, mais avant tout religieuse. L'opposition de Fulvia aux expropriations et distributions excessives d'Octavien, qui détruisaient la paysannerie et créaient de nouveaux latifundistes, devait tout naturellement gagner une dimension tout aussi religieuse.
- 75 Verg., *ecl.* 1.9 ; pour les incidents — pendant lesquels le poète faillit être tué — concernant la confiscation du domaine de Virgile à Mantua, car l'*ager* de Cremona ne suffisait pas, cf. SCHANZ, *Gesch. d. röm. Lit.* II 1, p. 36sq. La propriété d'Horace près de Venusia fut également confisquée (Hor. *epist.* 2.2.49sq), et la ferme de Propertius, héritée de son père, fut partagée (Prop. *el.* 4.1.129sq). Propertius, en tant que propriétaire exproprié, participa lui-même à la guerre contre Octavien. Dans deux élégies, il se lamente sur le sort d'un parent qui fut capturé, puis massacré et sacrifié sur les *arae Perusinae* par les soldats d'Octavien (Prop. *el.* 1.21 et 22). La satire 2.2.112–115 d'Horace illustre comment les expropriations d'Octavien menèrent à un nouveau latifundisme et des conditions féodales. Il donne l'exemple de son compatriote Ofellus qu'il avait connu dans sa jeunesse près de Venusia en tant que propriétaire terrien. Les assignations le privèrent de ses terres mais les vétérans d'Octavien l'y réinstallèrent comme locataire pour se moquer de lui. Rien ne lui appartenait plus dans la ferme ou la maison, mais il devait travailler la terre pour le nouveau propriétaire et lui payer une rente. Cf. HINRICHS, *Ansiedlungsgesetze*, 1957, p. 261–279.
- Comme le souligne SYME (1939) p. 208, l'opposition contre Octavien était aussi le dernier éclatement d'un *Bellum Italicum*, qui cette fois cependant n'émanait pas des tribus sauvages de l'Apennin, mais des régions les plus fertiles et cultivées — Ombrie, Étrurie et la Sabine —, qui jadis étaient restées fidèles à Rome, mais avaient combattu plus tard pour la cause de Marius contre Sylla. À présent ils vivaient Octavien comme un nouveau Sylla, qui leur refusait encore une fois équité et justice, et leur volait la liberté. Cette fois il leur volait même les champs, l'assise matérielle, les bases de leur existence. En tant qu'âme des *populares* Fulvia appuyait la cause des Italiques, des Mariens et — malgré qu'elle représentât aussi les intérêts des vétérans d'Antoine, qui voulaient leur parcelle de terre — celle des paysans établis depuis longtemps, qui étaient maintenant expropriés sans qu'il y ait de leur faute.
- 76 La veillée de Pâques a été réintroduite en 1951 dans la liturgie catholique ; elle avait été proscrite par le pape Urbain VIII en 1642, soi-disant parce que les jeunes gens échangeaient, pendant le feu pascal, un baiser qui n'était pas toujours très chaste. Une raison non-exprimée pour la réduction de la semaine pascale restait toutefois que précisément, les festivités de Pâques suscitaient l'insurrection des opprimés. Voir les Vêpres Siciliennes de 1282. Et c'est toujours le cas, comme avec la rébellion de Pâques des Irlandais en 1916 et les marches de Pâques qui sont menées jusqu'à nos jours.

- 77 Excepté dans les temps anciens, où les révoltes populaires contre l'occupant étranger éclataient spécialement à Pâques.
- 78 Voir plus haut, la citation d'Asconius, note 54.
- 79 App. Civ. 2.126.527, 2.147.614.
- 80 Jn 19:25.
- 81 Mc 16:9–11 ; Mt 28:1 ; Jn 20:11–18.
- 82 Jn 20:1–18.
- 83 Mc 15:40–41 ; Mt 27:56.
- 84 Mc 15:47, 16:1–8 ; Mt 28:1–8.
- 85 Dion Cassius, HR 47.19.2.
- 86 Mc 16:9–11.
- 87 Mc 16:9 ; Lc 8:2.
- 88 Apc 16:16. Cf. BAUER, *Wörterbuch zum Neuen Testament*, 6. Auflage, Berlin/New York, 1988, s. v. Μαγαδάν, Μαγδαλά(ν), Μαγδαληνή, Μαγεδών, col. 983, aussi bien que s. v. Ἀρμαγεδών (Ἄρ Μαγεδών), col. 215.
- 89 Voir plus haut note 5. l'expression de Velleius — 2:74 : *Ex altera parte, uxor Antonii, Fulvia, nihil muliebri praeter corpus gerens, omnia armis tumultuque miscebat* — ce qui décrit Fulvia dans la forme négative abrégée par *arma gerens*, et qui, une fois passée dans l'Évangile, devrait avoir conduit en premier à *Armagedôn*, et ensuite par perte de *Ar*, mené via *Magedôn*, *Magadán*, *Magdalá(n)* à *Magdalene* [Madeleine]. Ce qui est logique dans la transposition, même si dans un autre sens, car contrairement aux autres noms, il y a un *Magdala* au Lac de Gennezaret.
- 90 À cause de la possible confusion en l'écriture grecque de *N* et *Δ*, lettres qui consistent toutes deux de trois traits, desquels seulement le troisième n'a pas la même direction (*ΜΑΓΝΑΛΗΝΗ* > *ΜΑΓΔΑΛΗΝΗ*). Ceci fut observé aussi dans d'autres cas, p. e. pour le passage de *Iunius* à *Iudas* (*IVNIVS* > *IOYΝΑΣ* > *IOΥΔΑΣ*), cf. CAROTTA (1999).
- 91 CAROTTA (1999), p. 189–201, 243.
- 92 Cf. GENETTE (1982), LXII, p. 431 : « Comme on vient de l'entrevoir à propos de la nationalité, le mouvement habituel de la transposition diégétique est un mouvement de translation (temporelle, géographique, sociale) proximisante : l'hypertexte transpose la diégèse de son hypotexte pour la rapprocher et l'actualiser aux yeux de son propre public. À cette dominante, je ne connais aucune exception ». Cf. CAROTTA, F. (2007) : « Los Evangelios como transposición diegética – Una posible solución a la aporía ¿Existió Jesús? ».
- 93 Les plus connus sont : Q. *Caecilius* Metellus Celer, qui s'opposa à la législation de César sur les terres en 59 av. J.-C. (Mariage malheureux avec Clodia, la sœur de Clodius). Q. *Caecilius* Metellus Pius Scipio Nasica, dont la fille Cornelia épousa Pompée après le décès de Iulia, et qui fut pro-consul en 52 av. J.-C. (battu à Pharsalos, de même qu'à Thapsos, où il se suicida). L. *Caecilius* Metellus, tribun du peuple en 49 av. J.-C., qui s'opposa à César pour l'emprunt des armes de l'Aerarium (dans le temple de Saturne). Publius *Clodius* Pulcher (qui abandonna le nom de Claudius pour le nom plus plébéien de Clodius, pour raisons politiques, en 59 av. J.-C.) : le fameux tribun du peuple qui s'introduisit en 62 av. J.-C. dans la demeure de César lors de la fête de la *Bona Dea* afin de séduire la femme de César ; il fut accusé de sacrilège, y compris par son ami Cicéron, mais disculpé par César et ainsi relaxé ; depuis lors il soutint César et s'opposa à Cicéron. Appius *Claudius* Pulcher, frère de Clodius, et beau-père de Marcus Brutus, censeur en 50 av. J.-C., et par la suite pro-consul en Grèce où il suivit Pompée ; décédé avant Pharsalos. M. *Claudius* Marcellus, consul pour l'année 51 av. J.-C., qui demanda la grâce de César en 46 av. J.-C. mais fut tué en 45 av. J.-C. au Piraeus. C. *Claudius* Marcellus, cousin du précédent, également opposant de César quoiqu'il fut marié à sa grande-nièce Octavia. Consul en 50 av. J.-C., il proclama l'état d'urgence contre César sans décret du Sénat ; il

passa de son côté en 49 av. J.-C. C. *Claudius* Marcellus, cousin des deux précédents, consul en 49 av. J.-C, avec L. *Lentulus* Crus : il déclara les soldats de César ennemis de l'État et chassa Antoine, tribun du peuple, hors du Sénat (il était toujours, en 48 av. J.-C, un admirateur de Pompée ; il mourut à Pharsalos). L. Cornelius *Lentulus* Crus (*Crus*, « jambe », était son surnom : *Lentulus Crus* : « jambe lente »), était le plaignant en chef contre Clodius ; Consul en 49 av. J.-C, de même que C. *Claudius* Marcellus (voir ci-dessus). Après Pharsalos il s'enfuit en Égypte avec Pompée, où il fut arrêté et tué. Il est connu que les légionnaires, dans leur *fescennini*, d'anciens vers moqueurs et taquins italiques qu'ils chantaient pendant la procession triomphale qui dégénérait généralement en bombances effrénées et vulgaires, n'épargnaient pas même leur *imperator*, le triomphateur. D'ailleurs, cette tradition se retrouve dans nos processions et discours de carnaval. Et si César lui-même, tel que nous le savons, était moqué de cette façon, il est aisé d'imaginer combien ils ricanait des « aveugles » (les *Caecilii*), qui allaient fini par voir ce qu'ils allaient voir, et des « boiteux » (les *Claudii*, *Lentuli*, *Crus* etc.) qu'on avait fait déguerpir ! Et puisque César était vu comme le thérapeute de l'État (cf. Plut. *Caes.* 28.6, où la monarchie était regardée comme une médecine pour l'État malade, ce pour certains indiquait Pompée comme le dictateur espéré, sauf que c'est César qui le devint), il est donc devenu dans la bouche du peuple le « guérisseur » de ces « boiteux » et de ces « aveugles » — comme Jésus. Il est dommage que l'ironie mordante ait été perdue dans la transposition.

- 94 La cérémonie dite *Damia* avait lieu pendant la première semaine de décembre, avec la participation des vierges vestales, dans la demeure de la femme d'un magistrat *cum imperio* qui devait lui-même quitter les lieux. César, déjà *prætor* à l'époque de l'événement, vivait en tant que *pontifex maximus* dans la vénérable *domus publica* sur le Forum. Les cérémonies secrètes de la déité femelle associée à *Faunus/Lupercus* ou respectivement à *Dionysos/Liber* devaient se passer la nuit. Le vin, la musique, les danses, de même que des brindilles de myrte et un serpent y jouaient un rôle important. Voici ce que Plutarque en dit (*Cés.* 9) : « Les Romains adorent une divinité qu'ils nomment la Bonne-Déesse, comme les Grecs ont leur Gynécée, ou la déesse des femmes. Les Phrygiens, qui la revendiquent, disent qu'elle était mère du roi Midas ; les Romains prétendent que leur Bonne-Déesse est une nymphe dryade, qui eut commerce avec le dieu Faune ; et les Grecs veulent que ce soit celle des mères de Dionysos/Bacchus qu'il n'est pas permis de nommer : aussi, quand les femmes célèbrent sa fête, elles couvrent leurs tentes de branches de vignes ; et, suivant la fable, un dragon sacré se tient aux pieds de la statue de la déesse. Tant que ses mystères durent, il n'est permis à aucun homme d'entrer dans la maison où on les célèbre. Les femmes, retirées dans un lieu séparé, pratiquent plusieurs cérémonies conformes à celles qu'on observe dans les mystères d'Orphée. Lorsque le temps de la fête est venu, le consul ou le préteur (car c'est toujours chez l'un ou l'autre qu'elle est célébrée) sort de chez lui, avec tous les hommes qui habitent dans sa maison. La femme, qui en est restée la maîtresse, l'orne avec la décence convenable ; les principales cérémonies se font la nuit, et ces veillées sont mêlées de divertissements et de concerts ». (Traduction D. Ricard).
- 95 Cf. App. *BC* 2.14.52-4 ; Plut. *Cés.* 9-10 et *Cic.* 28-30 ; Suét. *Jul.* 6 et 74. Selon Plutarque, le « bellâtre » sans barbe s'était travesti en joueuse de harpe et se faufila dans la demeure de César grâce à l'aide de l'une des servantes de Pompéia. Mais sa voix le trahit.
- 96 Cf. Servius, *Ad Verg. Buc.* 5.29 : *daphnis et armenias c. s. t. i. hoc aperte ad Caesarem pertinet, quem constat primum sacra Liberi patris transtulisse Romam. <curru> pro <curru>. thiasos saltationes, choreas Liberi, id est Liberalia.* À point nommé, l'ultime victoire de César à Munda tomba pendant les *Liberalia* : le 17 mars.
- 97 Il a été rapporté que parmi elles figuraient également les femmes de Sulpicius, de Gabinus, de Crassus et même de Pompée, et la dernière, mais non la moindre, Servilia, la sœur de Caton et mère de Brutus, et aussi sa fille Tertia. Cf. Suét. *Jul.* 50.

- 98 César, en tant que magistrat en fonction — il était *prætor* cette année-là — jouissait de l'immunité. Mais si Clodius avait été condamné pour sacrilège, César, qui ne l'avait pas poursuivi — quoiqu'il fut *pontifex maximus* et *prætor*, et donc par deux fois un *præfectus morum*, un « arbitre de la morale » — se serait retrouvé dans une situation délicate et aurait certainement dû payer pour son ancien engagement en faveur des Cataliniens.
- 99 Lucullus.
- 100 Plutarque nous raconte que Cicéron y avait été obligé par sa femme Terentia. Elle était jalouse de la sœur de Clodius, Clodia, appelée la *quadrantaria* (la « putain d'un quart de sou », une pute bon marché), car Cicéron avait une liaison avec elle et avait même promis de l'épouser.
- 101 C'était moins une réprimande de Pompéia, qu'en fait ce-faisant il protégeait, qu'un camouflet à sa propre mère Aurélia, et à sa sœur Iulia, qui avaient accusé Pompéia (cf. Suét. *Iul.* 74). Cette querelle de famille pourrait aussi expliquer le divorce. À la différence de Suétone, — « Parce que les membres de ma maison [...] » — Plutarque rapporte cette réponse de César : « Parce que ma femme ne doit pas seulement être innocente, mais aussi en dehors de tout soupçon », mais il ajoute que « seuls quelques-uns crurent que César parlait sérieusement ». Bien entendu, cette riposte du tac au tac fut considérée comme expression de *l'ironia Caesaris*. Appien et Dion Cassius ne mentionnent pas cette phrase.
- 102 En cas de condamnation, Clodius aurait pu être fouetté à mort et Pompéia être soit enterrée vive ou précipitée du haut de la roche Tarpéienne.
- 103 Mc 2:1–12 ; Mt 9:1–8 ; Lc 5:17–26.
- 104 Mc 2.1–12: Καὶ εἰσελθὼν πάλιν εἰς Καφαρναοὺμ δι' ἡμερῶν ἠκούσθη ὅτι ἐν οἴκῳ ἐστίν· καὶ συνήχθησαν πολλοὶ ὥστε μηκέτι χωρεῖν μηδὲ τὰ πρὸς τὴν θύραν, καὶ ἐλάλει αὐτοῖς τὸν λόγον. καὶ ἔρχονται φέροντες πρὸς αὐτὸν παραλυτικὸν αἰρόμενον ὑπὸ τεσσάρων. καὶ μὴ δυνάμενοι προσενέγκαι αὐτῷ διὰ τὸν ὄχλον ἀπεστέγασαν τὴν στέγην ὅπου ἦν, καὶ ἐξορύξαντες χαλῶσι τὸν κράβαττον ὅπου ὁ παραλυτικὸς κατέκειτο. καὶ ἰδὼν ὁ Ἰησοῦς τὴν πίστιν αὐτῶν λέγει τῷ παραλυτικῷ· Τέκνον, ἀφιένται σου αἱ ἁμαρτίαι. ἦσαν δέ τινες τῶν γραμματέων ἐκεῖ καθήμενοι καὶ διαλογιζόμενοι ἐν ταῖς καρδίαις αὐτῶν· Τί οὗτος οὕτως λαλεῖ; βλασφημεῖ· τίς δύναται ἀφιέναι ἁμαρτίας εἰ μὴ εἰς ὁ θεός; καὶ εὐθύς ἐπιγνοὺς ὁ Ἰησοῦς τῷ πνεύματι αὐτοῦ ὅτι οὕτως διαλογίζονται ἐν ἑαυτοῖς λέγει αὐτοῖς· Τί ταῦτα διαλογίζεσθε ἐν ταῖς καρδίαις ὑμῶν; τί ἐστιν εὐκοπώτερον, εἰπεῖν τῷ παραλυτικῷ· Ἀφιένται σου αἱ ἁμαρτίαι, ἢ εἰπεῖν· Ἐγειρε καὶ ἄρον τὸν κράβαττόν σου καὶ περιπάτει; ἵνα δὲ εἰδῆτε ὅτι ἐξουσίαν ἔχει ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἐπὶ τῆς γῆς ἀφιέναι ἁμαρτίας— λέγει τῷ παραλυτικῷ· Σοὶ λέγω, ἔγειρε ἄρον τὸν κράβαττόν σου καὶ ὕπαγε εἰς τὸν οἶκόν σου. καὶ ἠγέρθη καὶ εὐθύς ἄρας τὸν κράβαττον ἐξῆλθεν ἔμπροσθεν πάντων, ὥστε ἐξίστασθαι πάντας καὶ δοξάζειν τὸν θεὸν λέγοντας ὅτι Οὕτως οὐδέποτε εἶδομεν.
- 105 Lc 5:17 : ἐκ πάσης κώμης [...].
- 106 Cf. « comédie », du grec *kômôidia*, en fait « chant qui vient d'un *kômos*, c-à-d. un cortège, un défilé festoyant, un banquet, un divertissement, une beuverie, ou des réjouissances. Cf également le latin *comis*, « joyeux, affable, gracieux, de bon goût », et aussi *comitas* « d'humeur gaie, vivacité, courtoisie, bon goût ».
- 107 Logos dans le sens de témoignage est attesté ici. Cf. Plut. *Cés.* 10.8–9 : μάρτυς δὲ πρὸς τὴν δίκην κληθεῖς, οὐδὲν ἔφη τῶν λεγομένων κατὰ τοῦ Κλωδίου γινώσκειν. ὡς δὲ τοῦ λόγου παραδόξου φανέντος ὁ κατήγορος ἠρώτησε “πῶς οὖν ἀπεπέμψω τὴν γυναῖκα;”. Puisque César à cette époque était *prætor*, la présence du terme *legem dicere* dans la source latine utilisée par Plutarque doit être considérée. Ceci pourrait avoir été utilisé par Marc pour le modifier en ἐλάλει αὐτοῖς τὸν λόγον : *logon* tenant lieu alors de *legem*.
- 108 Mc 2:3: ὑπὸ τεσσάρων. Plut. *Cés.* 10: ὑπὸ τῆς συνειδυίας θεραπαινίδος.
- 109 Suét. *Iul.* 74 : *in Publium Clodium, Pompeiae uxoris suae adulterum atque eadem de causa pollutarum caeremoniarum reum, testis citatus negavit se quicquam comperisse, quamvis et mater Aurelia et soror Iulia*

apud eosdem iudices omnia ex fide rettulissent; interrogatusque, cur igitur repudiasset uxorem: « Quoniam », inquit, « meos tam suspicione quam crimine iudico carere oportere ».

- 110 Nous sommes portés à croire que l'évangéliste nous dit comment entrer dans une maison orientale pourvue d'une cour intérieure (respectivement une maison romaine avec un Atrium), à savoir par le toit. Il semble en réalité dissimuler la femme adultère de César (donc de Jésus) : ce n'est pas la femme, mais le toit qui est découvert.
- 111 App. Civ. 2.14.52 : ἔτεροι δὲ διὰ τὴν ἱερουργίαν ἐς ἀσέβειαν ἐδίωκον, καὶ συνηγόρευε τοῖς διώκουσι Κικέρων.
- 112 Pour « accusait » Plutarque dit *egrapsato*, cf. Plut. Cic. 28 : καὶ δίκην τις <τῶν δημάρχων> ἀσεβείας ἐγράψατο τῷ Κλωδίῳ.
- 113 Notez qu'à la place de « va », *peripatei*, certains manuscrits donnent *hypage*, ce qui signifie non seulement « emmène, éloigne, enlève » (dans un sens de sauvetage), mais aussi « accuse » et enfin « séduis, gagne ». Il semble que dans cette polysémie nous retrouvons aussi le ralliement de Clodius à l'homme qui l'a sauvé. Les paroles de Jésus au boiteux indiquent ce même ralliement : « Fils » et le commandement : « Lève-toi », *egeire*, en réalité « réveille-toi, bouge ».
- 114 Mc 1:40–45 ; Mt 8:1–4 ; Lc 5:12–16.
- 115 On pourrait objecter qu'un « prêtre » n'est pas un « grand prêtre ». Certes il est vrai que le texte de l'Évangile grec qui nous a été transmis utilise le mot « prêtres », mais la Vulgate fait état, comme on pouvait s'y attendre, de *principi sacerdotum*, « grand prêtres ». Les érudits ont été surpris que Hieronymus, dans sa *emendatio* de la *Vetus Latina*, sur la base des manuscrits grecs (Hieronymus *De vir. Inl.* 235 : « *Novum Testamentum graecae fidei reddidi* » ; il modifia le texte de sa copie en 3500 endroits), n'ait pas changé *principi sacerdotum* en *sacerdoti* (cf. *Vulgata*, Aland & Nestle, ¹⁸1957). Encore une fois, la reconduction des Évangiles à la Vita Caesaris, nous apporte la solution à une bizarrerie de la tradition du texte jusqu'ici inexpiquée : Hieronymus ne s'était pas trompé. Il trouva simplement « grand prêtre(s) » en grec aussi, tout au moins dans certains manuscrits encore disponibles à son époque.
- 116 En particulier sur le *mos maiorum*, la coutume des ancêtres. Les Romains, fidèles à la tradition, y voyaient leur constitution, et César avait été accusé à plusieurs reprises pour l'avoir enfreinte afin d'introduire des *novae res*, des « choses nouvelles (c-à-d. révolutionnaires) ». Comme on le sait l'opposition de l'ancien au nouveau est typique du message de Jésus (« Il a été dit aux anciens ... mais moi je vous dis ... ») — où le *terminus technicus* « la coutume des anciens », *mos maiorum*, nous revient comme « Mose et les prophètes » (via *praefectus morum* ?), et sa généralisation comme opposition du « Nouveau » à l'« Ancien » Testament. Il est frappant de constater que dans les anciens manuscrits grecs Μωσῆς (à transcrire par *Môsês* et traduire par *Mose*) apparaît avec régularité, alors que les critiques modernes qui se croient tout savoir mieux que les anciens le corrigent en Μωϋσῆς, *Môysês* (traduit *Moïse*) — soi-disant pour standardiser l'orthographe (selon ALAND & NESTLE, sic !). Comme si l'orthographe était irrélèvent justement dans ce genre de textes. Sans s'apercevoir qu'en arrangeant l'orthographe ils détruisent en grande partie eux-même la liste prétendument soignée des variations manuscrites qu'ils établissent. Par exemple, c'est seulement dans le facsimile des manuscrits de la Vulgate que l'on peut s'apercevoir que la ville dont le nom est corrigé aujourd'hui en *Kapharnaum* voire *Kapernaum*, était à l'origine écrite *Cafarnaum*, ce qui nous permet de reconnaître le nom comme une déformation de *Corfinium*. On est obligé de constater qu'avec le slogan adopté par ALAND-NESTLE & Co. (*Te totum applica ad textum : rem totam applica ad te* (J.A. BENDEL)), les critiques des textes ne dépistent que partiellement les vieilles corruptions, en y ajoutant même des nouvelles par leurs prétendues corrections orthographiques qui ne font qu'empirer les choses.

- 117 App. *civ.* 2.15.53: δημάρχους δὲ ἡρεῖτο Οὐατίνιον τε καὶ Κλώδιον τὸν Καλὸν ἐπὶ κλην, ὃν τινα αἰσχρὰν ἐν ἱερουργίᾳ γυναικῶν ποτε λαβόντα ὑπόνοιαν ἐπὶ Ἰουλίᾳ τῇ Καίσαρος αὐτοῦ γυναικὶ ὃ μὲν Καῖσαρ οὐκ ἔκρινεν, ὑπεραρέσκοντα τῷ δήμῳ, καίπερ ἀποπεμψάμενος τὴν γυναῖκα, ἕτεροι δὲ διὰ τὴν ἱερουργίαν ἐς ἀσέβειαν ἐδίωκον, καὶ συνηγόρευε τοῖς διώκουσι Κικέρων. καὶ κληθεὶς ἐς μαρτυρίαν ὁ Καῖσαρ οὐ κατεῖπεν, ἀλλὰ τότε καὶ δήμαρχον ἐς ἐπιβουλήν τοῦ Κικέρωνος ἀπέφηνε, διαβάλλοντος ἤδη τὴν συμφροσύνην τῶν τριῶν ἀνδρῶν ἐς μοναρχίαν. οὕτω καὶ λύπης ἐκράτουν ὑπὸ χρείας καὶ τὸν ἐχθρὸν εὐηργέτουν ἐς ἄμυναν ἑτέρου.
- 118 App. *Civ.* 2.13.49 : ἐφ' οἷς αὐτὸν εἶλοντο Γαλατίας τῆς τε ἐντὸς Ἄλπεων καὶ ὑπὲρ Ἄλπεις ἐπὶ πενταετὲς ἄρχειν καὶ ἐς τὴν ἀρχὴν ἔδοσαν τέλη στρατοῦ τέσσαρα. Et 14: δοκεῖ δὲ καὶ ὁ Κλώδιος ἀμείψασθαι πρότερος τὸν Καῖσαρα καὶ συλλαβεῖν ἐς τὴν τῆς Γαλατίας ἀρχήν.
- 119 Cf. Jn 9:2 « Et ses disciples lui demandèrent : "Maître, qui a péché ? Est-ce lui ou ses parents, pour qu'il soit né aveugle ?" ». L'association avec le *lépreux* peut avoir pour origine la fin de l'histoire — « il se tenait dehors, dans des lieux déserts » Mc 1:45 — ou le début de la suivante, où il faut rester « hors de la maison » ou « devant la porte ». On pourrait penser aussi à une source latine dans laquelle Faunus, en tant que *Lupercus* et Dionysos en tant que *Liber*, étaient mentionnés en connexion avec la *Bona Dea*. Deux noms qui auraient pu provoquer la lection *lepros* ; ou alors à une autre source où l'aspect du badin *Pulcher* aurait été caractérisé comme *lepos*, *leporis*. Le surnom *Pulcher*, comme synonyme de *lepidus*, aurait aussi pu être rendu par le grec λεπτός ce qui, sous l'influence de l'idée de souillure, aurait conduit à λεπρός.
- 120 Mc 2.14–17 : καὶ παράγων εἶδεν Λευὶν τὸν τοῦ Ἀλφαίου καθήμενον ἐπὶ τὸ τελώνιον, καὶ λέγει αὐτῷ, Ἀκολούθει μοι. καὶ ἀναστὰς ἠκολούθησεν αὐτῷ. Καὶ γίνεται κατακεῖσθαι αὐτὸν ἐν τῇ οἰκίᾳ αὐτοῦ, καὶ πολλοὶ τελῶναι καὶ ἁμαρτωλοὶ συνανέκειντο τῷ Ἰησοῦ καὶ τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ. ἦσαν γὰρ πολλοὶ καὶ ἠκολούθουν αὐτῷ. καὶ οἱ γραμματεῖς τῶν Φαρισαίων ἰδόντες ὅτι ἐσθίει μετὰ τῶν ἁμαρτωλῶν καὶ τελωνῶν ἔλεγον τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ, Ὅτι μετὰ τῶν τελωνῶν καὶ ἁμαρτωλῶν ἐσθίει; καὶ ἀκούσας ὁ Ἰησοῦς λέγει αὐτοῖς [ὅτι] Οὐ χρείαν ἔχουσιν οἱ ἰσχύοντες ἰατροῦ ἀλλ' οἱ κακῶς ἔχοντες. οὐκ ἤλθον καλέσαι δικαίους ἀλλὰ ἁμαρτωλοῦς.
- 121 Cf. par exemple App. *Civ.* 2.13.47–49.
- 122 Cf. le jeu de mot grec d'Auguste — que dans la maison d'Hérode, la vie d'un porc serait moins en danger que celle d'un fils (Hérode qui, selon la loi juive, était supposé s'abstenir de manger du porc, avait exécuté deux fils de sa femme juive Mariamme) — qui ne peut être un jeu de mot que si au « porc », ὄς, correspond pour « fils » ὄς, ou ὄς, ou encore ὄς (mais pas υἱός) .
- 123 Les Romains étaient appelés des « mangeurs de bouillie », tout comme les Italiens aujourd'hui des « mangeurs de spaghettis » : cf. le *pultiphagus* facétieux dans Plautus. Ceci est toujours préservé aujourd'hui dans la forme légèrement altérée de *polentone*, « mangeur de polenta », une invective pour les Italiens du Nord (la polenta vient de *puls*, pl. *pultes*, probablement via l'accusatif *pultem*. Ceci est possiblement lié au *Fladen* allemand, un gâteau plat ; l'anglais *poultice* montre la même étymologie).
- 124 *Alphaios* ressemble à une métathèse de *Pulcher* (via *Ulpher* — avec dissimilation de l'aspiration ?). Mais nous avons vu précédemment que dans Appien, le nom de Clodius est suivi par *Gallia*, *Cisalpinga* et *Ulterior*, de laquelle César était devenu pro-consul avec l'aide de Clodius : *Galatia* (*h*)ê tē entos *Alpen kai* (*h*)yper *Alpeis*, « la Gaule des deux côtés des Alpes ». Est-ce que les *Alpes* sont devenues *Alphaeus*, et la *Cisalpinga* à son tour (*h*)os (*tou*) *Alphaiou*, soit « celui d'Alphaeus », c-à-d. « le fils d'Alphaeus » ? Marc a-t-il trouvé son inspiration pour la traduction de *Pulcher* en tant que « fils d'Alphaeus », dans les *Alpes* ?
- 125 Une incertitude que nous retrouvons aussi dans la liste des noms des apôtres lors de leur vocation : par exemple dans Mt. 10:3, Matthieu est le publicain, mais le fils d'Alphée est Jacob, tandis que Lévi n'est mentionné en tant qu'apôtre par aucun évangéliste.

- 126 Augustinus *De adult. Coniug.* 2.6 : *Sed hoc videlicet infidelium sensus exhorret, ita ut nonnulli modicae fidei vel potius inimici verae fidei, credo, metuentes peccandi impunitatem dari mulieribus suis, illud, quod de adulterae indulgentia Dominus fecit, auferrent de codicibus suis, quasi permissionem peccandi tribuerit qui dixit: <Iam deinceps noli peccare>, aut ideo non debuerit mulier a medico Deo illius peccati remissione sanari, ne offenderentur insani.* Ce passage controversé, qui ne s'accorde pas linguistiquement avec Jean, et apparaît dans le mauvais contexte, a été inséré ici (7:53-8:11) en vue des versets 7:51 (« Notre loi juge-t-elle un homme avant de l'avoir entendu et de savoir ce qu'il a fait ? ») et 8:15 (« Moi je ne juge personne »). Mais dans les manuscrits du groupe dit Ferrar, la péricope de l'adultère se trouve après Luc 21:38 (suivant le passage à propos de la pauvre veuve — ce qui montre des parallèles avec le mariage de Caton avec une veuve. Voir plus bas).
- 127 Jn 7:53–8:11 : [[Καὶ ἐπορεύθησαν ἕκαστος εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ, Ἰησοῦς δὲ ἐπορεύθη εἰς τὸ ὄρος τῶν Ἐλαιῶν. Ὁρθροῦ δὲ πάλιν παρεγένετο εἰς τὸ ἱερόν, καὶ πᾶς ὁ λαὸς ἤρχετο πρὸς αὐτόν, καὶ καθίσας ἐδίδασκεν αὐτούς. ἄγουσιν δὲ οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ Φαρισαῖοι γυναῖκα ἐπὶ μοιχεία κατελιμμένην, καὶ στήσαντες αὐτὴν ἐν μέσῳ λέγουσιν αὐτῷ, Διδάσκαλε, αὕτη ἡ γυνὴ κατελιπται ἐπ' αὐτοφώρῳ μοιχευομένη· ἐν δὲ τῷ νόμῳ ἡμῖν Μωϋσῆς ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας λιθάζειν· σὺ οὖν τί λέγεις; τοῦτο δὲ ἔλεγον πειράζοντες αὐτόν, ἵνα ἔχωσιν κατηγορεῖν αὐτοῦ. ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας τῷ δακτύλῳ κατέγραφεν εἰς τὴν γῆν. ὡς δὲ ἐπέμενον ἐρωτῶντες αὐτόν, ἀνέκυψεν καὶ εἶπεν αὐτοῖς, Ὁ ἀναμάρτητος ὑμῶν πρῶτος ἐπ' αὐτὴν βαλέτω λίθον· καὶ πάλιν κατακύψας ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. οἱ δὲ ἀκούσαντες ἐξήρχοντο εἰς καθ' εἰς ἀρξάμενοι ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων, καὶ κατελείφθη μόνος, καὶ ἡ γυνὴ ἐν μέσῳ οὔσα. ἀνακύψας δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτῇ, Γύναι, ποῦ εἰσιν; οὐδεὶς σε κατέκρινεν; ἡ δὲ εἶπεν, Οὐδεὶς, κύριε. εἶπεν δὲ ὁ Ἰησοῦς, Οὐδὲ ἐγὼ σε κατακρίνω· πορεύου, [καὶ] ἀπὸ τοῦ νῦν μηκέτι ἀμάρτανε.]]
- 128 Comparez : « pierre de vote (galet) » *psēphos*, prononciation *psiphos / lithos* « pierre », ΨΗΦΟΣ / ΛΙΘΟΣ – corresp. lat. *tessera / lithos*, TESSERA / ΛΙΘΟΣ.
- 129 Les tablettes de vote qui condamnaient portaient un C (*condemno*), celles qui absolvait portaient un A (*absolvo*). Différence apparente : ici, les signes illisibles sont écrits par « celui qui est penché par terre, avec son doigt », et là, ces signes sont écrits avec le doigt par les juges qui condamnent : « en se penchant, avec le doigt », *katô kypsas tōi daktylōi* — mais *katapsēphisamenoî tōn dikastōn* signifie « les juges qui condamnent ». Cf. Plut. *Cés.* 10: ἀποφεύγει δ' οὖν τὸ ἐγκλημα, τῶν πλείστων δικαστῶν συγκεχυμένοις τοῖς γράμμασι τὰς γνώμας ἀποδόντων, ὅπως μήτε παρακινδυνεύσωσιν ἐν τοῖς πολλοῖς καταψηφισάμενοι, μήτ' ἀπολύσαντες ἀδοξήσωσι παρὰ τοῖς ἀρίστοις. Jn 8:6: ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας τῷ δακτύλῳ κατέγραφεν εἰς τὴν γῆν. bzw. Jn 8:8 : καὶ πάλιν κατακύψας ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. Si l'erreur a pris place dans la tradition grecque, nous devrions comparer, d'un côté, ΚΑΤΑΨΗΦΙΚΑ(MENOI) avec ΚΑΤΩΚΥΨΑΣ ou respectivement ΚΑΤΑΚΥΨΑΣ, de l'autre ΔΙΚΑΚΤΩΝ avec ΔΑΚΤΥΛΩΙ — ou alors, dans le cas d'une incompréhension directe de la copie originale en latin : ΚΑΤΩΚΥΨΑΣ avec ACCVSATORES (AC... TO > ΚΑΤΩ; CVSA... RES > ΚΥΨΑΣ) et respectivement IVDICIO avec DIGITO (cf. Suét. *Iul.* 74).
- 130 Suét. *Iul.* 6: *In Corneliae autem locum Pompeiam duxit [...]; cum qua deinde diuortium fecit, adulteratam opinatus a Publio Clodio [...]; ibidem 74: [...] interrogatusque, cur igitur repudiasset uxorem [...];* Plut. *Cés.* 10: ὁ κατήγορος ἠρώτησε “πῶς οὖν ἀπεπέμψω τὴν γυναῖκα”.
- 131 Mt 19:7–9 ; cf. aussi Mt 5:31 sq ; Mc 10:4–12 ; Lc 16:18.
- 132 Cf. Suét. *Iul.* 1: « César avait seize ans lorsqu'il perdit son père. L'année suivante, il fut désigné flamme de Jupiter; et quoiqu'on l'eût fiancé, dès son enfance, à Cossutia, d'une simple famille équestre, mais fort riche, il dissolut les fiançailles, pour épouser Cornélie, fille de Cinna [l'ennemi de Sulla], lequel avait été quatre fois consul. Il en eut bientôt une fille, nommée Julie. Le dictateur Sylla voulut le contraindre à répudier Cornélie, mais ne put y réussir par aucun moyen [...] ». Plut. *Cés.* 5 : « C'était, de toute ancienneté, une coutume chez les Romains de faire l'oraison funèbre des femmes qui mouraient âgées ; mais cet usage n'avait pas lieu pour les jeunes femmes. César fut le premier qui

l'introduisit : il prononça l'oraison funèbre de la sienne, qui mourut jeune. Cette nouveauté lui fit honneur, et lui concilia la faveur publique. Le peuple vit, dans cette sensibilité, une marque de ses mœurs douces et honnêtes. Après avoir fait les obsèques de sa femme, il alla, comme questeur, en Espagne [...]. Au retour de sa questure (après une année), il épousa, en troisièmes noces, Pompéia. Il avait de Cornélie une fille, qui, par la suite, fut mariée à Pompée le Grand ».

133 Voir plus haut.

134 Cf. *Caton* de Cicéron et *Anti-Caton* de César. Le fait que Caton avait cédé sa femme au vieil Hortensius, qui lui légua toutes ses possessions, de façon que Caton put la ré-épouser comme riche veuve, joua un rôle majeur dans cette polémique. Cf. Plut. *Cat. Mi.* 25 ; 52 : εἰς ὃ δὴ μάλιστα λοιδορούμενος ὁ Καῖσαρ τῷ Κάτωνι φιλοπλουτίαν προφέρει καὶ μισθαρνίαν ἐπὶ τῷ γάμῳ. τί γὰρ ἔδει παραχωρεῖν δεόμενον γυναικός, ἢ τί μὴ δεόμενον αὐθις ἀναλαμβάνειν, εἰ μὴ δέλεαρ ἐξ ἀρχῆς ὑφείθη τὸ γύναιον Ὀρτησίῳ καὶ νέαν ἔχρησεν ἵνα πλουσίαν ἀπολάβῃ ; — « C'est là surtout ce que César reproche à Caton : il l'accuse d'avoir aimé l'argent, et trafiqué de ses mariages par intérêt. <Car, dit-il, s'il avait besoin d'une femme, pourquoi la céder à un autre ? Et s'il n'en avait pas besoin, pourquoi la reprendre ? Ne l'avait-il donnée à Hortensius que comme un appât, en la lui prêtant jeune, pour la retirer riche ?> »

135 Plut. *Cic.* 29 : πολλὴ δ' ἦν δόξα καὶ ταῖς ἄλλαις δυσὶν ἀδελφαῖς πλησιάζειν τὸν Κλώδιον, ὃν Τερτίαν μὲν Μάρκιος <ὁ> Ῥήξ, Κλωδιαν δὲ Μέτελλος ὁ Κέλερ εἶχεν, ἣν Κουαδρανταρίαν ἐκάλου, ὅτι τῶν ἐραστῶν τις αὐτῇ χαλκοῦς ἐμβαλὼν εἰς βαλάντιον ὡς ἀργύριον εἰσέπεμψε· τὸ δὲ λεπτότατον τοῦ χαλκοῦ νομίσματος κουαδράντην Ῥωμαῖοι καλοῦσιν. ἐπὶ ταύτῃ μάλιστα τῶν ἀδελφῶν κακῶς ἤκουσεν ὁ Κλώδιος.

136 Mc 12:41–4 : Καὶ καθίσας κατέναντι τοῦ γαζοφυλακίου ἐθεώρει πῶς ὁ ὄχλος βάλλει χαλκὸν εἰς τὸ γαζοφυλάκιον· καὶ πολλοὶ πλούσιοι ἔβαλλον πολλὰ· καὶ ἔλθοῦσα μία χήρα πτωχὴ ἔβαλεν λεπτὰ δύο, ὃ ἐστὶν κοδράντης· καὶ προσκαλεσάμενος τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ εἶπεν αὐτοῖς, Ἀμὴν λέγω ὑμῖν ὅτι ἡ χήρα αὕτη ἢ πτωχὴ πλείον πάντων ἔβαλεν τῶν βαλλόντων εἰς τὸ γαζοφυλάκιον· πάντες γὰρ ἐκ τοῦ περισσεύοντος αὐτοῖς ἔβαλον, αὕτη δὲ ἐκ τῆς ὑστερήσεως αὐτῆς πάντα ὅσα εἶχεν ἔβαλεν, ὅλον τὸν βίον αὐτῆς.

137 Voir ci-dessus. Sur le plan de la graphie, il est remarquable que la seconde moitié de « demi-quadrans deux », *lepta dyo*, ressemble presque entièrement à celle du nom Clodia (*dyo/dia*) : les premières parties contiennent toutes deux un « l », et de plus un « p » à la place du « c », ce qui est courant dans les transpositions entre le latin et le grec (cf. *equus* et *hippos*, « cheval »). Si l'on avait écrit plus naturellement et sans inversion « deux demi-quadrans », *dyo lepta*, cela n'aurait pas été le cas.

138 App. *Civ.* 2.14.52–53.

139 Aucune correspondance n'est reconnaissable non plus dans l'Évangile avec la mort de Milon en 48 av. J.-C.

140 App. *Civ.* 2.14.53.

141 Cicéron raconte qu'Antoine poursuivit Clodius l'épée à la main dans le Forum, et que celui-ci s'échappa de peu (Cic. *Phil.* 2.21, 2.49, *Mil.* 40sq).

142 La suite de la citation lisible dans le livre ouvert — *Pax tibi Marce, Evangelista meus* « Paix à toi, Marc, mon évangéliste » — en réalité une épitaphe, serait : *Hic requiescet corpus tuum*, « Que ton corps repose ici ». Selon la tradition vénitienne, ce sont les paroles qu'un ange aurait dites à Saint Marc pendant sa visite à Venise. Elles ont servi de justification au transfert des os de Marc à Venise, qui gisaient précédemment à Alexandrie, où mourut et fut inhumé Marc Antoine. Une analyse ADN des os de Saint Marc reste à faire. L'image du lion ailé avec le livre est devenu l'emblème et le symbole de Venise.

143 CRAWFORD 494/2a, 42 av. J.-C.

144 Plut. *Pomp.* 80.5. Après la mort de Pompée, Antoine avait déjà acheté sa maison, qui fut mise aux enchères, Plut. *Ant.* 10.3.

- 145 987sq, 1141sq, cf. article « Liberalia tu accusas! », note 72.
- 146 Pour l'interprétation de cette monnaie, cf. article « Liberalia tu accusas! ».
- 147 Pour Fulvia comme celle qui porte les armes, cf. Velleius, 2.74, Dion Cass. 48.10.4 ; sur le mariage du Nouveau Dionysos Marc Antoine avec Athéna, Dion Cass. 48.39.2.
- ¹⁴⁸ Cf. F. CAROTTA, «Excursus: Aurora sul denario di L. Aemilius Buca coniato dopo la morte di Cesare.» In: « *Il Cesare incognito – Sulla postura del ritratto tuscolano di Giulio Cesare* », NAC 45, 2016, 129-179.
- 149 Pour ce denier du monnayeur L. Aemilius Buca, cf. article «Orpheos Bakkikos», note 63. Pour l'interprétation de la figure ailée centrale, cf. note 64 et 65.
- 150 Cf. CAROTTA (1999), p. 345sq.
- 151 Pour preuve de son incapacité à aimer, aussi bien physiquement qu'affectivement, on ne donnera ici que ceci : la fille de Fulvia, qu'il avait épousée lors de la formation du triumvirat, fut renvoyée à sa mère près de trois ans plus tard *intactam adhuc et virginem*, « toujours intacte et vierge ». Prétendument parce qu'elle était *vixdum nubilis*, « presque pas nubile » (Suét. *Aug.* 62.1), mais après près de trois années de mariage, elle avait cependant grandi de telle façon que « l'on pensait que la jeune femme était restée vierge pendant si longtemps pour d'autres raisons » (Dion Cass. 48.5.3). Parmi les raisons invoquées par les amis d'Octavien, nous trouvons cette perle qu'à un âge où les jeunes gens débordent de désirs sensuels, lui s'abstint de toute activité sexuelle pendant une longue période afin de fortifier sa voix et son corps (sic ! Nic. Dam. *Bios Kaisar.* 15.36). De même il est dit avoir « vaillamment » rejeté aussi Fulvia, qui lui avait fait soi-disant des avances (Martial 11.20, v. i.). Quant à son épouse suivante, Scribonia, il en divorça soi-disant car *pertaesus morum perversitatem eius*, « las de la perversion de ses coutumes », comme il l'écrivit lui-même (Suét. *Aug.* 62.2) — choisissant pour date du divorce, justement le jour où elle lui enfanta une fille (Dion Cass. *HR* 48.34.3). Apparemment, il présuait qu'elle l'avait cocufié et que l'enfant n'était pas de lui, car la prochaine, Livia, il l'épousa alors qu'elle était déjà en état de grossesse avancée ; et de Livia il n'eût pas d'enfant à lui. Il força Iulia, la fille de Scribonia, à épouser qui il voulait, et à divorcer quand il voulait afin de la marier à un autre, qu'il lui fournissait successivement selon ses plans dynastiques du moment. Lorsque tout échoua, et qu'elle, désespérée, rechercha le soutien de Iullus Antonius, Octavien, en prétendant d'être tout surpris de son mode de vie immoral, la fit déporter avec sa mère sur une île isolée où elle dut vivre dans l'ascèse la plus stricte (Suét. *Aug.* 65.2-4). Quant à Iullus Antonius, il le fit exécuter. Il bannit également la fille aînée de Iulia, Iulia Agrippina, pour les mêmes raisons, et interdit qu'elle reconnaisse et élève son enfant, à qui elle avait donné naissance après sa condamnation. Il les appelait ses abcès et ses cancers (Suét. *Aug.* 65). On lui a prêté des liaisons avec d'autres femmes mariées, pas tant pour la luxure que pour les sonder à propos de leurs époux (Suét. *Aug.* 69) ; sa femme Livia l'aurait d'ailleurs aidé à chercher ses concubines, ses amis les examinant au préalable. Que ses ennemis l'aient accusé de s'être prostitué dans sa jeunesse fait partie du répertoire habituel. Néanmoins il fut raillé aussi sur les scènes de théâtre, comme Gallus de Cybèle, castrat libidineux et contre-nature, et le public, voire le peuple tout entier, reconnut l'allusion et approuva l'injure en applaudissant (cf. Suét. *Aug.* 68 : *sed et populus quondam universus ludorum die et accepit in contumeliam eius et adsensu maximo conprobavit versum in scaena pronuntiatum de gallo Matris deum tympanizante: videsne, ut cinaedus orbem digito temperat ?*)
- 152 Dans le fameux épigramme 11:20, Martial attribue à Auguste — que ce soit vrai ou fictif — ces vers :
- Caesaris Augusti lascivos, livide, versus*
Sex lege, qui tristis verba latina legis:
 'Quod futuit Glaphyran Antonius, hanc mihi poenam
Fulvia constituit, se quoque uti futuam.
Fulviam ego ut futuam? quid si me Manius oret

Pedicem, faciam? non puto, si sapiam.
"Aut futue, aut pugnemus" ait. Quid, quod mihi vita
Carior est ipsa mentula? Signa canant!
Absolvis lepidos nimirum, Auguste, libellos,
Qui scis Romana simplicitate loqui.

Voici l'essai d'une nouvelle traduction, n'en ayant pas trouvé de sensée:

« De César Auguste, lis, toi, visage livide, ces six vers
lascifs, toi qui lit de mauvaise humeur les textes latins :
"Puisque que lui, Antoine, a baisé Glaphyra, Fulvia m'a infligé
cette punition de la baiser elle, en échange.
Devrais-je donc baiser Fulvia ? Qu'en serait-il si Manius me demandait
une étreinte pédéraste ? Aurais-je à accepter ? Je ne crois pas, si je suis prudent.
< Tu vas baiser, ou ce sera la guerre >, dit-elle. Quoi donc, puisque ma vie
m'est plus chère que ma bite elle-même ? Lançons le signal de la bataille !"
Toi, Auguste, tu pardonneras certainement ces mots d'esprits,
Toi qui sais parler en Romain simple d'esprit. »

Ce que DRUMANN (DRUMANN² 1.289) en dit : « Aucun historiographe ne confirme qu'elle [Fulvia] s'offrit elle-même à Octavien afin de l'en rendre dépendant, et qu'elle provoqua la guerre entre Césariens à cause d'un amour rejeté », mais il ajoute : « GARDTHAUSEN, Aug. u. s. Zt. II 93, 27 considère les propositions malpropres de Fulvia comme un fait ». Le contraire est démontré par la conduite impeccable de Fulvia au cours de sa vie d'épouse. Elle fut accusée de nombreuses choses mais jamais de cela. L'invective nous mène clairement dans le contexte de la guerre de Pérouse, et les vers pleins de vulgarité ne doivent pas être considérés autrement que les slogans obscènes inscrits sur les projectiles en plomb. Ils ont manifestement pour fonction de cacher l'amertume de Fulvia pour la répudiation de sa fille par Octavien, mais peut-être aussi provoquer d'une manière grossière le mari apparemment impuissant à accomplir enfin son devoir conjugal envers sa femme. Il s'en sépara plutôt, de sorte que les liens familiaux ne soient plus un obstacle pour mener la guerre qu'il souhaitait. La *romana simplicitas* des vers d'Octavien ne serait alors qu'un déguisement pour un mensonge ultime, et devrait donc être comprise comme une ironie de la part du poète. Car il est frappant de voir dans ces vers qu'on prétend lui attribuer, qu'Auguste associe à la proposition supposée de Fulvia de coucher avec elle, celle du conseiller de Fulvia, Manius, de se prostituer à lui. Ceci est compris et traduit en sens inverse mais, puisque le verbe *paedicare* (du grec παιδικός, « concernant les enfants », venant de παῖς, « enfant ») signifie « s'engager dans une fornication contre-nature, avec des garçons », « pédérastie, abus des garçons », et qu'Octavien lui-même était généralement appelé *puer*, « enfant, garçon » (cf. note 143) l'allusion était sûrement limpide pour le lecteur de cette époque. Dans tous les cas, cet Auguste ne semble pas avoir vu une quelconque différence entre coucher avec une femme ou un homme — par quoi l'insulte se retourne en fait contre Octavien lui-même. Surtout que l'homosexualité était très mal considérée chez les Césariens, depuis que l'oncle de César, Marius n'avait pas puni, mais au contraire loué et décoré un légionnaire ayant tué un officier qui avait tenté de le violer (Plut. *Mar.* 14.3–5). À la rendre définitivement odieuse contribua le fait que les césaricides Brutus et Cassius s'étaient fait ériger à Athènes un groupe statuaire à l'exemple des tyrannicides Aristogéiton et Harmodios (cf. Dion Cass. 47.20.4), un couple pédérastique ; indépendamment du fait si la liaison entre Brutus et Cassius ait été aussi d'une telle nature, par l'identification avec leur modèle grec César avait été symboliquement tué par un couple d'homosexuels — ou, pour le dire dans le langage vert des vétérans : par des pédés.

Contrairement à une fausse conception très répandue, qui prend les vitupérations à son encontre pour argent comptant, César n'était pas homosexuel mais particulièrement attaché aux femmes. Ce qui correspond à l'attitude dionysiaque selon laquelle, quoique les hommes puissent se vêtir à l'occasion comme des femmes, ce n'était pas tant par homosexualité que par jeu rituel de reconnaissance et d'hommage à ces dernières. César était fier d'être moqué en tant que femme et se compara lui-même à Semiramis et les Amazones (cf. note 45). Mais il fut blessé par les vers de Catullus, qui lui reprochaient d'avoir des relations homosexuelles avec Marmurra. Si blessé qu'on lui accorda grand crédit de continuer néanmoins de rester en bons termes avec le père de Catullus (Suét. *Iul.* 73) : une preuve, donc, que c'était un mensonge, car en cas contraire, une personne comme César aurait défendu cet état de fait, ou à tout le moins, n'en aurait pas été offensé.

Cette aversion constante contre la pédérastie, vue précisément comme un dénigrement de la femme, trouvait son reflet dans le mythe selon lequel Orphée n'avait plus vénéré Dionysos après son retour de chez Hadès, mais s'était tourné vers Hélios-Apollon ; le dieu se sentant insulté, le fit déchirer par ses ménades et ses membres furent dispersés — voici pour la théologie. Néanmoins, en tant que motivation purement humaine pour les actions orgiaques, il fut déclaré (en premier par Phanokles), qu'Orphée avait provoqué leur colère, car après la perte de son épouse et le retour du royaume d'Hadès, il avait rejeté toute femme et était devenu pédéraste (cf. ZIEGLER, K. dans : *Der Kleine Pauly* s. v. « Orpheus », tome 4, col. 355). Le raisonnement allégué à Auguste dans ce poème n'a donc rien de dionysien, mais est pratiquement apollonien, et à tout point de vue, il ne fait que sembler césarien : car il y manque la capacité à apporter une claire distinction ; en créant un impossible amalgame des oppositions, cette chasteté à tout va et ce refus prétendument viril n'est en fait qu'une parodie. Tout cela indique bien davantage que les vers ne sont pas d'Auguste, mais qu'ils lui ont été attribués par Martial — ou par la copie qu'il put utiliser — dans le but de le ridiculiser en tant que « Gallus » notoire (cf. note 139). La *romana simplicitas* signifiée par Martial, pourrait donc être entendue comme exemple, non pas de la « simplicité romaine », mais plutôt d'une « simplicité d'esprit romaine » — ce qui justifie notre traduction de « Romain simple d'esprit ».

- 153 Il était né à Rome dans les parages du Palatin, au lieu dit *ad capita bubula* — « aux têtes bovines » — où on érigea plus tard son *sacrarium* (Suét. *Aug.* 5). Le bœuf fut rejoint plus tard par l'âne comme deuxième animal symbolique d'Auguste, car il en rencontra un nommé *Nikon*, « le vainqueur », mené par un homme nommé *Eutychos* « celui qui apporte la bonne fortune », juste avant la bataille d'Actium. Il interpréta cela comme un présage de victoire (Plut. *Ant.* 65). Les deux animaux, le bœuf et l'âne, se tiennent près de la crèche chrétienne, où l'on peut voir traditionnellement, parmi les moutons, un bouc : ceci en mémoire du signe du zodiaque qu'Auguste choisit, le Capricorne.
- 154 Jn 3:35 : « Le Père aime le Fils, et il lui a confié toutes choses » ; 5:23 : « Qui n'honore pas le Fils, n'honore pas le Père qui l'a envoyé » ; 17:10 : « Tout ce qui est à moi est à toi, et tout ce qui est à toi [Père] est aussi à moi » — entre autres.
- 155 Probablement dû à un déplacement. À l'origine, le récit de l'enfance d'Octavien, le nouveau César, était placé après l'histoire du meurtre du vieux César (comme chez Dion Cassius), où il trouve sa place exacte, au début du livre 45 de son *Histoire Romaine*. Dans la biographie de « César » de Nicolas Damascène, *Bios Kaisaros*, la perspective change : il raconte en premier l'histoire de l'enfance du jeune « César », tel qu'il nomme déjà Octave, adopté plus tard par César. Il relate ensuite les événements qui ont conduit au meurtre du grand César, pour reprendre enfin avec l'histoire du nouveau « César ». Nous avons donc en César, dans la biographie de Nicolas, deux personnes : un amalgame délibéré du grand et du jeune César, afin de prêter la grandeur de l'ancien au nouveau, et une nouvelle vie à l'ancien. On retrouve cet amalgame dans les deux synoptiques de Matthieu et de Luc, et l'on peut s'interroger, s'ils ont suivis le schéma de Nicolas ou si cela est juste le résultat d'avoir considéré techniquement la fin de l'Évangile précédent dans la collection, comme le début du

- suivant. En conséquence de quoi, Octavien est devenu le Christ-enfant dans l'Évangile. Une chose qui fut facilitée par le fait qu'Octavien était appelé généralement par ses amis et ses ennemis, à cause de son jeune âge, *puer*, « enfant, garçon ». Cf. Suét. *Aug.* 12, Dion Cass. 46.41.4.
- 156 En grec classique le mot « Dieu » est commun sur le plan grammatical aux deux genres : θεός signifie tout autant « Dieu » que « Déesse ». Seul l'article change : ὁ θεός, « le Dieu », et ἡ θεός « la Dieu » (= la Déesse). Donc César, en tant que descendant et fils de Vénus (cf. Servius note 184), était ainsi « Fils de Dieu ». Et Octavien, *Divii filius*, Fils du Dieu César. Ce qui les rend faciles à confondre, spécialement si on les exprime en grec en le calquant sur le latin, *anarthrous*, sans article, comme *υἱὸς θεοῦ*, dans Marc 15:39 par exemple (cf. KIM 1998).
- 157 Mc 9:40. Variante : « qui n'est pas contre vous, est pour vous. » (Lc 9:50) ; voir aussi Mt 12:30 et Lc 11:23.
- 158 Cf. CAROTTA (1999), p. 91sq.
- 159 Les deux mots *χρηστός* et *χριστός*, étaient prononcés à l'identique en raison de l'itacisme naissant au cours du premier siècle, et furent donc souvent confondus, notoirement dans les manuscrits chrétiens, tout comme les formes latines dérivées, telles *chrestiani* et *christiani*, par exemple. (À noter que la confusion persiste jusqu'à aujourd'hui dans les langues néolatines et dérivées prises globalement : tandis que l'italien et l'espagnol écrivent *cristiano*, avec un "i" — de même d'ailleurs que l'allemand et l'anglais, *Christ* et *Christian*, respectivement —, le français écrit par contre *chrétien* avec un "e", repris du vieux français *chrestien*, qui attestait déjà un "e").
- 160 App. *civ.* 2.135.563–564.
- 161 César nomme le centurion Crastinus *optime meritis*, qui, lors de sa bataille la plus importante, celle contre Pompée à Pharsalos, s'était battu héroïquement au mépris de la mort. Il tomba sous le coup d'une épée qui lui transperça le visage. Cés. *Civ.* 3.99.2–3 : *interfectus est etiam fortissime pugnans Crastinus, [...] gladio in os adversum coniecto. [...] sic enim Caesar existimabat eo proelio excellentissimam virtutem Crastini fuisse optimeque eum de se meritum iudicabat*. L'inscription sur la statue érigée par Antoine — *Parenti optime merito* — y faisait allusion car César aussi avait consciemment accepté la mort, et la trouva. (En rétrospective, les paroles de César présentant au préalable Crastinus — Cés. *Civ.* 3.91.1 : *Erat Crastinus evocatus in exercitu Caesaris* — sont lourdes d'un présage inquiétant et font frémir, car *evocatus* signifie ici le soldat vétéran qui était de nouveau appelé au service lorsque la patrie était en danger. Mais cela peut aussi vouloir dire un mort revenu à la vie, quelqu'un qui est rappelé du monde souterrain, de la tombe — tout comme César se manifesta lui-même par sa victoire posthume sur ses meurtriers.)
- 162 Sur une *lex curiata*, cf. App. *civ.* 3.94.389sq., Dion Cass. *HR* 45.5.2–4. Au début, certainement juste une affaire de loi privée, cf. Dion Cass. *HR* 45.5.1 : « En effet il vint d'abord en ville à titre purement privé, comme s'il voulait seulement recueillir son héritage. En outre il ne prononça de menaces contre personne en ne donnant aucun signe qu'il était indigné par les faits intervenus et qu'il entendait en tirer vengeance ».
- 163 Au cours de l'année 44, dans ses secondes Philippiques, Cicéron se moque d'Antoine qui bien que désigné comme *flamen* du *Divus Iulius*, n'avait pas encore inauguré. Cf. Cic. *Phil.* 2.110 : *Est ergo flamen, ut Iovi, ut Marti, ut Quirino, sic divo Iulio M. Antonius ? Quid igitur cessas ? Cur non inauguraris ? Sume diem, vide qui te inauguret: conlegae sumus; nemo negabit. O detestabilem hominem, sive quod tyranni sacerdos es sive quod mortui !* Antoine inaugura seulement lors du traité de paix de Brundisium en l'an 40, après la mort de Fulvia, à l'occasion de son mariage avec Octavia, cf. Plut. *Ant.* 33: *αὐτὸς δὲ Καίσαρι χαριζόμενος ἱερεὺς ἀπεδείχθη τοῦ προτέρου Καίσαρος.* — « Pour faire une faveur à César [Octavien], il [Antoine] se laissa consacrer prêtre de l'ancien César ».
- 164 Dion Cass. *HR* 44.6.4 : *καὶ τέλος Δία τε αὐτὸν ἀντικρυς Ἰούλιον προσηγόρευσαν, καὶ ναὸν αὐτῷ τῇ <τ'> Ἐπεικεία αὐτοῦ τεμενισθῆναι ἔγνωσαν, ἱερέα σφίσι τὸν Ἀντώνιον ὡσπερ τινὰ Διάλιον προχειρισάμενοι.*

165 Octavien Auguste lui-même déclara ceci précisément comme motif et cause de toutes les guerres. Il ne considérait rien de plus approprié que de venger le meurtre de son grand-oncle — et père adoptif — et défendre ses actes officiels, cf. Suét. *Aug.* 10 : *omnium bellorum initium et causam hinc sumpsit: nihil convenientius ducens quam necem avunculi vindicare tuerique acta*. Néanmoins, puisque les *acta Caesaris* avaient déjà été préservées et ceci, précisément au moyen de l'amnistie, le motif et la cause de toutes les guerres restait principalement sa vendetta.

166 Cf. note 53.

167 App. *Civ.* 4.8.32–33.

168 ILLRP 1116 = CIL II, 6721.26: *L·XI / Divom / Iulium*.



ZANGEMEISTER (1885) pense qu'un [*ulciscamur*] *Divom Iulium*, devrait être substitué mentalement : « [nous voulons venger] le Divus Iulius ». WEINSTOCK (1971) p. 41 note 3, est de l'avis qu'Octavien s'est battu au nom du nouveau dieu. CLAUSS (1999) p. 61 suppose un *peto*, qui apparaît également sur d'autres projectiles en forme de gland en provenance de Pérouse : [*peto*] *Divom Iulium*, « [Je cherche, vise, frappe] le dieu de l'État Iulius ». Les soldats de Fulvia, femme d'Antoine, auraient écrit cela sur les projectiles à l'adresse d'Octavien.

La difficulté de cette suggestion, c'est qu'Octavien n'était pas lui-même *Divus Iulius*, mais *Divi filius*. De plus, selon ZANGEMEISTER et WEINSTOCK, la XIème légion s'est battue aux côtés d'Octavien et sur l'autre face de ce même projectile, un éclair est gravé, symbole souvent utilisé par Octavien : sur d'autres projectiles avec l'inscription *Caesar*, sur certains dirigés sans ambiguïté contre Fulvia (ZANGEMEISTER p. 55, n. 56 = CIL I n. 1507: [*fulmen*] / *pet[o]* / [*la*]ndicam / *Fulviae*), de même que sur les monnaies. L'éclair devrait provenir de l'identification de *Divus Iulius* avec Iupiter, cf. Dion Cass. *HR* 44.6.4: καὶ τέλος Δία τε αὐτὸν ἄντικρυς Ἰούλιον προσηγόρευσαν, « et finalement ils l'appellèrent vraiment Zeus (Iupiter) Iulius » — par identification du lat. *Divom*, accusatif de *Divus*, avec gr. *Día*, accusatif de *Zeus*.

Néanmoins, cette addition mentale de *peto* pourrait être correcte car ça signifie aussi « chercher, demander », et [*peto*] *Divom Iulium* signifierait alors « [je demande] le *Divus Iulius* », c-à-d. sa reconnaissance en tant que dieu de l'État. Ce qui était la demande principale d'Octavien, afin qu'il puisse devenir officiellement le fils du dieu de l'État, autant dire obtenir de son vivant le statut de dieu pour lui-même, justement ce que Fulvia ne lui accordait pas, ni à son beau-fils, et surtout pas à un ex. Tandis, donc, que ses soldats inscrivaient sur les projectiles de gentilles remarques destinées à Fulvia, précisant sur quelles parties de son corps ils aimeraient qu'elle soit touchée, par exemple (ZANGEMEISTER, *loc. Cit.* 52) : *Fulviae [la]ndicam peto*, « sur le clitoris de Fulvia » (ce à quoi les soldats de Fulvia répondaient par : (58) *pet[o] Octavia[ni] culum*, « dans le cul d'Octavien »), Octavien aurait donc voulu élever le débat en prenant le terme *peto* dans un autre sens, tout en homme d'État, et parfaitement chaste. Sur le plan des attaques sexuelles, il perdit visiblement, puisqu'il dut encaisser des insinuations telles que (60) [*s*]alv[e] *Octavi fela[n]s*, « Salut à toi, Octave, suceur [de bite] », ou encore (62) l'image d'un phallus érigé et l'invitation *sede Octavi laxa*, « Assieds-toi là-dessus, Octave, [avec ton trou du cul] dilaté ». Il y répondit parfois sur le même ton, par exemple avec (65) *L. A[ntoni] calve [et] Fulvia, culum pan[dite]*, « Lucius Antonius le chauve et Fulvia : ouvrez votre cul ». Mais à l'appellatif « Octave », qui mettait en doute son adoption par César, Octavien opposait alors l'inscription *Caesar* ou *Caesar imp.* gravée à côté de l'éclair (63, 66).

Même si la question de savoir qui jetait et qui recevait les projectiles peut être seulement éclaircie quand il sera établi dans quel camp combattait la XI^{ème} légion, et dans quel endroit précis furent trouvés les projectiles, il est incontestable que *Divus Iulius* divisait et qu'on se le jetait à la figure, avec des arguments mortels : des glands en plomb lancés à la fronde. Le fait qu'après avoir gagné la guerre, lors des Ides de mars, Octavien massacra et sacrifia rituellement 300 nobles sur les autels du *Divus Iulius*, rend clair que cette inscription là n'était pas un mot vide de sens mais bien la doctrine d'une guerre religieuse.

- 169 — et qui devrait nous faire réfléchir, si les obscénités n'avaient pas elles aussi un caractère religieux, considérant que la sexualité, et qui plus est une sexualité rustique, faisait partie intégrante des rites dionysiens, comprenant des processions de phallus, le déguisement d'hommes en femmes, le ménadisme débridé des femmes, tandis que dans le culte concurrent de Cybèle, l'auto-castration des Galli, imitateurs d'Attis, était centrale.
- 170 Les nouvelles de sa mort parvinrent à Antoine, alors qu'il était dans le sud de l'Italie. Sur quoi il est dit avoir regretté de l'avoir traitée d'une telle façon. Cela ne l'empêcha pas malgré tout de se réconcilier avec Octavien, marier sa sœur et notamment être consacré finalement comme *flamen Divi Iulii* — c-à-d. porter la co-responsabilité du massacre des *arae Perusinae* après coup.
- 171 Il est frappant de noter que les deux auteurs qui ont fait le compte-rendu des *arae Perusinae*, Suétone et Dion Cassius, le firent d'une manière indirecte — Suét. *Aug.* 15.2 : « quelques auteurs rapportent » ; Dion Cass. 48.14.4 : « Suivant la tradition » — comme si c'était un sujet tabou.
- 172 Plut. *Ant.* 33, cf. note 161.
- 173 Qu'il ait été vraiment marqué *parens* et non pas *pater* ici, est témoigné par l'inscription de la statue qui fut érigée par le peuple sur le site de la crémation, cf. Suét. *Iul.* 85 : *parenti patriae*, v. note 191. Cicéron aussi, parmi d'autres, avait été nommé *pater patriae* à cause de l'exécution sans procès des prétendus partisans de Catilina que César avait tenté d'empêcher. Apparemment on chercha à se distancer de cela aussi dans l'inscription dédicatoire à César. Auguste par contre, adoptera plus tard ce même titre de *pater patriae*, cf. Suét. *Aug.* 58.
- 174 Dion Cass. *HR* 48.14.4; 45.6.3.
- 175 Dion Cass. *HR* 45.6.3–4.
- 176 Suét. *Aug.* 10.2 : *in locum tr. pl. forte demortui candidatum se ostendit*.
- 177 Suét. *Aug.* 15.2 ; Dion Cass. *HR* 48.14.4. La capitulation de Lucius Antonius à Pérouse eut lieu à la fin de février 40 av. J.-C. Octavien concevait manifestement cette guerre comme un acte de vengeance pour le meurtre de César (cf. *CIL* 1¹, 686; 697), acte obligé envers son père, selon la *pietas* ; l'élévation à la divinité de son père donnait à la *vindicta* un statut étatique et sacré, réclamant ainsi un prix particulièrement élevé et meurtrier.
- 178 Suét. *Aug.* 10; Nic. Dam. *Bios Kaisar.* 15.34.
- 179 App. *Civ.* 3.31.121.
- 180 Voir ci-dessus note 45.
- 181 Le 13 juillet. Plus tard la célébration de l'anniversaire de César fut déplacé par le triumvirat, au 12, pour qu'il ne coïncide pas avec le jour de fête du dieu Apollon.
- 182 Plut. *Ant.* 24.
- 183 Cf. pièces ill. 4 à 6 dans l'article « Liberalia Tu accusas ! ».
- 184 Suét. *Cés.* 84.2: *inter ludos cantata sunt quaedam ad miserationem et invidiam caedis eius accommodata, ex Pacuvi Armorum iudicio: 'men seruasse, ut essent qui me perderent?' et ex Electra Acili ad similem sententiam*.
- 185 Suét. *Cés.* 88; Plin. *nat.* 2.94.
- 186 Suét. *Aug.* 94.

- 187 Suét. *Aug.* 70: *Cena quoque eius secretior in fabulis fuit, quae vulgo δωδεκάθεος vocabatur; in qua deorum dearumque habitu discubuisse convivae et ipsum pro Apolline ornatum [...] auxit cenae rumore summa tunc in civitate penuria ac fames, adclamatumque est postridie: omne frumentum deos comedisse et Caesarem esse plane Apollinem, sed Tortorem, quo cognomine is deus quadam in parte urbis colebatur.*
- 188 Diod. 3.64.1–2, 73.5–6, 4.2.5, 4.1–2 ; Tib. 1.7.29sq ; Plut. *Is.* 13.356 AB. Auguste avait une relation ambiguë avec Cérès. Bien qu’il se soit laissé initier aux mystères d’Éleusis, et qu’après l’incendie de 31 av. J.-C, dont furent victimes de nombreux temples, il ordonna qu’on reconstruise celui de Cérès aussi, il laissa apparemment traîner les travaux, qui ne furent terminés que sous son successeur Tibère. Cf. *R. Gest. div. Aug.* 20.4, Tac. *Ann.* 2.49.1. Cela signifie qu’il laissa la plèbe romaine plus de 40 ans sans leur sanctuaire principal, alors qu’il fit reconstruire immédiatement celui de Cybèle sur le Palatin, qui brûla en l’an 3 av. J.-C. Il le revalorisa d’ailleurs en construisant sa propre demeure et son temple à Apollon juste à côté. Cybèle, l’alternative aristocratique à Cérès, avait été rapportée d’Asie Mineure à Rome au temps de la menace d’Hannibal : Cybèle, la dame du mont Ida en Troade n’était pas vue comme une étrangère par les Romains qui se considéraient eux-mêmes comme descendants des Troyens via Énée, et Auguste lui-même, comme Iulius adoptif, la voyait comme une déesse tutélaire. Sur la *Gemma Augustea*, le grand camée en sardoine à Vienne, Cybèle pose une couronne de feuilles de chêne sur la tête d’Auguste. Sur un autre de la même collection, Livia est dépeinte avec les attributs de Cybèle. Il contrôlait son culte directement. Après tout elle avait été apportée à Rome sur ordre des livres sibyllins, qui étaient conservés et consultés par les prêtres d’Apollon — à la différence du culte de Cérès qui était aux mains de la plèbe et de ses tribuns. Sur un plan plus personnel, le culte de Cybèle était sûrement plus attractif pour Auguste que les processions phalliques des *Liberalia*, car Cybèle était considérée comme la gardienne de la chasteté par ses fanatiques partisans, qui se faisaient monter en transe au moyen de musique, de hurlements, de danses et de flagellations — jusqu’à l’auto-castration. Tout comme Attis dans le mythe de Cybèle. Si Auguste était moqué sur les scènes de théâtre à Rome, comme un Gallus contre-nature, castré et libidineux, sous les acclamations de la foule entière (Suét. *Aug.* 68), alors c’était une allusion au fait qu’il promût le culte lui convenant. Le culte de Cybèle était spécialement entretenu par la *gens Claudia*, car selon la légende, ç’avait été une certaine Claudia Quinta, qui, accusée de ne pas être chaste, avait remis à flot de ses propres mains le bateau transportant Cybèle à Rome, qui avait échoué dans l’estuaire du Tibre — ce que l’on considéra comme preuve qu’elle était bien chaste. Et c’était aussi un Claudius qui plus tard introduit comme empereur une nouvelle fête de deux semaines pour le culte de Cybèle-Attis à Rome qui commençait comme par hasard justement aux Ides de Mars. Les cérémonies d’initiation, avec l’auto-castration des Galli débutants, avaient lieu au *Phrygianum*, le sanctuaire de Cybèle et Attis au Vatican (cf. GRAILLOT 1912, p. 147). Au lieu même où, par coïncidence, aujourd’hui encore se tiennent les rigides défenseurs du célibat et de la chasteté des prêtres, cette castration mentale d’origine augustéenne et claudienne.
- 189 *R. Gest. div. Aug.* 5: *Iuravit in mea ver[ba] tota Italia sponte sua, et me be[lli], quo vici ad Actium, duces depoposcit. Iuraverunt in eadem ver[ba] provinciae Galliae Hispaniae Africa Sicilia Sardinia.*
- 190 Parmi d’autres, Hérodote, *Historiae*, 2.42.2, 144.2.
- 191 Suét. *Aug.* 17.5: *item Caesarionem, quem ex Caesare patre Cleopatra concepisserat praedicabat, retractum e fuga supplicio adfecit.* Il a été rapporté qu’Auguste décida de tuer le fils de César et Cléopâtre, Césarion, à cause du jeu de mot de *Areios ouk αγαθόν πολυκαισαρίη* — « il n’est pas bon qu’il y ait plusieurs Césars » (Plut. *Ant.* 81), une paraphrase de l’expression tirée de l’*Odyssée* *ouk αγαθόν πολυκοιρανίη* — « il n’est pas bon qu’il y ait plusieurs chefs » (Hom. *Iliade* 2.204).
- 192 Mort d’Antyllus : Suét. *Aug.* 17.5 : *Antonium iuvenem, maiorem de duobus Fulvia genitis, simulacro Divi Iuli, ad quod post multas et irritas preces confugerat, abreptum interemit.* Plut. *Ant.* 81, 87. Le site de la crémation de César comme un asile : Suét. *Cés.* 85.

- 193 Suét. *Iul.* 85: [plebs ...] *postea solidam columnam prope viginti pedum lapidis Numidici in foro statuit <in>scripsitque parenti patriae. apud eam longo tempore sacrificare, vota suscipere, controversias quasdam interposito per Caesarem iure iurando distrahere perseveravit.*
- 194 Après la chute de Pérouse, Livia pour échapper à la vengeance d'Octavien, s'enfuit, enceinte, d'abord avec son époux Tiberius Claudius Nero, avec Tibérius dans les bras, âgé de deux ans, pour se réfugier chez Sextus Pompée en Sicile, qui ensuite, tout comme Fulvia, la fit emmener en Grèce vers Antoine, qui venait d'Égypte. De retour en Italie, sa grossesse bien avancée, Octavien, pour l'épouser, força son mari à divorcer. Suét. *Tib.* 4.1sq, 6.1; Tac. *Ann.* 5.1; Cass. Dio 48.15.3, 48.44.1; Vell. 2.75.1sq, 2.76.1.
- 195 Tout comme l'Évangile de Marc doit son nom à Marc Antoine, celui de Matthieu pourrait porter le nom de Gaius Matius, dont la lettre à Cicéron montre déjà l'attitude mentale qui conduira à l'Évangile. Cic. *Fam.* 11.27, 11.30.
- 196 Cf. Clauss (2001) p. 420sq.
- 197 Mc 15:39 : Ἰδὼν δὲ ὁ κεντυρίων ὁ παρεστηκὼς ἐξ ἐναντίας αὐτοῦ ὅτι οὕτως ἐξέπνευσεν εἶπεν, Ἀληθῶς οὗτος ὁ ἄνθρωπος υἱὸς θεοῦ ἦν. — « Le centurion en faction devant Jésus, voyant qu'il avait expiré ainsi, dit : "Assurément, cet homme était Fils de Dieu" ». Luc, quoique plus tardif que Marc, semble avoir préservé une version plus ancienne avec cet « homme juste » plutôt que « Fils de Dieu » : Luc 23:47 : Ἰδὼν δὲ ὁ ἑκατοντάρχης τὸ γενόμενον ἐδόξαζεν τὸν θεὸν λέγων, Ὅντως ὁ ἄνθρωπος οὗτος δίκαιος ἦν. « À la vue de ce qui se passait, le centurion rendit gloire à Dieu : "Vraiment, dit-il, cet homme était juste" ». κεντυρίων peut ne pas avoir signifié une personne dans la copie originale de Marc, mais les *centuriae*, c-à-d. l'assemblée du peuple en face de laquelle Antoine lisait les dernières volontés de César et son testament qui montraient clairement que César léguait de grands biens au peuple et ainsi, ne fut pas considéré comme un tyran mais un patriote.
- Cf. App. *civ.* 2.143.596sq: Διαθῆκαι δὲ τοῦ Καίσαρος ὥφθησαν φερόμεναι, καὶ εὐθὺς αὐτὰς τὸ πλῆθος ἐκέλευον ἀναγινώσκειν. θετὸς μὲν δὴ τῷ Καίσαρι παῖς ἐγίγνετο ἐν αὐταῖς ὁ τῆς ἀδελφῆς θυγατριδοῦς Ὀκτάουιος, τῷ δὴμῳ δὲ ἦσαν ἐνδιαίτημα οἱ κῆποι δεδομένοι καὶ κατ' ἄνδρα Ῥωμαίων τῶν ὄντων ἔτι ἐν ἄσπει πέντε καὶ ἑβδομήκοντα Ἀττικαὶ δραχμαί. καὶ ὑπεσαλεύετο αὐθις ἐς ὄργην ὁ δῆμος, τυράννου μὲν κατηγορίας προπετυσμένοι, διαθήκας δὲ φιλοπόλιδος ἀνδρὸς ὀρώντες.
- Et puisque César, dans ce même testament, adoptait Octave, le petit-fils de sa sœur, ceci explique qu'un amalgame se soit produit avec la postérieure *lex curiata* par laquelle l'adoption fut acceptée par l'assemblée du peuple. Qu'il s'agisse d'une *lex curiata* et non pas d'une *lex centuriata*, ne gênait pas le vocabulaire, car dans la pratique les *comitia centuriata* avaient déjà largement remplacé les *comitia curiata*. (Les deux termes furent souvent confondus en grec de toute façon et parfois même les deux étaient nommés ἐκκλησία, tout comme *curia* et *centuria* furent traduits souvent les deux par λόχος et φυλή, cf. MAGIE (1905) p. 54, 56, 57).
- On apprendra davantage à ce propos dans EICKENBERG, A., *Die sechste Stunde – Synopsen zum historischen Ursprung der Wunder und Naturkatastrophen in der Passion Christi*. Kiel. (En voie de publication).
- 198 À vrai dire César était regardé en tant que descendant de Vénus — *Venere prognatus* (Cic. *Fam.* 8.15.2.14) — toutefois, ceci a été abrégé et Vénus a simplement été appelée sa mère, cf. Serv. ecl. 5.23: [...] *si de Gaio Caesare dictum est, multi per matrem Venerem accipiunt.*
- 199 Théodotos, le rhéteur samien, pédagogue du roi Ptolémée âgé de treize ans, qui demanda la tête de Pompée qui s'était enfui en Égypte. Cette anecdote fut transposée dans l'Évangile en celle concernant la fin du Baptiste. Cf. CAROTTA (1999), p. 267–270.
- 200 Cf. GENETTE (1982) XII p. 83: « Mais comme toute actualisation, celle-ci ne peut être que momentanée et transitoire. Après quelques décennies, le travestissement perd son actualité, et donc son efficacité : il s'enfonce à son tour dans la distance historique, et au contraire du texte original qui

se maintient et se perpétue dans sa distance même, il se périmé pour s'être voulu, et pour avoir été, dans le goût et dans la manière d'un jour. Le travestissement est par nature une denrée périssable, qui ne peut survivre à son temps, et qui doit être constamment *réactualisé*, c'est-à-dire en fait remplacé par une actualisation plus actuelle ». Le déguisement que constituent les évangiles apocryphes, ont en fait seulement survécu quelques décennies respectivement. Si les Évangiles canoniques ont survécu plus longtemps — deux millénaires jusqu'à présent — c'est parce qu'ils étaient plus proches de l'histoire originale de César, dont ils fournissaient le premier récit transposé, c-à-d., la forme écrite d'une lecture locale d'un texte préexistant et universel sous-jacent. Mais bien que sa demi-vie soit aussi plus longue, l'horloge biologique continue tout de même de s'écouler pour les écrits canoniques, tout simplement parce qu'il ne s'agit pas d'un original mais d'une première transposition. Son hypotexte cependant, toujours qu'il s'agisse de son véritable hypotexte et que nous n'ayons pas affaire à un pseudo-hypotexte fantasmagorique, peut fournir une source vivifiante pour l'hypertexte, permettant de prolonger sa vie et possiblement d'assurer sa survie.